

Marc Paquet, LL. M., MBA Vice-président Affaires juridiques et secrétaire de la Société

Montréal, le 6 avril 2016

Objet: Votre demande d'accès du 3 mars 2016 (copie des procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration d'Investissement Québec pour 2013, 2014 et 2015 ainsi que de toute note et analyse concernant le prêt de 100 M\$ accordé à Canadian Royalties)

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la «Loi sur l'accès») datée du 3 mars 2016, reçue, par courrier, à nos bureaux le 7 mars 2016, dont copie est jointe en annexe, et à notre avis de prolongation de délai de traitement daté du 24 mars 2016.

Pour ce qui est des procès-verbaux du conseil d'administration d'Investissement Québec («IQ»), nous joignons copie de ceux de 2013 et quant à ceux de 2014 et 2015, nous vous indiquons qu'ils ont été déposés dans notre site internet, sous la rubrique «Accès à l'information», sous-rubrique «Demande d'accès», aux termes d'une demande d'accès reçue à cet effet. Pour chacune des années, nous avons retiré de nombreuses informations, au vu de la mission de notre société d'État, qui est de contribuer au développement économique du Québec et ce, notamment par des prêts et des garanties de prêt aux entreprises et des investissements au capital-actions de celles-ci et par le démarchage à l'international d'investissements étrangers.

Nous invoquons donc au soutien de notre décision, comme applicables en l'espèce, les articles 14, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 35 et 37 ainsi que les articles 53, 57 (alinéas 2 et 3) et 59 de la Loi sur l'accès, de même que le privilège avocat-client.

Quant à «toute note ou analyse concernant le prêt de 100 \$ accordé à Canadian Royalties inc.», nous devons d'abord préciser que le prêt dont il est question a été fait à Jien Canada Mining Ltd, la sociétémère de Canadian Royalties. Ces documents, le cas échéant, contiennent pour l'essentiel des renseignements de tiers visés par les articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès et des renseignements de la nature de ceux décrits aux articles 21, 22, 27 et 37 de la Loi sur l'accès. Il y a donc lieu pour IQ de ne pas divulguer ces documents, ces articles trouvant application en l'espèce, de même que les articles 9 et 14 de la Loi sur l'accès.

En terminant, à titre d'information, nous vous référons à l'article 135 de la Loi :

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société

p.j. Votre demande d'accès; Copie des procès-verbaux de 2013; et articles 9, 14, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37, 53, 57 et 59 de la Loi sur l'accès.

Québec, le 3 mars 2016

Me Marc Paquet Vice-président des affaires juridiques et secrétaire Investissement Québec 600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal (Québec) H3B 4L8

#### Monsieur,

La présente constitue une demande d'accès à l'information en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Nous souhaitons obtenir copie des procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration d'Investissement Québec, et ce, pour les années 2013, 2014 et 2015, ainsi que de toute note et analyse concernant le prêt de 100 M\$ accordé à Canadian Royalties inc.

Pour toute question relative à la présente demande, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

© Éditeur officiel du Québec

À jour au 1er mars 2016 Ce document a valeur officielle.

chapitre A-2.1

## LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

#### **CHAPITRE II**

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

#### SECTION I

DROIT D'ACCÈS

Droit d'accès aux documents.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

#### Restrictions.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

#### Prohibition.

**14.** Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

#### Accès non autorisé.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

#### **SECTION II**

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 2. — Renseignements ayant des incidences sur les négociations entre organismes publics

#### Refus de communiquer un renseignement.

20. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

1982, c. 30, a. 20.

§ 3. — Renseignements ayant des incidences sur l'économie

#### Refus de communiquer un renseignement.

21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.

Secret industriel.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Renseignement financier, commercial, scientifique.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Organisme public aux fins industrielles ou commerciales.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

Secret industriel d'un tiers.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

Renseignement d'un tiers.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

Mandat ou stratégie de négociation collective.

27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Imposition d'une taxe, tarif ou redevance.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

1982, c. 30, a. 27.

§ 5. — Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques

Mémoires de délibérations.

35. Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35.

Avis ou recommandations d'un membre.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Avis ou recommandation d'un consultant.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

#### CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

#### SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 2006, c. 22, a. 110.

Renseignements confidentiels.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Renseignements personnels à caractère public.

57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;

2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public:

3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;

4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;

5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

#### Exception.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

#### Restriction

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31.

#### Consentement.

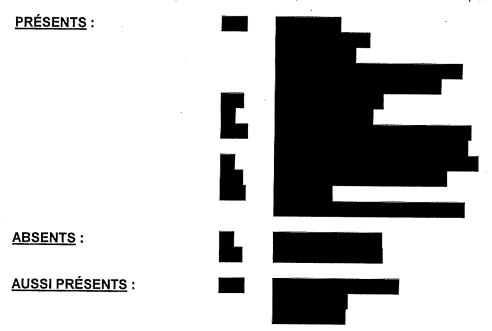
59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

#### Exception.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
- 6° (paragraphe abrogé);
- 7° (paragraphe abrogé);
- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.
- 1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 16h00, lundi, le 14 janvier 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

- M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone.
- M. Bazin précise que la présente assemblée est convoquée notamment en raison du fait que M. Jacques Daoust, président et chef de la direction de la Société, sera en déplacement au moment de la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration, soit le 28 janvier 2013.

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

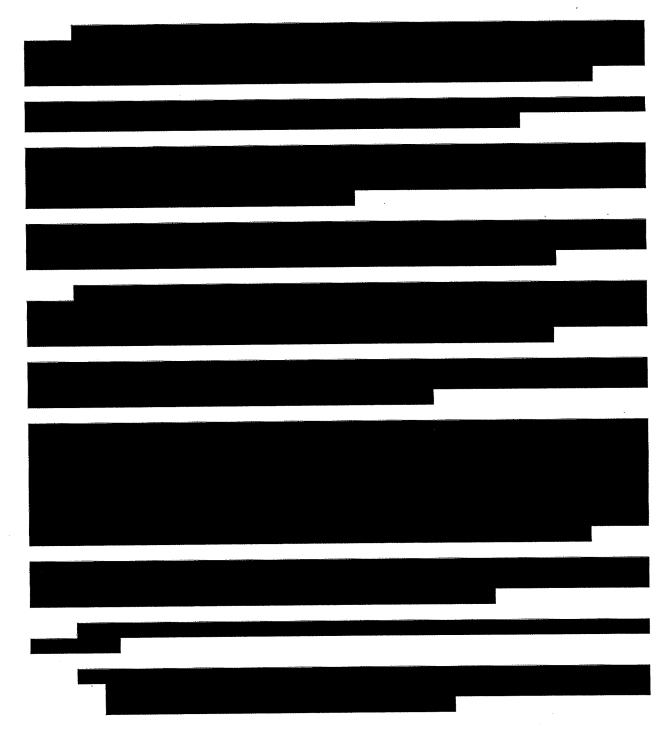
Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.



#### **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

## PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

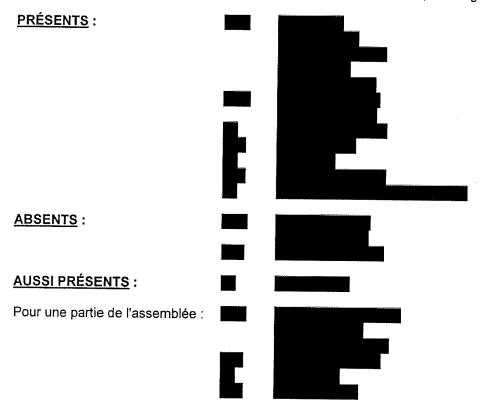
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 28 janvier 2013, de 13h30 à 17h00.

LEVÉE	DE	L'ASSEMB	LÉE

Aucune autre questio	n n'étant soumise,	l'assemblée est levée.
----------------------	--------------------	------------------------

Le Président Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 28 janvier 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16° étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone, et plus particulièrement, aux trois membres récemment nommés, à savoir M<sup>me</sup> Louise Sanscartier et MM. Michel Beauséjour et Richard Fredette. M. Bazin indique qu'il a rencontré chacun d'eux personnellement depuis leur nomination.

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Bazin indique que sous la rubrique «Autres affaires», les sujets suivants seront traités : «Départs d'employés», «Banque de développement économique du Québec»

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous

. Étaient également

réserve d'ajouter à la rubrique «Autres affaires» les items suivants : «Départs d'employés», «Banque de développement économique du Québec» APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 17 DÉCEMBRE 2012 ET **LE 14 JANVIER 2013** Les administrateurs conviennent de reporter après la rubrique «Autres affaires» l'approbation des procès-verbaux des assemblées tenues le 17 décembre 2012 et le 14 janvier 2013. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 DÉCEMBRE 2012 ET DU 14 JANVIER 2013 Quant à l'assemblée du 17 décembre 2012, il est précisé qu'à ce jour RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 28 janvier 2013) fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 28 janvier 2013. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité ainsi que M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite assemblée. indique d'abord que le comité a passé en revue le plan d'audit de la Société pour son exercice se terminant le 31 mars 2013. Les membres du comité ont donc entendu les représentants du Vérificateur général du Québec et de Samson Bélair/Deloitte & Touche, co-vérificateurs des comptes de la Société. Il est à prévoir un budget de quelque 3 000 heures pour la prochaine vérification des états financiers de la Société. Le comité s'est particulièrement penché sur les seuils de significations retenus pour les fins de l'audit, sur le processus à être suivi, sur le calendrier prévu et sur les honoraires à être encourus, en fonction de la soumission déposée antérieurement par Deloitte. Les membres du comité ont également accepté la lettre de mission déposée par les co-vérificateurs. Les membres du comité ont pu conférer à huis clos avec les représentants des co-vérificateurs, de même que, par la suite, avec les membres présents de la direction. Le comité a ensuite pris connaissance d'une mise à jour des orientations de la fonction d'audit interne élaborée par la firme Richter, à la demande de la directrice de la vérification interne, M<sup>me</sup> Nancy a notamment décrit les activités menées depuis la fusion entre la SGF et Investissement Québec au niveau de l'audit interne. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 28 janvier 2013) fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette

assemblée tous les membres du comité, à l'exception de

présents à cette assemblée

·
indique que le comité s'est d'abord penché sur le mandat proposé par la direction relativement à la négociation de la convention collective à intervenir avec le syndicat des professionnels de la Société. Trappelle que ce syndicat compte quelque 250 employés, dont une dizaine er provenance de la SGF. Explique l'approche suivie par la direction à ce sujet et la position prise par le Conseil du trésor à cet égard et qui consiste à laisser intact les échelles salariales, en permettant l'ajour de primes d'expertise ou de coordination.
Quant aux assurances collectives de ces employés, il est notamment proposé que l'employeur en assume 50% de la prime.
Un résumé dudit mandat est distribué séance tenante aux membres du conseil d'administration.
Il s'ensuit une discussion
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
<ul> <li>D'APPROUVER le mandat de négociation en vue du renouvellement de la convention collective avec le syndicat des professionnels de la Société, selon les modalités et paramètres présentés aux administrateurs au cours de la présente assemblée,</li> </ul>
poursuit en indiquant, quant à SOQUEM, qu'une étude sera faite par Aon Hewitt relativement à la rémunération du directeur général et que pour l'exercice 2013-2014, la prime de rétention payable aux géologues n'aura pas cours, une pression moins grande existant dans le marché pour l'embauche de tels employés.
mentionne, en conclusion, que des tableaux descriptifs relatant les aspects «ressources humaines» des filiales opérantes seront sous peu produits, en fonction d'un modèle qui a été soumis aux membres du comité pour information.

Les administrateurs se disent en accord avec la proposition de composition faite par le président du conseil.

distribue, séance tenante, une feuille indiquant la proposition qui est faite pour la composition des comités du conseil d'administration, pour tenir compte, notamment, de l'arrivée de

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

nouveaux membres au sein du conseil d'administration.

#### Nomination des membres du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les cinq administrateurs suivants membres du comité exécutif de la Société :

MM. Jean Bazin
Pierre Barnès
M<sup>me</sup> Hélène Lévesque
MM. Jacques Rochefort
Michel Tremblay

et de nommer M. Jean Bazin président de ce comité.

#### Nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les trois administrateurs suivants membres du comité de gouvernance et d'éthique de la Société :

M. Michel Brûlé
 M<sup>me</sup> Claudine Roy
 M. Jacques Rochefort

et de nommer M. Jacques Rochefort président de ce comité.

#### Nomination des membres du comité de vérification

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les trois administrateurs suivants membres du comité de vérification de la Société :

MM. Pierre Barnès Michel Beauséjour M<sup>me</sup> Geneviève Morin

et de nommer M. Pierre Barnès président de ce comité.

#### Nomination des membres du comité des ressources humaines

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les trois administrateurs suivants membres du comité des ressources humaines de la Société :

M<sup>mes</sup> Gisèle Desrochers Hélène Lévesque M. René Roy

et de nommer M<sup>me</sup> Hélène Lévesque présidente de ce comité.

## Nomination des membres du comité de gestion des risques

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 DE NOMMER les quatre administrateurs suivants membres du comité de gestion des risques de la Société :

MM. Pierre Barnès

Richard Fredette

M<sup>me</sup> Louise Sanscartier

M. Michel Tremblay

et de nommer M. Michel Tremblay président de ce comité.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 28 janvier 2013)

d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 28 janvier 2013. Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi que

### Règlement intérieur (modifications)

indique que le comité a d'abord passé en revue les modifications proposées par la direction au Règlement intérieur, reflétant les changements effectués à l'organigramme de la Société suite à la création de la direction principale du financement spécialisé et à la nomination de M. Pierre Tessier au poste de directeur du financement spécialisé.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER les modifications apportées au Règlement intérieur de la Société telles que présentées dans la documentation transmise aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

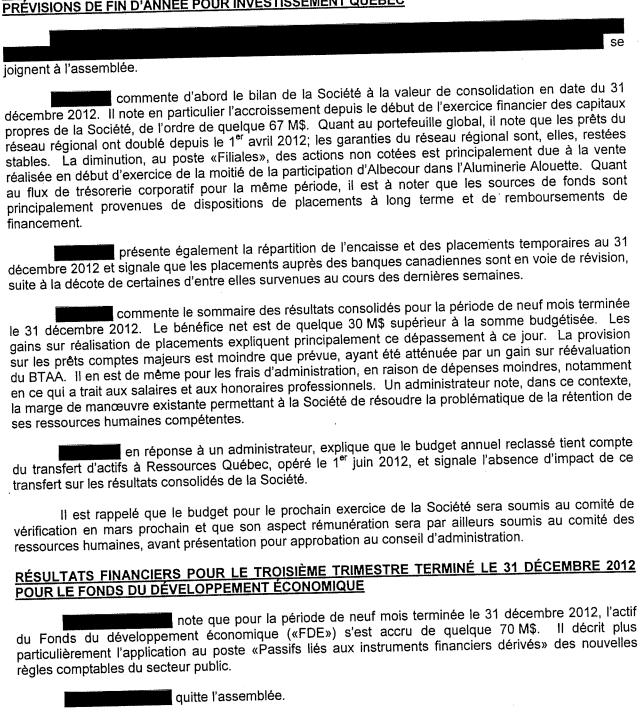
#### Nominations d'administrateurs

Le comité a ensuite considéré certaines nominations d'administrateurs qui pourraient être faites au sein d'entreprises en portefeuille ou à le devenir. Le comité a, par ailleurs, nommé M. José P. Dorais au conseil d'administration de Gestion PFT inc. (l'associé commandité de Produits forestiers Temrex, s.e.c.). Le comité a, par ailleurs, pris note de la communication du ministère des Ressources naturelles à l'effet que M. Richard Savard, sous-ministre, siègerait au conseil d'administration de Ressources Québec; le comité recommande que M. Richard Fredette, membre du conseil d'administration de la Société, soit aussi nommé au conseil d'administration de Ressources Québec, en remplacement de M. José P. Dorais.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER MM. Richard Savard et Richard Fredette membres du conseil d'administration de Ressources Québec inc., filiale à part entière de la Société.

# RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET PRÉVISIONS DE FIN D'ANNÉE POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC



## INFORMATIONS SUR LES FILIALES OPÉRANTES

joint à l'assemblée.
rappelle que le contenu des fiches présentant l'information relativement aux filiales opérantes de la Société et soumises aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée a été validée avec le comité de gouvernance et d'éthique de la Société.
indique que les fiches informationnelles à être préparées quant aux aspects «ressources humaines» de ces mêmes filiales pourraient s'inspirer des fiches ici soumises.
Les administrateurs se disent satisfaits de l'information ici fournie.
À la suggestion d'un administrateur, il est demandé que de telles fiches soient dorénavant préparées pour les grandes coentreprises en portefeuille.
À la suggestion d'un autre administrateur, il est demandé d'indiquer dans chaque fiche la composition du conseil d'administration de la filiale ainsi que l'identité du responsable du suivi de l'entreprise au sein de la Société.
Les administrateurs conviennent également que la liste des interventions financières de la Société remise trimestriellement au comité de gestion des risques sera également remise au conseil d'administration, devant constituer une rubrique en soi de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration impliquée.
INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMPTES MAJEURS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT (1° avril 2012 – 31 décembre 2012)
précise que les interventions financières relevant des Comptes majeurs et autorisées par le comité de financement et qui figureront dans le document à être également remis au conseil d'administration trimestriellement contiendra, dans une prochaine mouture, davantage d'informations, notamment quant au pourcentage de détention conféré par l'investissement réalisé.
commente chacune des interventions financières indiquées dans le document remis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée. Il poursuit en apportant audit document certaines corrections, à savoir que l'intervention dans Stella-Jones a été faite sous forme d'équité et que celles à être réalisées dans Lumenpulse et Groupe conseil OSI le seront en équité et en dette.
Il signale que les interventions dans Argex et dans Donner Metals ne sont pas encore déboursées. Il explique les raisons au soutien de l'investissement additionnel réalisé dans Vision Globale.
À la demande d'un administrateur, explique les liens et contacts qui ont permis à la Société de réaliser ces interventions.
TABLEAU DE BORD – SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2012-2013 AU 31 DÉCEMBRE 2012
joint à l'assemblée.

l'exercice en cours. Elle note, quant aux montants autorisés et aux montants déboursés, que les cibles annuelles sont largement dépassées. Elle commente le retard pris pour ce qui est des montants autorisés en matière de ressources naturelles ainsi que relativement aux projets d'investissements étrangers. Quant à l'exécution du plan d'action élaboré pour chacune des filiales, elle indique que la Société est en attente d'orientations du gouvernement relativement à certaines d'entre elles.
En réponse à un administrateur, indique que les employés de sa vice-présidence n'oeuvrent pas en première ligne au démarchage international.
Quant aux priorisations sectorielles, rappelle qu'une intervention financière peut se retrouver dans plus d'une des catégories listées.
note que l'information relative au taux de roulement des employés ne traite plus que des départs volontaires.
Quant au taux de satisfaction de la clientèle des prêts et des garanties de prêts, elle commente l'évolution des statistiques ici répertoriées.
donne certaines informations quant aux arrérages du Fonds du développement économique et rappelle le rôle joué par le ministère des Finances et de l'Économie dans les décisions prises relativement au Programme ESSOR.
indique que le tableau relatif au développement des affaires, Comptes majeurs, est présenté selon un nouveau format.
particulier le retrait, parmi les projets possibles, de
explique plus largement le ralentissement vécu au niveau du développement des affaires, notamment quant
À ce sujet, un administrateur
quittent l'assemblée.
AUTRES AFFAIRES
<u>Départs d'employés</u>
l'assemblée.
À la lumière du départ annoncé d'un autre employé de la Société oeuvrant au soutien des

À la lumière du départ annoncé d'un autre employé de la Société oeuvrant au soutien des Comptes majeurs, un administrateur résume les délibérations tenues préalablement au cours de la présente assemblée relativement aux préoccupations du conseil d'administration quant à la capacité de la Société de retenir et d'embaucher du personnel compétent pour œuvrer au développement et au soutien et suivi des dossiers de Comptes majeurs.

À cet égard, un administrateur rappelle les différences existant entre les métiers d'investisseurs et de prêteurs et s'interroge quant à la présence au sein de la Société d'une culture d'investissement.

relate les faits vécus à cet égard depuis la fusion du 1 <sup>er</sup> avril 2011. Elle indique que certains des postes à être comblés suite à des départs l'ont été à partir d'employés internes d'Investissement Québec, dont la formation doit être assurée.
Un administrateur se dit d'avis, dans ce contexte, qu'il y aurait lieu, à ce stade, de procéder à une analyse des ressources humaines de la Société, devant tenir compte des besoins des marchés desservis par la Société.
fait par ailleurs état de l'approche à être dorénavant adoptée en matière de recrutement.
rappelle, par ailleurs, la préoccupation déjà exprimée par le comité de vérification relativement à la nécessité d'embaucher une ressource additionnelle afin de venir en support à la directrice de la vérification interne.
quitte l'assemblée.
Banque de développement économique du Québec
se joignent à l'assemblée.
résume les interventions récentes de la direction faites auprès de l'actionnaire relativement à la mise sur pied à venir de la Banque de développement économique du Québec, notamment quant à sa structure, aux rôles des dirigeants et administrateurs, à la notion de complémentarité et à celle de rentabilité. À la demande d'un administrateur, M. Lafrenière explique ce qu'on doit comprendre du concept de guichet dit «unique».
fait état du transfert prévisible de nombreux fonctionnaires de l'ancien MDEIE au sein de cette nouvelle entité.

# APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 17 DÉCEMBRE 2012 ET LE 14 JANVIER 2013

Les administrateurs font état de modifications à apporter aux procès-verbaux soumis.

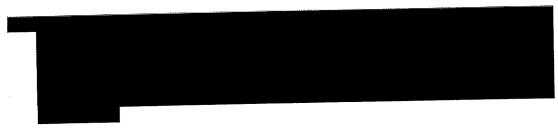
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres présents, M<sup>me</sup> Louise Sanscartier et MM. Michel Beauséjour et Richard Fredette s'abstenant, n'étant pas alors membres du conseil d'administration de la Société :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 17 décembre 2012, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve des modifications suivantes :
  - i) à la rubrique «Rapport du comité de gestion des risques (assemblée du 17 décembre 2012)», sous la sous-rubrique «Redditions de comptes et analyses de sensibilité», il est demandé de remplacer les derniers mots du paragraphe, à savoir «les risques principaux à alors éliminer» par : «la stratégie à adopter avec les principaux risques financiers»;
  - à la rubrique «Rapport du comité de gestion des risques (assemblée du 17 décembre 2012)», sous la sous-rubrique «Redditions de comptes», il est demandé de remplacer les derniers mots du premier paragraphe, à savoir «le comité a demandé que et que la direction formule des recommandations pour le futur à ce sujet» par : «la direction a convenu de présenter une nouvelle stratégie de placements à court terme. Entre-temps, il a été convenu de limiter les placements à court terme, comprenant les acceptations bancaires, auprès de »;

à la rubrique «Autres affaires»,

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 14 janvier 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de la modification suivante :



## DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

## PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

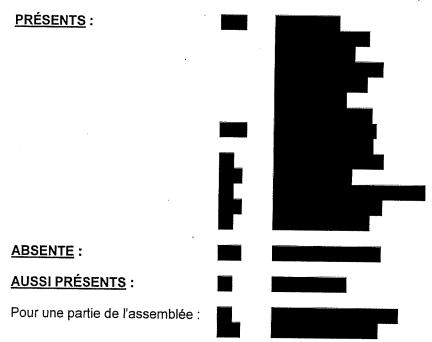
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 25 février 2013, de 13h30 à 17h00.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question	n'étant soumise.	l'assemblée est	levée
-----------------------	------------------	-----------------	-------

Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 25 février 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

demande que soit ajouté à la rubrique «Autres affaires» le dossier «Produits forestiers Temrex».

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve d'ajouter à la rubrique «Autres affaires» le dossier «

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 28 JANVIER 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 28 janvier 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

## SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2013

Ressources humaines
se joint à
l'assemblée.
fait le point relativement à l'état des relations de travail au sein de la Société et plus particulièrement quant au mandat relatif à la négociation du renouvellement de la convention collective des professionnels. fait état que le mandat a été soumis à la considération du ministère des Finances et de l'Économie.
quitte l'assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée spéciale à huis clos du 12 février 2013)
fait rapport au conseil
d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue à huis clos le 12 février 2013, en présence de tous les membres du comité et de M. Jean Bazin, président du conseil d'administration.
indique que les membres du comité ont alors pris connaissance des dossiers en cours relevant du comité et ont œuvré à l'élaboration d'un plan de travail pour le comité, cherchant à établir les priorités devant être traitées en premier lieu.
Un administrateur s'interroge quant aux règles qui prévalent relativement à la nomination par la Société des personnes désignées par celle-ci pour siéger au conseil d'administration d'une entreprise.
rappelle que la politique adoptée à cet effet au moment de la fusion entre l'ancienne Investissement Québec et la SGF confie ce pouvoir au comité de gouvernance et d'éthique.
rappelle que les comités sont tenus de faire rapport au conseil d'administration de leurs décisions mais que ces rapports ne sont pas, comme tel, approuvés par le conseil d'administration.
RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 25 février 2013)
fait rapport au conseil
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité. Étaient également présents à ladite assemblée

indique d'abord que le comité a passé en revue le sommaire des financements du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012 autorisés par le comité de financement et les paliers inférieurs. Une présentation sera faite à ce sujet au cours de la présente assemblée du conseil d'administration.

Le comité a ensuite reçu l'attestation de conformité signée par le vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012, selon la demande qui avait été formulée antérieurement par le comité. Elle démontre que la conformité de la plupart des politiques est attestée; M. Tremblay décrit celles qui ne le sont pas à ce jour et précise que l'attestation, dans une prochaine version, couvrira également la politique relative aux contrats et celle relative à la sécurité de l'information.

Le comité a ensuite pris connaissance du profil de l'actif sous gestion au 31 décembre 2012. Il appert que le portefeuille sous gestion s'est accru de quelque 105 M\$ par rapport au trimestre précédent et que l'actif sous gestion s'est accru, lui, de 33 M\$ pour la même période. Le niveau de risque n'a pas significativement changé au terme de ce trimestre. Le comité a notamment revu ce qu'il en est relativement aux risques financiers majeurs de la Société, tant en équité qu'en prêts et débentures.

Une présentation a ensuite été faite par la direction des créances spéciales relativement à son portefeuille, ses encaissements et ses réclamations pour garanties de prêts, sur une base comparative entre l'exercice précédent et l'exercice en cours. Le comité a demandé que l'on établisse le taux de perte par rapport à la tarification chargée.

Le comité a ensuite revu les résultats consolidés prévisionnels pour la période qui se terminera le 31 mars 2013 (prévisions 9/3). En fonction des risques identifiés, il appert que la prévision de bénéfice devrait de manière suffisamment certaine être atteinte. Il a été demandé, quant à ces risques, que la direction élabore des recommandations à leur égard dans le cadre du budget pour le prochain exercice de la Société.

Le comité a également pris connaissance de la reddition de comptes trimestrielle au 31 décembre 2012 relativement au risque de taux de change et au risque de taux d'intérêt; quelque 80 M\$ restent exposés au risque de taux de change et on cherchera à en accélérer le processus de couverture; le risque de taux d'intérêt afférent aux prêts du réseau régional demeure à couvrir.

Par la suite le comité a passé en revue la dernière version des politiques sur le risque de liquidité et de placements (volet 1) et celles-ci seront présentées pour approbation à l'assemblée de mars du conseil d'administration.

Le comité a ensuite passé en revue le sommaire des BTAA (ex-PCAA) détenus par la Société et dont la juste valeur marchande a atteint, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2012, 83% de la valeur nominale. Le comité a également pris connaissance de la lettre envoyée par le la uninistère des Finances et de l'Économie relativement à

	Le comité a ensuite revu l'état de la situation et la proposition faite par la direction relativement
aux	marges de crédit irrévocables bénéficiant à la Société; la marge offerte par la
	de l'ordre de \$ a été renouvelée le 28 février 2013; il est proposé que celle octroyée par
la 📗	, de l'ordre de\$, soit ramenée à\$ lors de son échéance le 31
août	t 2013; les \$ restant devraient être contractés auprès d'une autre institution financière.
	se dit satisfait du travail accompli par la direction ou niveau

de la gestion des risques, celle-ci ayant fait montre à date de beaucoup de diligence et de proactivité.

En réponse à un administrateur, indique que
Interventions financières autorisées par le comité de financement – Comptes majeurs – 1 <sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012 / Interventions financières autorisées par le comité de financement et par les paliers inférieurs excluant Immigrants Investisseurs – 1 <sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012
se joint à l'assemblée.
précise que les informations données par rapport aux Comptes majeurs font partie du rapport remis à cet effet à l'occasion de la dernière assemblée du conseil d'administration et alors commenté.
Il commente les informations afférentes aux interventions financières des autres directions et rappelle la juridiction du comité de financement à leur égard par rapport à des seuils cumulatifs de 1 M\$ à 10 M\$. Il appert que la cote moyenne de risque des dossiers autorisés par le comité de financement est de la alors que celle des interventions autorisées par les paliers inférieurs est de l'ordre de rappelle que le comité de financement sélectionne, pour fins d'examen à chaque mois, un certain nombre de dossiers autorisés par les paliers inférieurs.
rappelle que le volume d'interventions financières est resté approximativement le même que dans le passé récent, alors même que ces interventions ne sont plus très largement opérées à l'intérieur de programmes. Il rappelle également que sauf pour le secteur coopératif, la Société n'intervient pas directement dans les secteurs de l'immobilier, du commerce de détail et de l'agriculture primaire.
À la demande d'un administrateur, compétitivité des interventions financières de la Société, plus spécifiquement en région. Il est rappelé que la Société issue de la fusion doit être rentable et qu'il faut éviter que les paramètres de ses interventions financières l'amènent à devoir comptabiliser des avantages conférés.
Il est demandé de fournir des précisions additionnelles lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration relativement au dossier
quitte l'assemblée.
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (statut)
fait le point relativement à l'établissement à venir de la Banque de développement économique du Québec qui regroupera les activités actuelles d'Investissement Québec et de ses filiales et d'un certain nombre de fonctionnaires de l'ex-ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. En réponse à un administrateur, il donne des précisions sur les activités prévues en capital de risque et plus spécifiquement pour le soutien au démarrage d'entreprises.
AUTRES AFFAIRES

Le vice-président principal au Soutien et suivi des investissements de la Société pourra faire plus amplement état de la situation lors d'une prochaine assemblée du conseil d'administration.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

#### PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

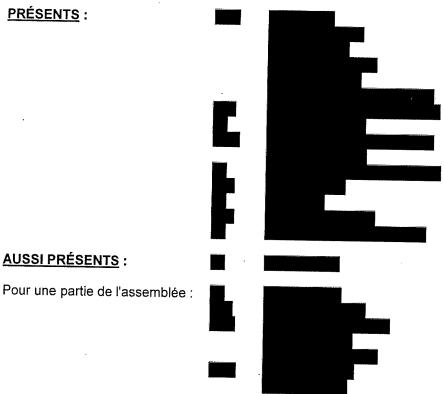
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 25 mars 2013, de 13h30 à 17h00.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Président	 Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 25 mars 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone.

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

indique que les rubriques «Suivi du procès-verbal du 25 février 2013» et «Rapport du comité des ressources humaines (assemblée du 25 mars 2013)» seront inversées et que sous la rubrique «Autres affaires» seront traités les dossiers «Ressources Québec» et «Pétrolia».

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve d'inverser les rubriques «Suivi du procès-verbal du 25 février 2013» et «Rapport du comité des ressources humaines (assemblée du 25 mars 2013)» et d'ajouter à la rubrique «Autres affaires» les dossiers «Ressources Québec» et

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 25 FÉVRIER 2013
gestion des risques (assemblée du 25 février 2013)», à savoir, de remplacer les mots « par les mots «Elle démontre que la conformité de la plupart des politiques est attestée».
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
<ul> <li>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 25 février 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée sous réserve, au troisième paragraphe de la rubrique «Rapport du comité de gestion des risques (assemblée du 25 février 2013)», de remplacer les mots « par «Elle démontre que la conformité de la plupart des politiques est attestée».</li> </ul>
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 25 mars 2013)
fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité. Étaient également présents à cette assemblée
Augmentations salariales (C.D.M.V., CIPQ, Albecour)
indique que le comité a d'abord passé en revue les augmentations salariales pou le prochain exercice à l'égard de certaines des filiales en exploitation de la Société.
Ainsi, quant au C.D.M.V., l'information découlant de l'application des conventions collectives à d'abord été donnée. Quant aux employés non-syndiqués, l'augmentation de la masse salariale proposée est de %; quant au directeur général, l'augmentation serait de 6 % en fonction du fait qu'aucune augmentation ne lui avait été accordée pour l'exercice qui s'achève; des précisions additionnelles parapport à cette dernière situation ont été demandées.
Quant au Centre d'insémination porcine du Québec («CIPQ»), l'information a également ét remise par rapport aux employés régis par une convention collective. Quant aux autres, l'augmentatio de la masse salariale variera de % pour les permanents administratifs à 6 % pour tous les autres incluant le directeur général.
Quant à Albecour, l'augmentation serait de 60% pour un employé non-syndiqué, 60% pour deu cadres supérieurs, avec au surplus 500 d'augmentation en fonction d'une promotion réalisée, et 600 pour le directeur général.
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûme faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

pour le C.D.M.V., D'APPROUVER, pour l'exercice 2013-2014, une augmentation de la masse salariale pour les employés non-syndiqués de % et pour le directeur général de %, sous réserve, dans son cas, d'explications à être fournies à la satisfaction des membres du comité des ressources humaines;

- pour le Centre d'insémination porcine du Québec («CIPQ»), D'APPROUVER, pour l'exercice 2013-2014, une augmentation de la masse salariale, pour les employés non-syndiqués, de mour les permanents administratifs et mouve pour les autres employés incluant le directeur général; et
- pour Albecour, D'APPROUVER, pour l'exercice 2013-2014, une augmentation salariale de pour un employé non-syndiqué, pour deux cadres supérieurs, avec au surplus d'augmentation en fonction d'une promotion réalisée, et pour le directeur général.

Le comité a par ailleurs passé en revue l'étude commandée par la direction de la Société à Towers Watson relativement aux conditions de travail du titulaire du poste de vice-président à l'exploitation et directeur général de la cette des précisions additionnelles ont été demandées à cet égard.

### Objectifs de performance 2013-2014 pour la rémunération incitative

fait état que le comité a ensuite étudié les objectifs de performance proposés par la direction pour les fins de la rémunération incitative pour le prochain exercice de la Société, à savoir l'atteinte d'un résultat net de 56 M\$ et une croissance du portefeuille, quant aux montants autorisés et déboursés, de l'ordre de 700 M\$. Ceci est fonction de la prolongation du Plan stratégique actuel pour les fins du prochain exercice. Le comité a demandé que lui soient fournies des informations additionnelles et a reporté à une prochaine assemblée sa décision à ce sujet.

## Enveloppe budgétaire 2013-2014 pour les augmentations salariales des dirigeants et des cadres

Le comité a ensuite passé en revue l'enveloppe budgétaire proposée par la direction pour les augmentations salariales des dirigeants et des cadres pour le prochain exercice de la Société. Les informations colligées à l'égard de nombreuses organisations québécoises et canadiennes par Normandin Beaudry, AON Hewitt, Mercer et Towers Watson ont été comparées à cette proposition. La proposition tient compte de l'application de la Loi 100. L'augmentation des échelles serait de l'ordre de % et celle de la masse salariale des cadres de %.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER pour l'exercice 2013-2014 de la Société une augmentation globale de la masse salariale des employés cadres de l'ordre de ₩ et une augmentation des échelles qui leur sont applicables de l'ordre de ₩.

#### Autres affaires

Le comité a ensuite révisé les objectifs de la vice-présidence principale aux ressources humaines proposés pour les deux prochains exercices. Le comité a demandé qu'un arrimage soit effectué quant à ses objectifs avec le Plan d'action de la Société.

poursuit en résumant le suivi effectué par la direction devant les membres du comité relativement à l'état des négociations des conventions collectives régissant les employés syndiqués de la Société. Elle fait état de certaines lignes directrices émises par le Conseil du trésor dans une lettre récemment adressée à la Société. Le comité a pris acte de ces lignes directrices,

Le comité, dans ce contexte, a passé en revue le mandat de négociation pour le renouvellement de la convention collective du personnel technique et administratif, proposé par la direction; elle en cite les points saillants.

fait état de la dynamique qui existe, en ces matières, entre la Société, le Conseil du trésor et les syndicats représentant les employés de la Société.
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
<ul> <li>D'APPROUVER le mandat de négociation pour le renouvellement de la convention collective du personnel technique et administratif de la Société, tel que décrit au cours de la présente assemblée.</li> </ul>
quitte l'assemblée.
SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2013
la composition du conseil d'administration de cette entreprise. Il fait une mise à jour du dossier.
Banque de développement économique du Québec
fait état des intentions exprimées par la ministre Élaine Zakaïb et des développements connus à ce jour quant à ce dossier.
Produits forestiers Temrex
rappelle l'historique de la participation de la SGF dans cette entreprise, originellement mise sur pied par sa filiale SGF Rexfor en partenariat avec Tembec.
documents remis séance tenante, l'historique de cet investissement, les résultats de l'entreprise depuis décembre 2010 . La valorisation de l'entreprise qui en découle est décrite, notamment en fonction d'une hausse de revenus prévisible en fonction de la reprise de la construction résidentielle aux États-Unis.
Pour fins de précision, <b>le la commune de la littre de la</b>
Les administrateurs
se joint à l'assemblée.
déclare ici son conflit d'intérêts, bien qu'aucune décision n'ait à être prise par le conseil d'administration quant à ce dossier.
précise la nature de l'intervention du MAMROT et celle de la Société. Il précise que le moitié de l'édifice impliqué est dédié au projet d'incubateur, partie importante du projet.

rappelle l'importance de ce projet.

quitte l'assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée spéciale du 25 février 2013)
fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue le 25 février 2013. Étaient présents à cette assemblées, tous les membres du comité ainsi que
Règlement intérieur (modifications)
indique que le comité a passé en revue le projet de modifications au Règlement intérieur présenté par la direction pour tenir compte du lancement du nouveau Programme d'appui au développement des attraits touristiques («PADAT»).
précise que le PADAT n'implique pas les fonds propres de la Société.
Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
<ul> <li>D'APPROUVER la modification proposée par la direction au Règlement intérieur de la Société et consistant en l'ajout d'une section 14 au Titre II de l'annexe I relativement au Programme d'appui au développement des attraits touristiques («PADAT»).</li> </ul>
<u>Divers</u>
précise que le comité a ensuite convenu que si des modifications devaient être apportées à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et si celles-ci devaient s'appliquer à la Société, il conviendra de revoir les codes d'éthique en vigueur au sein de la Société.
Le comité a par ailleurs convenu d'un plan de travail qui le mènera à se pencher sur la question de l'intervention des administrateurs dans le cheminement des dossiers et sur la nomination des administrateurs nommés par la Société pour siéger au conseil d'administration d'entreprises en portefeuille. À cet égard, la banque de candidats administrateurs qui était en vigueur au sein de la SGF sera redynamisée.
Le comité a par ailleurs procédé à la désignation de Monsieur Luc Filiatreault pour siéger au conseil d'administration de Groupe Conseil OSI inc. (Alyotech), à l'égard de laquelle entreprise un investissement par la Société devrait être réalisé sous peu.
Le comité a également discuté de la représentation éventuelle de la Société au conseil d'administration de
RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 25 mars 2013)
fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 25 mars 2013. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité ainsi que
Themselve at comite and year

	The second secon		
			•
revue le bilan et les résultats prév frais d'administration et le porte d'administration l'approbation de d	visionnels soumis par la efeuille global qui en	direction de même qu	été, le comité a passé en ue le flux de trésorerie, les recommande au conseil
Le comité a également	revu le projet soumis	par la direction de	politique sur l'évaluation

Le comité a également revu le projet soumis par la direction de politique sur l'évaluation financière d'un investissement et s'en est déclaré satisfait. Ce projet de politique sera aussi soumis au comité de gestion des risques pour fins de revue.

Finalement, le comité a fait le suivi de l'avancement des travaux aux termes du plan d'audit interne en vigueur au sein de la Société et s'est penché sur la nature de cette fonction au sein de la Société.

#### **APPROBATION DU BUDGET 2013-2014**

	se	joignent	à
l'assemblée.			
Un document complémentaire est distribué séance tenante.			
quant au bilan prévisionnel, indique qu'il comprend une souscriptior capital social de la Société et une hausse des avances du gouvernement. Il note que l prêt devraient demeurer au même niveau.	ı de es g	aranties	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

Quant au portefeuille global prévisionnel, une hausse importante est attendue au niveau des prêts. Il décrit l'évolution prévue du portefeuille global, notamment quant aux actions non-cotées, aux actions cotées et au capital de risque.

Quant au flux de trésorerie corporatif, il note le peu de gains budgétés sur disposition de placements et décrit les mises de fonds par catégorie, incluant la réduction corporative prévue.

commente les revenus et dépenses budgétés. Il note en particulier les éléments importants des résultats consolidés. Il discute en particulier des provisions prises à l'égard du capital de risque et de l'ordre de grandeur des honoraires de gestion. Des précisions sont demandées quant aux prévisions concernant les les demandé que les hypothèses sous-jacentes importantes puissent être documentées

Les risques inhérents au budget et les scénarios qui en découlent devraient être traités.

Une stratégie de disposition d'actifs non-stratégiques devrait être élaborée.

Quant aux montants à être déboursés, ils sont établis en fonction du pipeline de projets et de l'ampleur des financements du réseau régional à prévoir.

De l'information additionnelle et comparative quant aux frais d'administration devrait être fournie.

indique qu'un canevas sera élaboré à l'avenir pour les informations à être fournies au conseil d'administration pour son approbation quant au budget.

Les raisons expliquant le rythme d'accroissement des prêts régionaux sont expliquées.

fait ensuite le point quant au niveau des frais d'administration et leur évolution; il indique qu'ils sont très largement de nature récurrente. La préoccupation du conseil d'administration quant à la rétention du personnel relié aux tâches d'investissement est rappelée.

Le niveau de profitabilité de la Société est discuté, notamment en fonction de la mission de la Société.

Le niveau de risque des prêts régionaux est expliqué.

rappelle que les données ici présentées ont été fournies au gouvernement.

Sur recommandation du comité de vérification de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le budget de la Société pour l'exercice financier 2013-2014, tel que présenté aux administrateurs au cours de la présente assemblée.

#### APPROBATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les administrateurs acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

précise l'objectif de cette politique et en résume les paramètres principaux.

Il rappelle que le projet de politique a été passé en revue par le comité de gestion des risques.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la politique de gestion du risque de liquidité, telle que remise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### APPROBATION DE MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PLACEMENT (VOLET 1)

Les administrateurs acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

commente les modifications proposées qui ont trait principalement à la limite des sommes pouvant être placées auprès des diverses institutions financières. Il indique que les délais de temps impliqués pour rencontrer ces limites suite à une décote ou une recote d'une institution sont fonction d'ajustements dynamiques et progressifs.

L'application de la politique aux filiales de la Société est décrite.

Il est rappelé que ces modifications ont été passées en revue par le comité de gestion des risques.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

<ul> <li>D'APPROUVER les modifications à la politique de placement (volet 1) de la Société telles que présentées aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.</li> </ul>
quitte l'assemblée.
APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2013-2014
Les administrateurs acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
joint à l'assemblée.
explique que le plan ici proposé tient compte du contexte actuel d'attente par rapport à l'instauration annoncée par le gouvernement de la Banque de développement économique du Québec.
indique donc que les trois enjeux contenus au plan stratégique de la Société en vigueur depuis la fusion ont donc été maintenus.
Les administrateurs ayant pris connaissance préalablement à la tenue de la présente assemblée du projet de plan d'action ici soumis, il s'ensuit une discussion relativement à certains aspects de celui-ci.
· ·

- D'APPROUVER le Plan d'action 2013-2014 de la Société, tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve des modifications énoncées au cours de la présente assemblée.

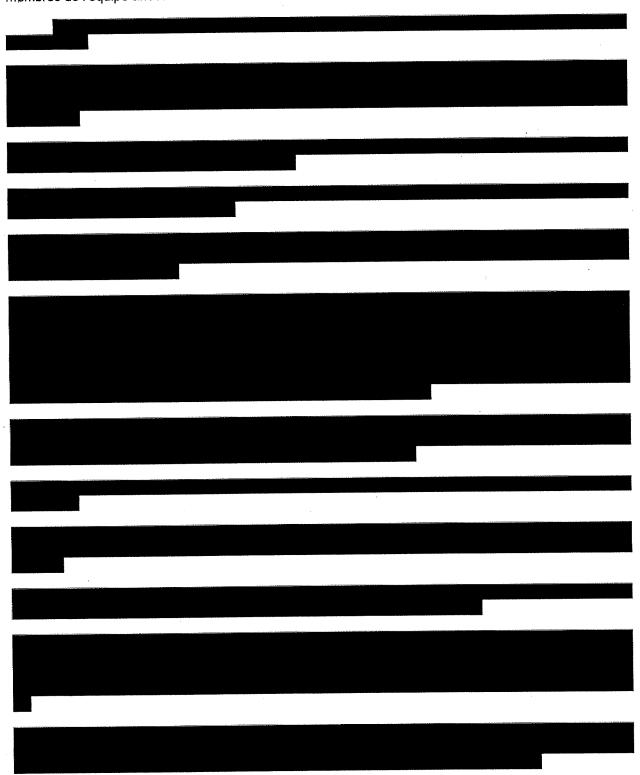
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

APPROBATION DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015
l'ancienne Investissement Québec et à la SGF depuis 2008, suite à la sanction de la Loi sur le développement durable. Le plan vise ici à inclure les nouvelles obligations auxquelles la Société doit se soumettre, dont notamment celle de présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, prolongée jusqu'au 31 décembre 2014 et de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Le plan doit aussi préciser la contribution de la Société à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture.
passe sommairement en revue le plan proposé.
Elle explique plus particulièrement l'action 15 consistant en l'analyse du milieu des coopératives d'habitation et autres OBNL d'habitation afin d'en évaluer le potentiel et de personnaliser l'offre de services, s'il y a lieu.
Les membres du conseil d'administration se disent d'avis qu'une réflexion devra être amorcée par rapport à deux objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus aux termes de ce plan, à savoir les objectifs 7 et 15.
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
<ul> <li>D'APPROUVER le Plan d'action de développement durable 2013-2015 de la Société, tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.</li> </ul>
quittent l'assemblée.
Les administrateurs acceptent de traiter de cette nouvelle rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
ALTASCIENCES COMPAGNIE INC. (demande d'investissement)
se joignent à l'assemblée.
se juighent a rassemblee.

résume d'abord la nature de l'investissement ici proposé qui vise à supporter l'acquisition par Altasciences Compagnie inc. («Altasciences») d'une entreprise aux États-Unis. Il décrit le modèle d'affaires suivi dans l'industrie de la recherche contractuelle spécialisés en études de

bioéquivalence et cliniques et plus précisément celui de la cible identifiée, à savoir la firme Vince & Associates Clinical Research («VACR»).

Divers sujets sont ensuite abordés par les membres du conseil d'administration avec les membres de l'équipe affectée à ce dossier.



quittent l'assemblée.
quitte également l'assemblée.
Les administrateurs délibèrent
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER la Société à investir \$\ \\$ au capital-actions ordinaire d'Altasciences Compagnie inc., dans le cadre du financement de l'acquisition par celle-ci de Vince & Associates Clinical Researh («VACR»), le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite aux administrateurs, sous réserve de
quitte l'assemblée.
AUTRES AFFAIRES
Ressources Québec
En réponse à un administrateur, explique le fonctionnement et les activités menées à ce jour par Ressources Québec. En fonction de l'instauration à venir de la Banque de développement économique du Québec, un réencadrement des activités de cette filiale est à prévoir.
quitte l'assemblée.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

## DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

## PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

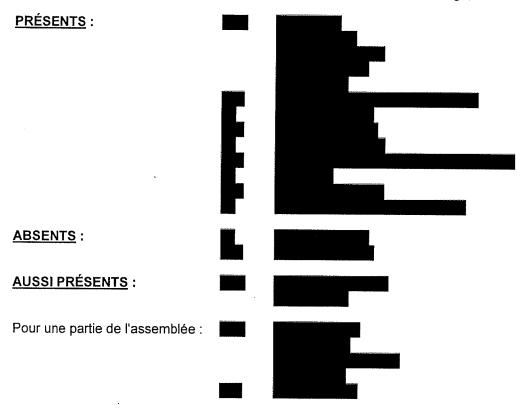
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 22 avril 2013, de 13h30 à 17h00.

ı	.EVÉE	DE	Ι'Δ	SSI	FMR	ΙÉΕ
L	.cvcc		L. 7	331	-INID	느느느

Aucune autre	question	n'étant	soumise,	l'assemblée	est levé	èе.

Le Président	Le Secrétaire
Le President	Le décrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 11h00, lundi, le 22 avril 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

## RENCONTRE AVEC MADAME ÉLAINE ZAKAÏB, MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET À LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

M<sup>me</sup> Élaine Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, se joint à l'assemblée et rencontre les membres du conseil d'administration, en présence de

#### **AJOURNEMENT**

L'assemblée est ajournée à 12h00 pour le lunch.

#### REPRISE DE L'ASSEMBLÉE

À 13h00, l'assemblée reprend ses délibérations.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 25 MARS 2013

Il est demandé d'apporter les corrections suivantes au procès-verbal à savoir :

- À la rubrique «Suivi du procès-verbal du 25 février 2013», sous la sous-rubrique «
- À la rubrique «Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (assemblée spéciale du 25 février 2013)», sous la sous-rubrique «Règlement intérieur (modifications)», au premier paragraphe le mot «compte» doit être ajouté après le mot «tenir»; et
- À la rubrique «Altasciences Compagnie inc. (demande d'investissement)», le quatrième paragraphe doit être modifié pour se lire comme suit «

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 25 mars 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée sous réserve, des corrections suivantes :
  - À la rubrique «Suivi du procès-verbal du 25 février 2013», sous la sous-rubrique «
  - À la rubrique «Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (assemblée spéciale du 25 février 2013)», sous la sous-rubrique «Règlement intérieur (modifications)», au premier paragraphe le mot «compte» doit être ajouté après le mot «tenir»; et
  - À la rubrique «Altasciences Compagnie inc. (demande d'investissement)», le quatrième paragraphe doit être modifié pour se lire comme suit «

## SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2013

Relations de travail

						ont	signé	la	convention	collective	les
concernant et ce, après avoir f	ait grève	durant	deux	joui	S.						

Quant au syndicat des professionnels, indique que le Conseil du trésor est à étudier le mandat de négociation soumis par la direction d'Investissement Québec. Il indique que le syndicat a menacé de recourir à des moyens de pression.
Quant aux employés de bureau et technique, le mandat sous les aspects paramétriques a été envoyé au Conseil du trésor.
Les membres du conseil d'administration demandent que l'état des relations de travail au sein de la Société fasse l'objet d'une rubrique de suivi à la prochaine assemblée du conseil d'administration.
Plan d'action 2013-2014 / Plan d'action de développement durable 2013-2015
se joignent à l'assemblée.
commente le document intitulé «Retour sur les commentaires émis par les membres du conseil d'administration lors de la séance du 25 mars 2013» remis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée. Traite plus particulièrement, quant aux éléments du plan d'action de développement durable 2013-2015, de l'Action 10 «Soutenir le financement de projets en économie verte» et de l'intégration de l'objectif gouvernemental 7 «Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services».
Quant aux objectifs fixés par secteur, à la demande d'un administrateur, indique que les pourcentages ont été déterminés en fonction de l'historique de réalisation des interventions financières d'Investissement Québec, ajustés en fonction de l'ajout du secteur des ressources naturelles, principalement en provenance de la SGF.
Quant aux sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers, en réponse à un administrateur, indique que ceux effectués par rapport à Investissement Québec le sont quant à ses activités de base (prêts et garanties de prêts) et, quant au FDE, par rapport à l'administration des mesures fiscales.
rappelle que les sondages sont menés par la Société elle-même,
L'avantage de procéder par sondage électronique est discuté de même que l'opportunité de faire exécuter ces sondages par des firmes externes.
Les administrateurs conviennent qu'une présentation leur soit faite au cours des prochains mois relativement à ces sondages.
quitte l'assemblée.
précise, à la demande d'un administrateur, que la Société n'a pas procédé à la vente d'actions de depuis la dernière assemblée du conseil d'administration. Le cours de l'action s'est situé en-dessous du prix moyen requis par le conseil d'administration, à savoir \$\text{\text{\$\tex



La nature et la hauteur des provisions à être prises au sein des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 feront l'objet d'une information au comité de vérification lors de sa prochaine assemblée.

#### Divers

Les administrateurs rappellent leur demande que leur soit fournie une ventilation des frais d'administration pour l'exercice débuté le 1<sup>er</sup> avril 2013. Celle-ci sera fournie à la prochaine assemblée du conseil d'administration.

Il est indiqué que les objectifs de performance pour l'exercice débuté le 1<sup>er</sup> avril 2013, pour les fins de la rémunération variable, seront présentés à nouveau à la prochaine assemblée du comité des ressources humaines.

quitte l'assemblée.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée spéciale du 8 avril 2013)

												au consen
d'adm	ninistration rel	ativement	à l'assemb	lée s	péciale	du comité	tenue	le 8	avril :	2013.	Étaient	présents à
cette	assemblées,	tous les	membres	du d	comité							
		indiau	e qu'il n'y	a pa	s eu d	e dévelop	pement	t par	rap	port à	des m	odifications
lissog	bles à la Loi											
	on de la Socié											
I			<b>J</b>									
		poursu	it en faisant	état	aue le c	comité a pa	assé en	revi	ue la	compo	sition d	es conseils
d'adn	ninistration de											
	lies. Il a égal											
	oste depuis d											
	u changer.  U		, ,		•	•						
•	ar ailleurs den											
CIG No	ai ailleulo uell	Hanue un	ciai ue la s	ualic	u pai i	αμμυτι α τα	いっていらつ	Cilla	นบยา	a isc Ei	LIN SULL	es consens

a par ailleurs fait état de la situation qui prévaut au sein du C.D.M.V. et du CIPQ quant au profil des membres du conseil d'administration. Des précisions seront données de manière plus complète lors de la prochaine assemblée du comité.

d'administration des FIERs, soit à titre de membre du conseil d'administration ou d'observateur.

Les membres du comité ont indiqué vouloir maintenir la banque d'administrateurs qui avait été mise en place à la SGF. Le comité sollicite les autres membres du conseil d'administration quant au dépôt de toute candidature pouvant approvisionner la banque. Le comité établira la procédure à suivre pour tel dépôt.

## RÈGLEMENT - TARIFICATION MESURES FISCALES (modifications)

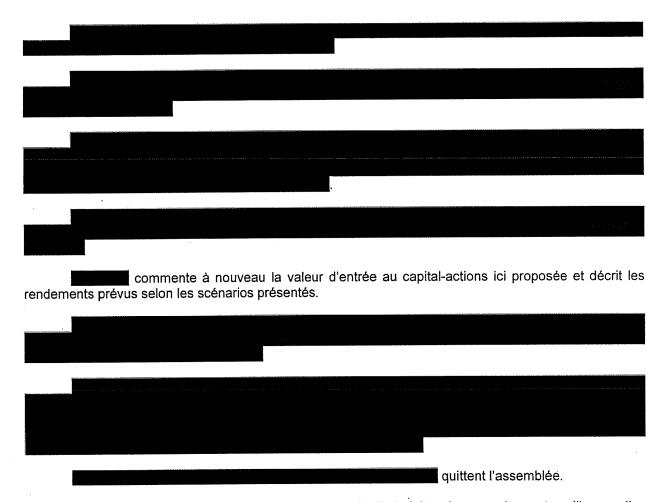
Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ajout proposé au Règlement no. 2 de la Société fixant la tarification des mesures fiscales administrées par Investissement Québec ainsi que de la communication interne expliquant cet ajout et conviennent qu'il y a lieu d'approuver la modification proposée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER la modification proposée au Règlement no. 2 fixant la tarification des mesures fiscales administrées par Investissement Québec en vertu de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales, telle que déposée auprès des membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### GROUPE AGF INC. (demande de réinvestissement de croissance)

se joignent à l'assemblée.
décrit brièvement l'entreprise
. Il indique que l'investissement ici propos vise à supporter l'entreprise dans sa croissance.
Les administrateurs ayant pris connaissance du document qui leur a été soumis préalablement la tenue de la présente assemblée, il s'ensuit une discussion avec les membres de l'équipe affectée à projet d'investissement.
Des précisions sont données quant
·
quitte l'assemblée.
Il est confirmé que les multiples indiqués à la rubrique 6.1 du document remis aux membres d conseil d'administration ont été établis en fonction de la valeur du capital-actions



Après délibérations, les membres du conseil d'administration conviennent qu'il y a lieu d'approuver cet investissement compte tenu des critères énoncés dans le document de présentation remis aux administrateurs.

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER un investissement de par la Société en capital-actions de Groupe AGF inc., le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite aux administrateurs.

À la demande d'un membre du conseil d'administration, la direction s'engage à présenter au conseil d'administration les pratiques et modalités en cours sur le marché en matière des stratégies d'investissement de type «Buy Out et Croissance».

#### **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

## PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

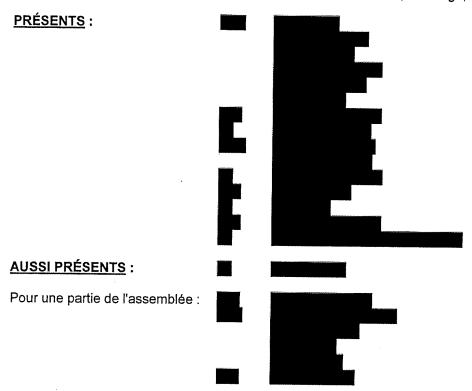
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 27 mai 2013, de 13h30 à 17h00.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre	question	n'étant	soumise,	l'assemblée	est levée.

Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 27 mai 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16° étage, à Montréal.



#### **MOT DE BIENVENUE**

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone.

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée sous réserve de l'ajout à la rubrique 7 «Rapport du comité de vérification (assemblée du 27 mai 2013)» d'un point d'information relativement au plan du prochain document de budget annuel de la Société et de l'ajout sous la rubrique «Autres affaires» d'un rapport verbal sur l'état du projet de loi sur la Banque de développement économique du Québec.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 22 AVRIL 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
<ul> <li>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 22 avril 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée sous réserve des modifications suivantes :</li> </ul>
<ul> <li>À la rubrique «Approbation du procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mars 2013», le paragraphe qui débute par les mots «</li> </ul>
- À la rubrique «Suivi du procès-verbal du 25 mars 2013», sous la sous-rubrique
À la rubrique «Suivi du procès-verbal du 25 mars 2013», sous la sous-rubrique «
À la rubrique «Groupe AGF inc. (demande de réinvestissement de croissance)»,
SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2013
État des relations de travail
que la convention collective avec les juristes a maintenant été signée.
Il fait état du déroulé probable des négociations à venir avec le personnel technique.
Quant aux négociations avec les professionnels de la Société, il rappelle que les demandes de leur syndicat ont maintenant été déposées et que le Conseil du trésor a approuvé le mandat de négociation et que celle-ci est maintenant en cours.
Il précise que tous les griefs déposés ont maintenant été réglés, sauf un.
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 27 mai 2013)
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité
assemble, toda lea membres de same

indique que le comité s'est d'abord penché sur la question des objectifs pour les fins de la rémunération variable afférents à l'exercice en cours et ce, en présence du président et chef de la direction. Elle traitera de ce sujet plus en détails lors des discussions à huis clos prévues à la fin de la présente assemblée.

Le comité a étudié la recommandation de hausse salariale pour le vice-président à l'exploitation et directeur général de la filiale Albecour et pour le directeur général de la filiale Gestion forestière du Saint-Maurice; elle en décrit les paramètres.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER l'augmentation de salaire du vice-président à l'exploitation et directeur général d'Albecour inc., telle que présentée au cours de la présente assemblée; et
- D'APPROUVER l'augmentation de salaire du directeur général de Gestion forestière du Saint-Maurice inc., telle que présentée au cours de la présente assemblée.

indique que le comité a par la suite passé en revue le degré d'atteinte des objectifs dévolus à chacun des directeurs généraux des filiales opérantes de la Société, sauf Gestion forestière du Saint-Maurice inc. qui sera présenté ultérieurement.

Elle résume ensuite les objectifs dévolus à ceux-ci pour 2013-2014.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER pour l'exercice 2013-2014 les objectifs dévolus aux directeurs généraux de chacune des filiales opérantes de la Société suivantes, à savoir : C.D.M.V. inc., Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc., SOQUEM inc., Gestion forestière Lacroix inc., Gestion PFT inc., commandité de Produits forestiers Temrex, société en commandite, et Albecour inc.

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 27 mai 2013)

	777	, fait rapport au c	onseil d'administration
relativement à l'assemblée du com	ité tenue plus tôt aujourd	hui. Étaient présents à	cette assemblée tous
les membres du comité			

d'Investissement Québec au 31 mars 2013. Une révision exhaustive des notes à ces états a particulièrement été faite.

rappelle la très grande diversification des opérations de la Société. Le tableau de conciliation entre les montants budgétés et ceux des résultats a donc fait l'objet d'une attention particulière. Il note l'augmentation des résultats des participations dans les filiales de l'ordre de 15 M\$ et la diminution des provisions à la JVM de l'ordre de 22 M\$, ainsi que le renversement de provisions sur

. À cet égard, en

prêts de 26 M\$ et le renversement de provisions pour les actions de 4 M\$. Il rappelle que les nouvelles règles comptables sont plus contraignantes que les anciens PCGR et créent des amplitudes importantes dans les résultats.

Il indique que les explications données par la direction à cet égard se sont avérées satisfaisantes.

Les frais d'administration pour l'exercice 2012-2013 et l'exercice en cours ont par ailleurs été revus. Un plan pour un éventuel document de budget pour l'exercice 2014-2015 a été revu par le comité et est distribué séance tenante aux membres du conseil d'administration. Les administrateurs se disent satisfaits du plan proposé.

poursuit en indiquant que le comité a passé également en revue les tâches qu'il devait accomplir aux termes de sa charte constitutive.

Le comité a également passé en revue avec les auditeurs de la Société, Samson Bélair/Deloitte & Touche («Deloitte») et le Vérificateur général du Québec («VG»), les constats de l'audit. Les membres du comité ont rencontré à huis clos les représentants des auditeurs.

Le comité recommande l'approbation des états financiers.

Investisseurs inc. s'explique par

réponse à un administrateur,

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013

, se joignent à l'assemblée.
indique d'abord que les états financiers ici soumis sont comparatifs avec les informations afférentes à l'exercice 2011-2012, soit le premier exercice complet de la Société issue de la fusion SGF / Investissement Québec. Il énonce par ailleurs que le rapport des auditeurs sera sans réserve.
Il passe ensuite en revue le bilan à la valeur de consolidation puis il décrit l'état du portefeuille global; il note à cet égard par rapport à l'exercice précédent : la hausse importante des prêts du réseau régional; la diminution des actions non cotées au titre des filiales, en fonction de la vente par Albecour inc. de la moitié de sa quote-part dans l'Aluminerie Alouette; la hausse au titre des coentreprises, notamment en fonction de la bonne performance de Cepsa Chimie Montréal; et la baisse des actions non cotées au titre des entreprises associées, notamment en fonction de provisions prises à l'égard de et de
L'augmentation notée au titre des actions cotées est, elle, largement due aux acquisitions d'actions ordinaires de effectuées en cours d'exercice.
Il résulte que le portefeuille global a augmenté de quelque 120 M\$.
décrit ensuite le sommaire des résultats consolidés pour la période terminée le 31 mars 2013. La diminution des revenus de prêts - comptes majeurs est due aux remboursements anticipés survenus dans un certain nombre de prêts importants. L'augmentation des revenus de prêts réseau régional s'explique par l'augmentation du volume de prêts effectués. Les résultats des participations-mise en équivalence sont inférieurs à l'exercice précédent, notamment en fonction d'une baisse importante L'augmentation importante du gain sur réalisation de placements s'explique, entre autres, par la vente par la filiale Albecour de la moitié de sa quote-part dans l'Aluminerie Alouette. La diminution des revenus générés par IQ Immigrants

explique la provenance des revenus de cette filiale.

poursuit en décrivant la hauteur des provisions sur prêts ainsi que la provision pour pertes sur les actions. Il décrit ensuite les raisons expliquant la baisse des frais d'administration par rapport à l'exercice précédent.
Il appert que le bénéfice net de quelque 101 M\$ permet d'atteindre un rendement sur équité de 4,06%.
poursuit en décrivant le flux de trésorerie corporatif. Au final, l'encaisse s'est accrue de quelque 13 M\$.
poursuit par ailleurs en décrivant la provision pour pertes sur actions en décrivant les principales provisions prises. Il décrit ensuite les gains sur réalisation de placements, les provisions sur prêts, les revenus par secteur d'activités, la répartition de l'encaisse et des placements temporaires ainsi que le flux de trésorerie corporatif.
À la suggestion d'un administrateur,
En réponse à un administrateur, donne des précisions relativement aux provisions et aux revenus des interventions financières en provenance du réseau régional.
Sur recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
<ul> <li>D'APPROUVER, les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 tels que présentés au conseil d'administration au cours de la présente assemblée.</li> </ul>
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 (pour information)
rappelle que le responsable ultime du Fonds du développement économique (le «Fonds») s'avère administrativement le sous-ministre du ministère des Finances et de l'Économie et que le Fonds est géré par Investissement Québec aux termes de sa loi constitutive, d'où l'intérêt de présenter au conseil d'administration l'information financière afférente au Fonds.
Il décrit d'abord l'état consolidé de la situation financière puis il passe en revue l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs financiers nets et de l'excédent cumulé. Il indique que pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la contribution financière du gouvernement du Québec sera de l'ordre de quelque 34,5 M\$, en baisse importante par rapport à la somme de quelque 117 M\$ lors de l'exercice précédent.
Les administrateurs demandent que soit précisée la situation
ANNA MARIA DE A DE A DE ANNA DE LA DELINIO DE LA COMO DELLA COMO DE LA COMO DELLA COMO DE LA COMO DELLA COMO D
ANALYSE DES FRAIS D'ADMINISTRATION 2012-2013 ET 2013-2014
passe en revue le document préparé relativement aux frais d'administration 2012-2013 et à ceux pour l'exercice 2013-2014. Quant au premier, l'écart de \$\ \\$ en moins par rapport au montant budgété s'explique en particulier par
Quant aux frais 2013-2014, le budget de \$,

.

salariale et paramétrique, le comblement de postes vacants, le montant de TVQ non récupérable à la suite de l'harmonisation des taxes avec le gouvernement fédéral.

Les administrateurs demandent qu'un tel document comparatif soit présenté au moment de la soumission au conseil d'administration du budget pour le prochain exercice de la Société.

En réponse à un administrateur, commente la hauteur des frais d'administration reliés aux services administratifs par rapport à ceux des unités d'affaires. Il signale notamment l'existence des coûts devant être assumés par la Société pour la gestion des programmes et l'exécution des mandats comptabilisés aux fins du Fonds du développement économique et donc par rapport à des activités non effectuées sur les fonds propres de la Société.

# APPROBATION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ (modifications)

La résolution ici proposée vise à remplacer un signataire autorisé suite au départ d'un de ceux-ci.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :
  - 1. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES</u>

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances et de l'Économie à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelées la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

#### 2. SIGNATURE ET ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît en annexe A, pourvu qu'elles soient deux, et de plus, QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par ces mêmes personnes, ou portant la mention «POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC» ou toute autre mention équivalente.

- 3. AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'OBTENTION D'EMPRUNTS ET À L'OCTROI DE GARANTIES, À LA NÉGOCIATION D'ACTIONS, OBLIGATIONS OU AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET À L'ACQUISITION DE PLACEMENTS
  - a) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative

aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées cidessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés;

- b) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (365 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3a) de la présente.
- c) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et toutes autres questions relative aux valeurs mobilières ou aux placements effectués par la Société;
- d) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées à transiger incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3c) de la présente.

## 4. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE</u>

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances et de l'Économie.

## 5. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX TRANSACTIONS</u> D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe D, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations ou des risques de crédit.

#### 6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

, se joignent à

QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforêt inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.

l'assemblée.

Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et que ceux-ci en aient accusé réception.

ANNEXE « A »
ANNEXE « B »
ANNEXE « C »
ANNEXE « D »
with the second of the second
quitte l'assemblée.
TABLEAU DE BORD - SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2012-2013 AU 31 MARS 2013

commente d'abord le tableau de bord stratégique pour l'entièreté de l'exercice financier terminé le 31 mars 2013. Il appert que toutes les cibles ont été atteintes sauf celle afférente aux montants autorisés en ressources naturelles.

Quant aux résultats globaux indique que les objectifs pour le financement autorisé ont largement été dépassés.
Les administrateurs discutent du taux de satisfaction de la clientèle des prêts et des garanties de prêts, notamment en fonction des commentaires formulés lors de la récente commission parlementaire relative à la Loi sur la Banque de développement économique du Québec.
poursuit en expliquant les données afférentes aux arrérages d'Investissement Québec et à ceux du Fonds du développement économique.
Quant au développement des affaires, remet séance tenant un sommaire des dossiers «prospect» pour la vice-présidence principale au financement commercial et au développement régional; ce sommaire indique pour l'exercice 2012-2013 des projets d'une valeur cumulative de probabilité de réalisation de %.
passe ensuite en revue l'évolution du développement des affaires pour la vice- présidence principale au développement des affaires, comptes majeurs. Il commente plus particulièrement les projets en pipeline en fonction de leur probabilité de réalisation. Il note que les montants d'investissements par projet ont tendance à diminuer en fonction du fait qu'ils sont largement réalisés en mode co-investissement avec d'autres partenaires. En réponse à un administrateur, M. Séguin précise que les projets dont la probabilité de réalisation est plus élevée peuvent avoir un temps d'exécution de trois à douze mois.
Une correction doit être apportée dans la liste des projets, relativement au dossier Altasciences, maintenant réalisé,
conclut en précisant que certaines modifications seront proposées pour la prochaine

## SOMMAIRE DES FINANCEMENTS POUR LE TRIMESTRE ET L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2013

version du rapport.

Les administrateurs ont pris connaissance du sommaire des financements pour le trimestre et l'année se terminant le 31 mars 2013, tel qu'il leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

## RAPPORT ANNUEL ET RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC 2012-2013

Les administrateurs ont pris connaissance du projet de rapport annuel et rapport de développement durable d'Investissement Québec pour l'exercice 2012-2013, tel que soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

à la demande d'administrateurs, donne à l'égard de certains passages du rapport des précisions ou clarifications.

Les administrateurs demandent que soit retiré le dernier paragraphe de la page 11.

Le poids du secteur tertiaire dans les interventions financières de la Société est discuté.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

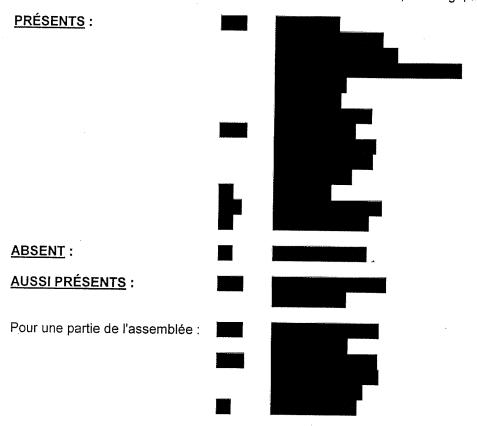
D'APPROUVER le rapport annuel et le rapport de développement durable d'Investissement Québec pour son exercice 2012-2013, tel que soumis aux administrateurs, sous réserve de la correction mentionnée au cours de la présente assemblée.

quittent l'assemblée.
UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. (disposition)
se joignent à l'assemblée.
M. Veilleux fait état de l'appréciation notable de l'action d'Ubisoft depuis l'annonce des résultats de l'entreprise à la mi-mai.
indique la valeur des bons de souscription à la date de fermeture de la bourse le 14 mai 2013.
Il s'ensuit une discussion entre les administrateurs et M. Éric Veilleux relativement à
Les administrateurs conviennent
Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER la disposition de la totalité des de bons de souscription d'Ubisoft Entertainment S.A. détenus par une filiale à part entière de la Société au prix du marché, et ce, dès que possible, selon les modalités décrites dans la présentation faite au conseil d'administration; et
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER la disposition de la totalité des actions d'Ubisoft Entertainment S.A. encore détenues par une filiale à part entière de la Société.
quittent l'assemblée.

<b>AUT</b>	RE	SA	FF	AIR	ES

Rapport sur l'état du projet de loi no. 36 sur la Banque de développement économique du Québec
indique que des réponses devront être formulées à l'égard de certains commentaires qui ont été faits par divers intervenants en commission parlementaire relativement au projet de loi sur la Banque de développement économique du Québec.
explique les raisons ayant conduit la Société à ne pas comparaître devant cette commission parlementaire.
Rapport annuel
Les administrateurs se disent d'avis qu'il y aurait lieu de promouvoir davantage le rapport annuel de la Société de même que les interventions financières réalisées par celle-ci. La possibilité de tirer un sommaire du rapport et de le circuler davantage est aussi discutée.
Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.
DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)
Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.
PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 17 juin 2013, de 13h30 à 17h00.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.
Le Président Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 17 juin 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone, et plus particulièrement aux membres récemment nommés, à savoir : MM. Dominique Bouchard et Luc Dupont et M<sup>me</sup> Éloïse Harvey. Ces derniers font, à tour de rôle, état de leur expérience professionnelle respective.

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'adresser les remerciements du conseil d'administration de la Société aux membres récemment remplacés, à savoir : MM. Pierre Barnès et Jacques Rochefort et M<sup>me</sup> Gisèle Desrochers, pour le travail accompli depuis leur nomination.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE REMERCIER MM. Pierre Barnès et Jacques Rochefort et M<sup>me</sup> Gisèle Desrochers pour les tâches que chacun a accomplies au sein du conseil d'administration de la Société et de ses comités à titre d'administrateur.

Il est demandé au secrétaire de la Société de transmettre une copie de cette résolution aux dits administrateurs.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 27 MAI 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 27 mai 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée sous réserve d'enlever, dans la dernière résolution de la rubrique «Rapport du comité des ressources humaines (assemblée du 27 mai 2013)», les mots «Gestion forestière du Saint-Maurice inc.».

À la demande d'un administrateur, le secrétaire explique la portée du paragraphe 6 («dispositions générales») de la résolution relative aux affaires bancaires, aux avances du ministre des Finances et de l'Économie et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

## SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2013

État des relations de travail	
l'assemblée.	e joint à
Elle fait état des négociations en cours avec le syndicat des professionnels de la Soc explique les demandes du Conseil du trésor. Elle résume la position syndicale puis les salariales impliquées. Elle décrit la situation propre à la Société puis celle avec le syndicat du technique.	s echelles
En réponse à un administrateur,	et en Ant
Un administrateur signale	
résume les solutions qui s'offrent à la Société à ce stade.	

#### **Divers**

La demande formulée antérieurement par le conseil d'administration à l'effet qu'une présentation soit faite au conseil relativement aux pratiques et modalités en cours sur le marché en matière des stratégies d'investissement de type «Buy Out et Croissance» est rappelée.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 12 juin 2013)

fait rapport au conseil
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 12 juin 2013. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité.
Programme de gestion des risques 2013-2014
indique que le comité a passé en revue, avec les représentants de PricewaterhouseCoopers, les consultants de la Société en cette matière, l'état d'avancement du programme de gestion des risques en cours au sein de la Société.
Bilan 2012-2013
indique que le comité a par la suite procédé à la revue de ses activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.
Rapport de conformité de l'audit interne
indique que la directrice de la vérification interne de la Société a résumé l'exercice qui a été conduit dans les six grandes régions du Québec visant notamment à constater le respect du règlement intérieur et des directives applicables en l'espèce par rapport aux dossiers autorisés dans le cadre des financements «UNIQ», volet immobilisations et volet fonds de roulement. Il appert qu'aucun manquement significatif n'a été noté; il a par ailleurs été recommandé d'élargir l'échantillon la prochaine fois qu'un exercice similaire sera repris.
Attestation de conformité (1er janvier – 31 mars 2013)
indique que l'attestation de conformité soumise par la direction fait état que les balises principales à respecter le sont effectivement
Profil des interventions financières autorisées (1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013)
Le profil des interventions financières autorisées au cours du dernier trimestre de l'exercice 2012- 2013 indique une cote moyenne de risque de pour l'exercice entier 2012-2013. Il appert que quelque
Le comité a par ailleurs demandé que certaines attributions de cote soient
revues.

Portefeuille sous gestion au 31 mars 2
--

indique que le comité a passé en revue les diverses statistiques afférentes au profil du portefeuille de la Société sous gestion,

#### Analyse de sensibilité du budget

Le comité a passé en revue l'étude de sensibilité par rapport au budget en cours de la Société, en fonction de diverses variables,

## Reddition de comptes au 31 mars 2013 - Politiques

Le comité a également passé en revue la reddition de comptes de la direction au 31 mars 2013 relativement à diverses politiques afférentes à la gestion du risque.

#### Politique sur les contrats

La direction a fait état qu'un mandat a été donné à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour conseiller la Société dans le cadre des développements occasionnés par l'entrée en vigueur de la Loi 1 relative à l'intégrité en matière de contrats publics.

À la demande d'un administrateur,

## RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 17 juin 2013)

d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui.

#### Filiales opérantes – Mine Arnaud inc.

rappelle que cette filiale détient un intérêt de 62% dans le projet d'une mine d'apatite près de Sept-Îles et qu'aux termes du protocole intervenu avec son partenaire dans ce projet, l'entreprise scandinave Yara, la filiale gère pour l'instant le projet.

Pour 2013-2014, il est proposé d'accroître le salaire de ses employés de deux employés devant par ailleurs bénéficier d'un ajustement qui fera accroître leur rémunération de

Quant au directeur général

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER l'augmentation de salaire des employés de Mine Arnaud inc., telle que présentée au cours de la présente assemblée;
- D'APPROUVER l'augmentation de salaire du directeur général de Mine Arnaud inc., telle que présentée au cours de la présente assemblée; et
- D'APPROUVER pour l'exercice 2013-2014 les objectifs dévolus au directeur général de Mine Arnaud inc. pour les fins de sa rémunération variable.

Filiales opérantes - Gestion forestière du Saint-Maurice inc.

Les objectifs du directeur général pour les fins de sa rémunération variable (maintenant été établis par la direction et ont été présentés au comité.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER pour l'exercice 2013-2014 les objectifs dévolus au directeur général de Gestion forestière du Saint-Maurice inc. pour les fins de sa rémunération variable.

#### Filiales opérantes – Produits forestiers Temrex, société en commandite

Le directeur général de l'entreprise ayant récemment annoncé son départ, le conseil d'administration de l'entreprise a recommandé l'embauche de M. Michel Bigaouette dans cette fonction; M. Bigaouette occupait jusqu'à présent le poste de directeur, Ventes et marketing au sein de l'entreprise.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER l'embauche de M. Michel Bigaouette à titre de directeur général de Produits forestiers Temrex, société en commandite, et de son associé commandité, Gestion PFT inc.; et

Objectifs de performance – Rémunération variable 2013-2014
indique que ce sujet a été reporté à une prochaine assemblée.
Rémunération incitative 2012-2013
rendement, se chiffre à \$\frac{1}{2}\$\$, par rapport à une masse salariale globale de quelque \$\frac{1}{2}\$\$. Elle rappelle que le profit réalisé pour l'exercice 2012-2013 se chiffre à \$\frac{1}{2}\$\$ M\$\$ et que les objectifs autrement fixés ont été dépassés. L'enveloppe respecte par ailleurs l'application des dispositions pertinentes de la Loi 100.
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER, en fonction des objectifs fixés pour l'exercice 2012-2013 de la Société et en fonction de l'application de la loi «Loi 100»,
Progression salariale 2013-2014 – Vice-présidents relevant du président et chef de la direction
indique que le comité recommande une hausse de 1%
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'APPROUVER, pour l'exercice 2013-2014, une hausse de
Évaluation du président et chef de la direction
rappelle qu'aux termes du décret de nomination de M. Jacques Daoust, le bonus annuel pouvant lui être payé est au maximum de 15%; en fonction de l'application de la Loi 100, il doit par ailleurs être ramené à 5%.
En fonction du degré d'atteinte des objectifs fixés à la Société, il est proposé que soit versé à M. Daoust, pour l'exercice 2012-2013,
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le versement au président et chef de la direction, M. Jacques Daoust, pour l'exercice 2012-2013, à titre de rémunération incitative, un montant équivalent à

#### Recommandation - Nouveau président-directeur général

À la demande du président du conseil d'administration, les administrateurs poursuivent leurs délibérations à huis clos.
quittent donc l'assemblée.
Une fois le huis clos terminé, le la résolution suivante de la résolution suivante adoptée par les administrateurs.
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ (trois membres s'abstenant) :
<ul> <li>DE RECOMMANDER au gouvernement la nomination de M. Mario Albert à titre de président-directeur général d'Investissement Québec.</li> </ul>
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 17 juin 2013)
fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui.
rappelle qu'il revient au comité de procéder aux nominations des personnes désignées par la Société pour sièger au conseil d'administration d'entreprises en portefeuille. À cet égard, le comité cherche à désigner des individus dont le profil est le plus adéquat possible en fonction de la nature et des besoins de l'entreprise.
Le comité a décidé de passer en revue plus systématiquement la situation concernant les individus qui sont en poste à titre d'administrateur d'une entreprise en portefeuille depuis cinq ans et plus M. Brûlé indique que le comité a convenu, après révision, de ne pas opérer de changement dans les cas où cet anniversaire avait maintenant été atteint.
représentation aux conseils d'administration des FIERs et des Fonds-Soutien. Il rappelle que les personnes ici désignées le sont par le conseil d'administration de la filiale IQ FIER.
rappelle que le comité s'est également penché au cours des derniers mois su l'application à la Société de la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.

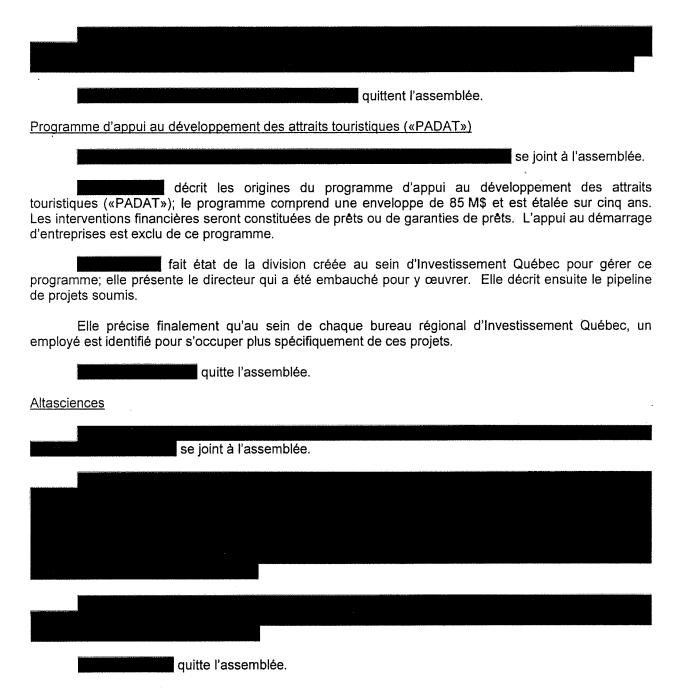
Le comité a passé en revue le contenu et le fonctionnement informatique de la banque d'administrateurs qui avait été mise sur pied à la SGF; il a été demandé de s'en inspirer pour mettre sur pied au sein de la Société une nouvelle banque d'administrateurs, utilisant les moyens technologiques conviviaux disponibles.

## **RAPPORTS**

Ressources Québec
se sense
joint à l'assemblée.
explique d'abord que le secteur minier est présentement en net ralentissement,
notamment en raison d'une baisse notable de la demande sur les marchés internationaux. Il note la chute des cours boursiers des compagnies minières survenue depuis 2012.
quitte l'assemblée.
Fonds Anges Québec Capital
·
se joignent à
l'assemblée.
rappelle que le fonds Anges Québec Capital a été mis sur pied en avril 2012 et qu'il est capitalisé à hauteur de 20,2 M\$, dont 20 M\$ proviennent des fonds propres d'Investissement Québec. rappelle le rôle moteur que joue le Réseau Anges Québec dans l'identification et le
montage des projets d'investissements.  Le fonds investit sous forme d'équité ou
quasi-équité dans des entreprises technologiques québécoises innovatrices au stade de l'amorçage ou du démarrage. Le fonds compte une douzaine d'entreprises en portefeuille.
indique qu'une capitalisation additionnelle pourrait être apportée au fonds ou qu'un deuxième fonds pourrait être lancé sur le même modèle; des partenaires institutionnels ont été approchés à cet égard.

Les administrateurs se montrent satisfaits de l'initiative ici développée.

Elle fait état du modèle habituellement suivi pour chaque investissement et indique la hauteur des liquidités encore détenues par le fonds.



#### **AUTRES AFFAIRES**

En fonction du remplacement imminent à venir de M. Jacques Daoust à titre de président et chef de la direction de la Société, depuis sa constitution le 1<sup>er</sup> avril 2011 et auparavant en tant que président et chef de la direction de l'ancienne Investissement Québec depuis 2006, les membres du conseil d'administration tiennent à remercier M. Daoust pour l'ensemble des tâches accomplies dans ses fonctions.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE REMERCIER M. Jacques Daoust pour l'ensemble des tâches accomplies à titre de

président et chef de la direction d'Investissement Québec.

Il est demandé au secrétaire de la Société de transmettre une copie de cette résolution à M. Daoust.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

## PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

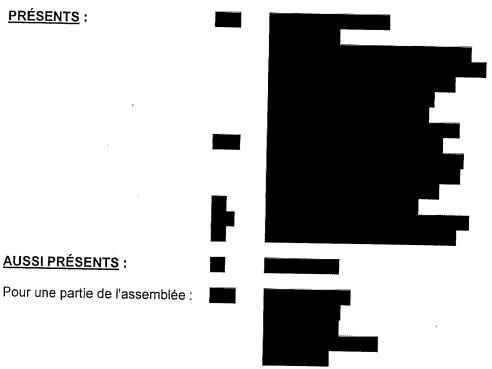
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 29 juillet 2013, de 13h30 à 17h00.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

	L. Ozadia
Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h00, vendredi, le 5 juillet 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16° étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, nommé à cette fonction le 3 juillet dernier, se dit d'abord honoré de présider le conseil d'administration d'Investissement Québec («IQ»). Il indique qu'il voudra rencontrer les administrateurs individuellement au cours des prochaines semaines.

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, entré en fonction le 2 juillet dernier, commente aussi l'honneur qui lui échoit d'accéder à cette fonction. Il indique que le conseil d'administration sera appelé à œuvrer à d'importants dossiers au cours des prochaines semaines.

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

# RESSOURCES QUÉBEC INC. (nomination au conseil d'administration de Madame Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère des Ressources naturelles)

ATTENDU QU'aux termes du décret 381-2012, du 18 avril 2012, ayant autorisé la création de Ressources Québec inc. par Investissement Québec, à titre de filiale de celle-ci, le conseil d'administration de Ressources Québec inc. est composé d'un maximum de huit membres, dont un sous-ministre du ministère des Ressources naturelles; et

ATTENDU QUE, Madame Christyne Tremblay, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, a avisé le secrétaire d'Investissement Québec le 20 juin 2013 qu'elle serait ce sous-ministre, en remplacement de Monsieur Richard Savard;

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

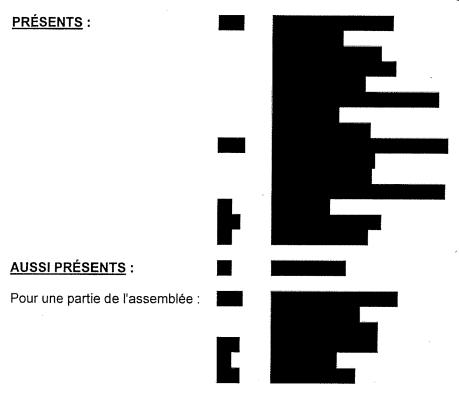
 DE NOMMER Madame Christyne Tremblay, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, membre du conseil d'administration de Ressources Québec inc., en remplacement de Monsieur Richard Savard.

se
joignent à l'assemblée.
présente les membres de l'équipe qui a œuvré au présent dossier.
À la demande de les administrateurs formulent leurs questions et commentaires. Ceux-ci portent sur les matières suivantes :
-
-
-

	En réponse,	indique d'abord		
	Il indique que			
	II explique			***************************************
	Il commente ensuite es	nersnectives de l'entrenrise n	our les cinq prochaines année	ne.
			our les ciriq procriames amee	<b>:5</b> .
	D'autres questions et co	mmentaires sont soulevés :	With the section of t	
	-			
	-			· ·
	_			
•				
	-			
	_	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR		
	Il sat mostioned à nouve		A	
(le chif	fre de <b>1888</b> \$ est mention	eau que la participation de né) à un	\$ sollicitée pourrait être cé	edée en partie
	,			
				CONTROL OF THE STATE OF THE STA

. •	
AUTRES AFFAIRES	
Un administrateur demande si IQ est impliquée, à ce indiquera ce qu'il en est à ce sujet à la prochaine assem	stade, dans le dossier M.  hblée du conseil d'administration.
Les administrateurs demandent qu'on leur transmettre le général et du président du conseil d'administration.	es coordonnées du président-directeur
est, pour l'instant, maintenue. On cherchera à aviser les membre meilleurs délais si cette assemblée devait être annulée. Toutef spéciale du conseil d'administration devra être tenue avant l téléphonique, afin d'autoriser possiblement deux dossiers relevant afin de combler les vacances au sein des divers comités du conseil d'administration devra être tenue avant le téléphonique, afin d'autoriser possiblement deux dossiers relevant afin de combler les vacances au sein des divers comités du conseil d'administration de comble les vacances au sein des divers comités du conseil d'administration est pour l'instant, maintenue.	es du conseil d'administration dans les fois, il est à prévoir qu'une assemblée le 29 juillet, par voie de conférence t des Comptes majeurs et possiblement
Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à	ce stade de l'assemblée.
DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)	
Aucune discussion à huis clos n'est tenue.	
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMIN	<u>NISTRATION</u>
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administrat de 13h30 à 17h00, est, pour l'instant, maintenue. Si cette dernière en seront avisés dans les meilleurs délais.	tion prévue pour lundi, le 29 juillet 2013, e devait être annulée, les administrateurs
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	
Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est le	evée.
Le Président Le	e Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 29 juillet 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone. Il note que, tant pour lui que pour M. Mario Albert, nouveau président-directeur général de la Société, il s'agit de la première assemblée régulière du conseil d'administration.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

# APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 17 JUIN 2013 ET LE 5 JUILLET 2013 (spéciale)

Les modifications suivantes sont demandées au procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 17 juin 2013 :

À la rubrique «Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (assemblée du 17 juin 2013)», le troisième paragraphe doit débuter par la phrase suivante «Le comité a décidé de passer en revue plus systématiquement la situation concernant les individus qui sont en poste à titre d'administrateur d'une entreprise en portefeuille depuis cinq ans et plus.», et au début de la phrase qui suit, il faut remplacer le mot «II» par «M. Brûlé»; et

 À la rubrique «Rapports», :	sous la sous-rubrique «Ressources	Québec»,	la phrase	suivante
 doit être ajoutée à la fin du	ı deuxième paragraphe à savoir : «			

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 17 juin 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée sous réserve, des corrections suivantes :
  - À la rubrique «Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (assemblée du 17 juin 2013)», le troisième paragraphe doit débuter par la phrase suivante «Le comité a décidé de passer en revue plus systématiquement la situation concernant les individus qui sont en poste à titre d'administrateur d'une entreprise en portefeuille depuis cinq ans et plus.», et au début de la phrase qui suit, il faut remplacer le mot «II» par «M. Brûlé»; et
  - À la rubrique «Rapports», sous la sous-rubrique «Ressources Québec», la phrase suivante doit être ajoutée à la fin du deuxième paragraphe à savoir : «
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 5 juillet 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

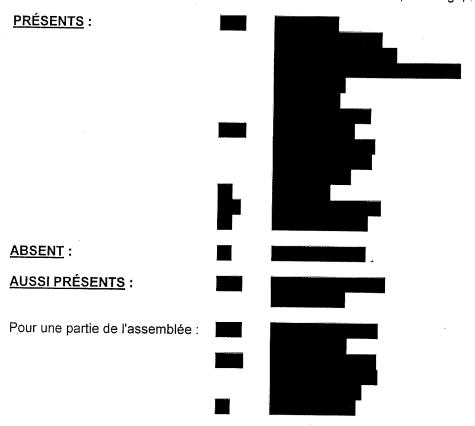
#### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 JUIN 2013 ET DU 5 JUILLET 2013

#### Dossier Fortress (FDE)

fait le point sur les activités de l'entreprise Fortress Paper au Québec et plus particulièrement par rapport au démarrage de son usine de pâte cellulosique et son usine attenante de cogénération à Lebel-sur-Quévillon sur le site des installations autrefois occupées par Domtar. M. Albert fait état des besoins d'investissement supplémentaire requis pour permettre de mener à bien le projet de Lebel-sur-Quévillon qui, jusqu'à présent a fait l'objet d'une autorisation d'aide financière du gouvernement du Québec (FDE), sous forme de prêts, de l'ordre de M\$. La source possible de ce financement supplémentaire est évoquée. Sont aussi évoquées les discussions en cours entre la Société et les

autorités du ministère des Finances et de l'Économie,	
tour la situation.	commente brièvement à son
État des relations de travail	
l'assemblée.	, se joint à
indique que l'entente de principe à laquelle la Société de ses professionnels a été refusée par ceux-ci lors d'une assemblée tenue les principaux enjeux de la négociation intervenue jusqu'à maintenant avec ce	e 3 juillet 2013. Elle résume
quitte l'assemblée.	
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL- PREMIER SURVOL	
À sa demande, le président du conseil d'administration, M. Scraire l'assemblée, formuler les énoncés suivants ce, quelque trois semaines de	, désire, à ce moment-ci de
surveine set que trete contained de	data den entree en fonction.
	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O
	:

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 17 juin 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean Bazin, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone, et plus particulièrement aux membres récemment nommés, à savoir : MM. Dominique Bouchard et Luc Dupont et M<sup>me</sup> Éloïse Harvey. Ces derniers font, à tour de rôle, état de leur expérience professionnelle respective.

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean Bazin préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'adresser les remerciements du conseil d'administration de la Société aux membres récemment remplacés, à savoir : MM. Pierre Barnès et Jacques Rochefort et M<sup>me</sup> Gisèle Desrochers, pour le travail accompli depuis leur nomination.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE REMERCIER MM. Pierre Barnès et Jacques Rochefort et M<sup>me</sup> Gisèle Desrochers pour les tâches que chacun a accomplies au sein du conseil d'administration de la Société et de ses comités à titre d'administrateur.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 12 juin 2013)

fait rapport au conseil
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 12 juin 2013. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité.
Programme de gestion des risques 2013-2014
indique que le comité a passé en revue, avec les représentants de PricewaterhouseCoopers, les consultants de la Société en cette matière, l'état d'avancement du programme de gestion des risques en cours au sein de la Société.
Bilan 2012-2013
indique que le comité a par la suite procédé à la revue de ses activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.
Rapport de conformité de l'audit interne
indique que la directrice de la vérification interne de la Société a résumé l'exercice qui a été conduit dans les six grandes régions du Québec visant notamment à constater le respect du règlement intérieur et des directives applicables en l'espèce par rapport aux dossiers autorisés dans le cadre des financements «UNIQ», volet immobilisations et volet fonds de roulement. Il appert qu'aucun manquement significatif n'a été noté; il a par ailleurs été recommandé d'élargir l'échantillon la prochaine fois qu'un exercice similaire sera repris.
Attestation de conformité (1er janvier – 31 mars 2013)
indique que l'attestation de conformité soumise par la direction fait état que les balises principales à respecter le sont effectivement
Profil des interventions financières autorisées (1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013)
Le profil des interventions financières autorisées au cours du dernier trimestre de l'exercice 2012- 2013 indique une cote moyenne de risque de pour l'exercice entier 2012-2013. Il appert que quelque
Le comité a par ailleurs demandé que certaines attributions de cote soient
revues.

#### Filiales opérantes - Mine Arnaud inc.

Quant au directeur général

rappelle que cette filiale détient un intérêt de 62% dans le projet d'une mine d'apatite près de Sept-Îles et qu'aux termes du protocole intervenu avec son partenaire dans ce projet, l'entreprise scandinave Yara, la filiale gère pour l'instant le projet.

Pour 2013-2014, il est proposé d'accroître le salaire de ses employés de deux employés devant par ailleurs bénéficier d'un ajustement qui fera accroître leur rémunération de

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER l'augmentation de salaire des employés de Mine Arnaud inc., telle que présentée au cours de la présente assemblée;
- D'APPROUVER l'augmentation de salaire du directeur général de Mine Arnaud inc., telle que présentée au cours de la présente assemblée; et
- D'APPROUVER pour l'exercice 2013-2014 les objectifs dévolus au directeur général de Mine Arnaud inc. pour les fins de sa rémunération variable.

#### Filiales opérantes - Gestion forestière du Saint-Maurice inc.

Les objectifs du directeur général pour les fins de sa rémunération variable (maintenant été établis par la direction et ont été présentés au comité.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER pour l'exercice 2013-2014 les objectifs dévolus au directeur général de Gestion forestière du Saint-Maurice inc. pour les fins de sa rémunération variable.

#### Filiales opérantes – Produits forestiers Temrex, société en commandite

Le directeur général de l'entreprise ayant récemment annoncé son départ, le conseil d'administration de l'entreprise a recommandé l'embauche de M. Michel Bigaouette dans cette fonction; M. Bigaouette occupait jusqu'à présent le poste de directeur, Ventes et marketing au sein de l'entreprise.

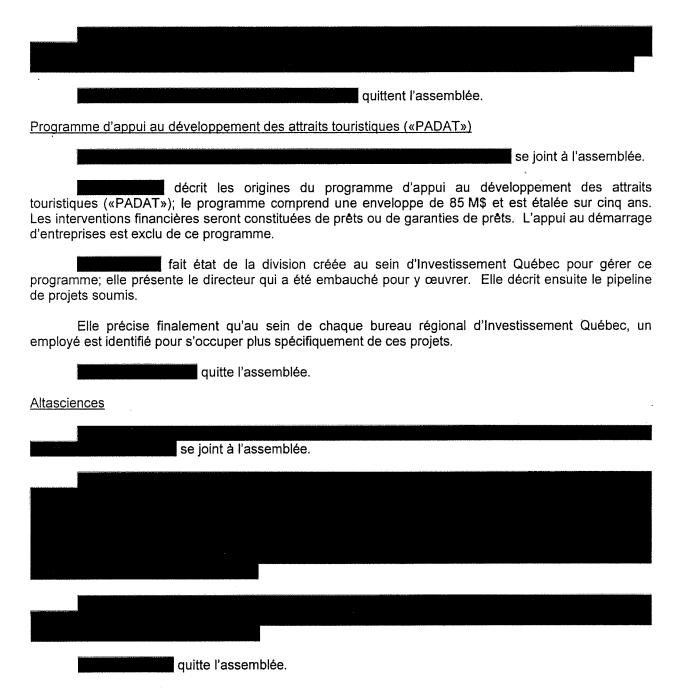
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER l'embauche de M. Michel Bigaouette à titre de directeur général de Produits forestiers Temrex, société en commandite, et de son associé commandité, Gestion PFT inc.; et

#### Recommandation - Nouveau président-directeur général

À la demande du président du conseil d'administration, les administrateurs poursuivent leurs délibérations à huis clos.
quittent donc l'assemblée.
Une fois le huis clos terminé, le la résolution suivante de la résolution suivante adoptée par les administrateurs.
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ (trois membres s'abstenant) :
<ul> <li>DE RECOMMANDER au gouvernement la nomination de M. Mario Albert à titre de président-directeur général d'Investissement Québec.</li> </ul>
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 17 juin 2013)
fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui.
rappelle qu'il revient au comité de procéder aux nominations des personnes désignées par la Société pour sièger au conseil d'administration d'entreprises en portefeuille. À cet égard, le comité cherche à désigner des individus dont le profil est le plus adéquat possible en fonction de la nature et des besoins de l'entreprise.
Le comité a décidé de passer en revue plus systématiquement la situation concernant les individus qui sont en poste à titre d'administrateur d'une entreprise en portefeuille depuis cinq ans et plus M. Brûlé indique que le comité a convenu, après révision, de ne pas opérer de changement dans les cas où cet anniversaire avait maintenant été atteint.
représentation aux conseils d'administration des FIERs et des Fonds-Soutien. Il rappelle que les personnes ici désignées le sont par le conseil d'administration de la filiale IQ FIER.
rappelle que le comité s'est également penché au cours des derniers mois su l'application à la Société de la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.

Le comité a passé en revue le contenu et le fonctionnement informatique de la banque d'administrateurs qui avait été mise sur pied à la SGF; il a été demandé de s'en inspirer pour mettre sur pied au sein de la Société une nouvelle banque d'administrateurs, utilisant les moyens technologiques conviviaux disponibles.



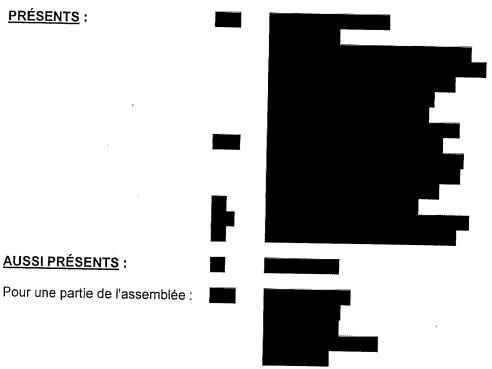
#### **AUTRES AFFAIRES**

En fonction du remplacement imminent à venir de M. Jacques Daoust à titre de président et chef de la direction de la Société, depuis sa constitution le 1<sup>er</sup> avril 2011 et auparavant en tant que président et chef de la direction de l'ancienne Investissement Québec depuis 2006, les membres du conseil d'administration tiennent à remercier M. Daoust pour l'ensemble des tâches accomplies dans ses fonctions.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE REMERCIER M. Jacques Daoust pour l'ensemble des tâches accomplies à titre de

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h00, vendredi, le 5 juillet 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16° étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, nommé à cette fonction le 3 juillet dernier, se dit d'abord honoré de présider le conseil d'administration d'Investissement Québec («IQ»). Il indique qu'il voudra rencontrer les administrateurs individuellement au cours des prochaines semaines.

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, entré en fonction le 2 juillet dernier, commente aussi l'honneur qui lui échoit d'accéder à cette fonction. Il indique que le conseil d'administration sera appelé à œuvrer à d'importants dossiers au cours des prochaines semaines.

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

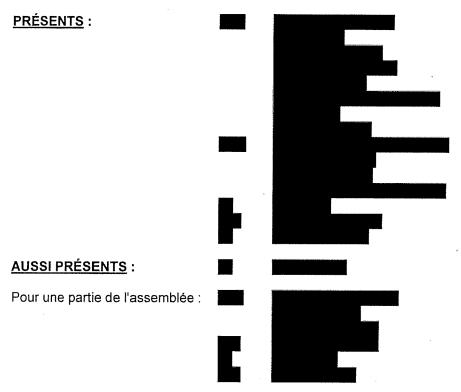
#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

Il explique  Il commente ensuite les perspectives de l'entreprise pour les cinq prochaines années.  D'autres questions et commentaires sont soulevés:  -  -  -  Il est mentionné à nouveau que la participation de le chiffre de set mentionné) à un		En réponse,	indique d'abord	And the state of t	
Il commente ensuite les perspectives de l'entreprise pour les cinq prochaines années.  D'autres questions et commentaires sont soulevés:					
Il commente ensuite les perspectives de l'entreprise pour les cinq prochaines années.  D'autres questions et commentaires sont soulevés:					
Il commente ensuite les perspectives de l'entreprise pour les cinq prochaines années.  D'autres questions et commentaires sont soulevés :		II indique que			
Il commente ensuite les perspectives de l'entreprise pour les cinq prochaines années.  D'autres questions et commentaires sont soulevés :					
D'autres questions et commentaires sont soulevés :		Il explique			· 11 · 11 · 11 · 11 · 12 · 12 · 12 · 12
D'autres questions et commentaires sont soulevés :					
D'autres questions et commentaires sont soulevés :		Il commente ensuite les	perspectives de l'entreprise	a nour les cina prochaines année	ae.
					<b>5</b> 5.
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie		D autres questions et co.	mineritalies sont souleves .		
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie					
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie		-			
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie					
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie					
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie		-			
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie					
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie					
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie	ţ				
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie		-			
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie					
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$\ \$\\$\\$\$ sollicitée pourrait être cédée en partie					
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$ sollicitée pourrait être cédée en partie (le chiffre de \$ est mentionné) à un		-	V Comment of the Comm		
Il est mentionné à nouveau que la participation de \$ sollicitée pourrait être cédée en partie (le chiffre de \$ est mentionné) à un					
(le chiffre de set mentionné) à un		Il est mentionné à nouve	au que la participation de	\$ sollicitée pourrait être ce	édée en partie
	(le chif	fre de set mention	né) à un		

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 29 juillet 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone. Il note que, tant pour lui que pour M. Mario Albert, nouveau président-directeur général de la Société, il s'agit de la première assemblée régulière du conseil d'administration.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

autorités du ministère des Finances et de l'Économie,	
tour la situation.	commente brièvement à son
État des relations de travail	
l'assemblée.	, se joint à
indique que l'entente de principe à laquelle la Société de ses professionnels a été refusée par ceux-ci lors d'une assemblée tenue les principaux enjeux de la négociation intervenue jusqu'à maintenant avec ce	e 3 juillet 2013. Elle résume
quitte l'assemblée.	
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL- PREMIER SURVOL	
À sa demande, le président du conseil d'administration, M. Scraire l'assemblée, formuler les énoncés suivants ce, quelque trois semaines de	, désire, à ce moment-ci de
surveine set que trete contained de	data den entree en fonction.
	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O
	:

Il indique vouloir graduellement mener le conseil d'administration à fonctionner sur une base «sans papier»; les enjeux logistiques qui découlent d'une telle approche devront être résolus au cours des prochains mois.

Quant aux prochaines assemblées du conseil d'administration, il compte qu'y soit présentée une revue des activités des principaux secteurs de la Société.

Il indique que des séances d'informations sur la Société seront sous peu données aux nouveaux membres du conseil d'administration, les autres membres pouvant évidemment s'y joindre.

Il rappelle finalement l'obligation pour les membres du conseil d'administration de remplir les déclarations prévues au code d'éthique qui leur est applicable et de les transmettre au secrétaire de la Société.

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, fait un premier rapport aux membres du conseil d'administration, près d'un mois après sa nomination.

Dans un premier temps, il fait état de la gestion qui a été dévolue à la Société du programme mis sur pied par le gouvernement du Québec pour aider financièrement les entreprises de la région de Lac-Mégantic lourdement affectée à la suite de la catastrophe ferroviaire survenue dans cette municipalité au début du mois de juillet 2013. Il indique par ailleurs qu'un don a été fait à la Croix-Rouge par la Société.

Les sujets suivants ont notamment fait l'objet de son attention au cours des dernières semaines soit :

M. Albert poursuit en faisant état de ses constats sur la Société et son personnel.

Il décrit ensuite les principaux défis à relever par la Société et sa direction à ce stade, à savoir :

Des administrateurs s'expriment plus

particulièrement quant à ce dernier point.

Le président-directeur général poursuivra son rapport ultérieurement au cours de la présente assemblée.

# RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2013 POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document afférent aux résultats financiers pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2013 pour le Fonds du développement économique qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée. en réponse aux questions et commentaires formulés par les administrateurs, énonce les raisons expliquant le fait que la contribution du gouvernement du Québec au titre de la provision pour pertes est significativement inférieure à celle qui était budgétisée et rappelle que le niveau des honoraires de gestion à être versés à Investissement Québec est budgétisé à M\$.
quitte l'assemblée.
TABLEAU DE BORD - SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2013-2014 AU 30 JUIN 2013
se
joint à l'assemblée.
indique d'abord que quelques modifications ont été apportées au tableau de bord ici soumis aux administrateurs par rapport à sa version antérieure.
M <sup>me</sup> Vivier commente plus particulièrement le tableau de bord stratégique – suivi du plan d'action 2013-2014 au 30 juin 2013.
Quant à la rentabilité des fonds IQ (objectif 3.1.1), M. Carrier explique que l'atteinte du résultat escompté suppose la vente d'ici la fin du dernier trimestre de l'exercice en cours des actions encore détenues par la Société dans . À cet égard, il est suggéré par un administrateur
se joint
à l'assemblée.
Des précisions sont par ailleurs données quant à la composition des interventions financières réalisées au premier trimestre et se chiffrant à quelque \$\frac{1}{2}\$\$.
Il est par ailleurs précisé qu'une même intervention peut se trouver catégorisée sous plusieurs indicateurs à la fois.
Quant à la légère hausse des arrérages survenue par rapport au 31 mars dernier, M <sup>me</sup> Vivier indique qu'elle est due à quatre entreprises en particulier et qu'une tendance plus générale à cet égard n'a pas été identifiée.
Il est noté qu'il y aurait lieu, quant à la description des projets en pipeline, de décrire la nature du produit financier impliqué.
Quant aux principaux projets relevant des comptes majeurs il s'avère que ceux-ci sont de nature minière. Finalement, quant aux activités de formation des ressources humaines, il est précisé que le

retard noté devrait être comblé au cours de l'automne qui vient.

quitte l'assemblée.

# SOMMAIRE DES FINANCEMENTS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2013

En réponse aux questions et commentaires formulés par les administrateurs par rapport au document «Sommaire des financements autorisés par le comité de financement pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013», transmis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, rappelle que le règlement intérieur confie au comité de financement le pouvoi d'autoriser des amendements aux interventions financières réalisées sous forme de prêt en syndication ou en consortium; rapport doit cependant être fait de cette autorisation au conseil d'administration, ce que est le cas ici par rapport au dossier auture de cet amendement et la possibilité, en situation inverse de celle qui prévalait, d'obtenir une amélioration des conditions du financement pour Investissement Québec est discutée.
Par ailleurs, confirme que le niveau de risque plus général des dossiers des comptes majeurs n'est pas significativement supérieur à celui du portefeuille global de la Société.
quittent l'assemblée.
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL- PREMIER SURVOL (suite)
M. Albert distribue séance tenante, pour discussion préliminaire, un document intitulé
M. Albert rappelle que la mise sur pied d'une telle filiale était évoquée dans le plan stratégique 2011-2013 de la Société et que le projet de loi 36 créant la Banque de développement économique du Québec en prévoyait spécifiquement la mise sur pied.
passe en revue sommairement le document distribué.
Il rappelle qu'aux termes de la Loi sur Investissement Québec, la formation d'une filiale de celle-ci doit être, suite à une résolution du conseil d'administration, autorisée par le gouvernement.
Il serait proposé que le conseil d'administration de la filiale, dont la composition demeure à préciser, décide seul des interventions financières à être exécutées, sous réserve de délégations d'autorités à établir.
Il s'ensuit une discussion entre les membres du conseil d'administration, au cours de laquelle sont notamment évoqués ce qui suit :
-

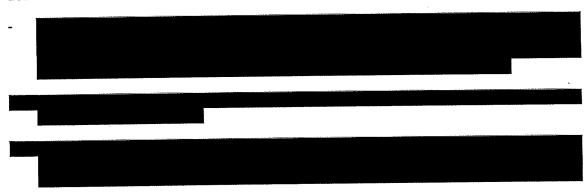


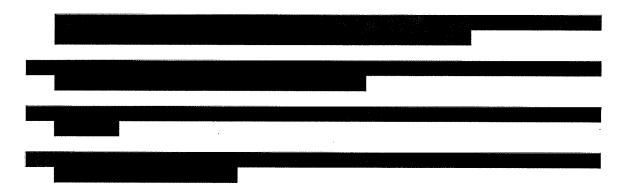
## NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE - PROCESSUS, CALENDRIER; ENJEUX D'ORIENTATION

sollicite les commentaires des administrateurs à la suite de leur lecture du document intitulé «Plan stratégique d'Investissement Québec 2013-2015 – Enjeux, démarches et échéanciers proposés» qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

rappelle, comme indiqué dans le document, que la direction a retenu, pour l'appuyer initialement dans l'élaboration du positionnement des enjeux énumérés dans ledit document, un certain nombre de personnes ressources disposant d'expertises variées.

Les administrateurs formulent donc à ce stade divers commentaires, à savoir :





Il est rappelé qu'il revient à la direction d'établir ce plan stratégique et au conseil d'administration de l'approuver.

M. Scraire indique qu'au moins une journée entière sera dévolue à ce sujet, vraisemblablement le 24 septembre 2013.

#### COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (composition)

#### Comité existants

M. Jean-Claude Scraire propose, pour tenir compte notamment de l'arrivée de nouveaux membres au sein du conseil d'administration, certains changements et ajouts à la composition des comités du conseil d'administration.

Les administrateurs se disent en accord avec les changements et ajouts proposées par le président du conseil.

#### Nomination des membres du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les cinq administrateurs suivants membres du comité exécutif de la Société :

MM. Jean-Claude Scraire Michel Beauséjour

M<sup>mes</sup> Hélène Lévesque

Louise Sanscartier

M. Michel Tremblay

et de nommer M. Jean-Claude Scraire président de ce comité.

#### Nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les trois administrateurs suivants membres du comité de gouvernance et d'éthique de la Société :

M. Michel Brûlé
M<sup>mes</sup> Claudine Roy
Louise Sanscartier

autorités du ministère des Finances et de l'Économie,	
tour la situation.	commente brièvement à son
État des relations de travail	
l'assemblée.	, se joint à
indique que l'entente de principe à laquelle la Société de ses professionnels a été refusée par ceux-ci lors d'une assemblée tenue les principaux enjeux de la négociation intervenue jusqu'à maintenant avec ce	e 3 juillet 2013. Elle résume
quitte l'assemblée.	
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL- PREMIER SURVOL	
À sa demande, le président du conseil d'administration, M. Scraire l'assemblée, formuler les énoncés suivants ce, quelque trois semaines de	, désire, à ce moment-ci de
surveine set que trete contained de	data den entree en fonction.
	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O
	:

## RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 12 juin 2013)

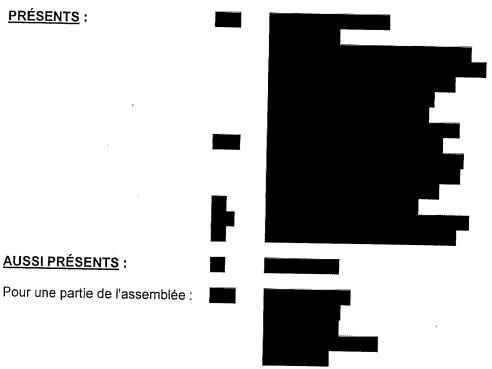
fait rapport au conseil
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 12 juin 2013. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité.
Programme de gestion des risques 2013-2014
indique que le comité a passé en revue, avec les représentants de PricewaterhouseCoopers, les consultants de la Société en cette matière, l'état d'avancement du programme de gestion des risques en cours au sein de la Société.
Bilan 2012-2013
indique que le comité a par la suite procédé à la revue de ses activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.
Rapport de conformité de l'audit interne
indique que la directrice de la vérification interne de la Société a résumé l'exercice qui a été conduit dans les six grandes régions du Québec visant notamment à constater le respect du règlement intérieur et des directives applicables en l'espèce par rapport aux dossiers autorisés dans le cadre des financements «UNIQ», volet immobilisations et volet fonds de roulement. Il appert qu'aucun manquement significatif n'a été noté; il a par ailleurs été recommandé d'élargir l'échantillon la prochaine fois qu'un exercice similaire sera repris.
Attestation de conformité (1er janvier – 31 mars 2013)
indique que l'attestation de conformité soumise par la direction fait état que les balises principales à respecter le sont effectivement
Profil des interventions financières autorisées (1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013)
Le profil des interventions financières autorisées au cours du dernier trimestre de l'exercice 2012- 2013 indique une cote moyenne de risque de pour l'exercice entier 2012-2013. Il appert que quelque
Le comité a par ailleurs demandé que certaines attributions de cote soient
revues.

#### Recommandation - Nouveau président-directeur général

À la demande du président du conseil d'administration, les administrateurs poursuivent leurs délibérations à huis clos.
quittent donc l'assemblée.
Une fois le huis clos terminé, le la résolution suivante de la résolution suivante adoptée par les administrateurs.
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ (trois membres s'abstenant) :
<ul> <li>DE RECOMMANDER au gouvernement la nomination de M. Mario Albert à titre de président-directeur général d'Investissement Québec.</li> </ul>
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 17 juin 2013)
fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui.
rappelle qu'il revient au comité de procéder aux nominations des personnes désignées par la Société pour sièger au conseil d'administration d'entreprises en portefeuille. À cet égard, le comité cherche à désigner des individus dont le profil est le plus adéquat possible en fonction de la nature et des besoins de l'entreprise.
Le comité a décidé de passer en revue plus systématiquement la situation concernant les individus qui sont en poste à titre d'administrateur d'une entreprise en portefeuille depuis cinq ans et plus M. Brûlé indique que le comité a convenu, après révision, de ne pas opérer de changement dans les cas où cet anniversaire avait maintenant été atteint.
représentation aux conseils d'administration des FIERs et des Fonds-Soutien. Il rappelle que les personnes ici désignées le sont par le conseil d'administration de la filiale IQ FIER.
rappelle que le comité s'est également penché au cours des derniers mois su l'application à la Société de la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.

Le comité a passé en revue le contenu et le fonctionnement informatique de la banque d'administrateurs qui avait été mise sur pied à la SGF; il a été demandé de s'en inspirer pour mettre sur pied au sein de la Société une nouvelle banque d'administrateurs, utilisant les moyens technologiques conviviaux disponibles.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h00, vendredi, le 5 juillet 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16° étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, nommé à cette fonction le 3 juillet dernier, se dit d'abord honoré de présider le conseil d'administration d'Investissement Québec («IQ»). Il indique qu'il voudra rencontrer les administrateurs individuellement au cours des prochaines semaines.

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, entré en fonction le 2 juillet dernier, commente aussi l'honneur qui lui échoit d'accéder à cette fonction. Il indique que le conseil d'administration sera appelé à œuvrer à d'importants dossiers au cours des prochaines semaines.

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

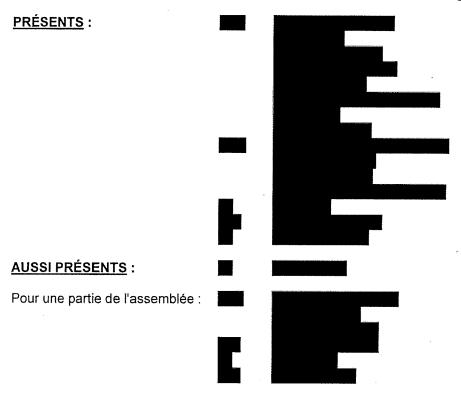
M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 29 juillet 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone. Il note que, tant pour lui que pour M. Mario Albert, nouveau président-directeur général de la Société, il s'agit de la première assemblée régulière du conseil d'administration.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

Il indique vouloir graduellement mener le conseil d'administration à fonctionner sur une base «sans papier»; les enjeux logistiques qui découlent d'une telle approche devront être résolus au cours des prochains mois.

Quant aux prochaines assemblées du conseil d'administration, il compte qu'y soit présentée une revue des activités des principaux secteurs de la Société.

Il indique que des séances d'informations sur la Société seront sous peu données aux nouveaux membres du conseil d'administration, les autres membres pouvant évidemment s'y joindre.

Il rappelle finalement l'obligation pour les membres du conseil d'administration de remplir les déclarations prévues au code d'éthique qui leur est applicable et de les transmettre au secrétaire de la Société.

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, fait un premier rapport aux membres du conseil d'administration, près d'un mois après sa nomination.

Dans un premier temps, il fait état de la gestion qui a été dévolue à la Société du programme mis sur pied par le gouvernement du Québec pour aider financièrement les entreprises de la région de Lac-Mégantic lourdement affectée à la suite de la catastrophe ferroviaire survenue dans cette municipalité au début du mois de juillet 2013. Il indique par ailleurs qu'un don a été fait à la Croix-Rouge par la Société.

Les sujets suivants ont notamment fait l'objet de son attention au cours des dernières semaines soit :

M. Albert poursuit en faisant état de ses constats sur la Société et son personnel.

Il décrit ensuite les principaux défis à relever par la Société et sa direction à ce stade, à savoir :

Des administrateurs s'expriment plus

particulièrement quant à ce dernier point.

Le président-directeur général poursuivra son rapport ultérieurement au cours de la présente assemblée.

# RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2013 POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document afférent aux résultats financiers pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2013 pour le Fonds du développement économique qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée. en réponse aux questions et commentaires formulés par les administrateurs, énonce les raisons expliquant le fait que la contribution du gouvernement du Québec au titre de la provision pour pertes est significativement inférieure à celle qui était budgétisée et rappelle que le niveau des honoraires de gestion à être versés à Investissement Québec est budgétisé à M\$.
quitte l'assemblée.
TABLEAU DE BORD - SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2013-2014 AU 30 JUIN 2013
se
joint à l'assemblée.
indique d'abord que quelques modifications ont été apportées au tableau de bord ici soumis aux administrateurs par rapport à sa version antérieure.
M <sup>me</sup> Vivier commente plus particulièrement le tableau de bord stratégique – suivi du plan d'action 2013-2014 au 30 juin 2013.
Quant à la rentabilité des fonds IQ (objectif 3.1.1), M. Carrier explique que l'atteinte du résultat escompté suppose la vente d'ici la fin du dernier trimestre de l'exercice en cours des actions encore détenues par la Société dans . À cet égard, il est suggéré par un administrateur
se joint
à l'assemblée.
Des précisions sont par ailleurs données quant à la composition des interventions financières réalisées au premier trimestre et se chiffrant à quelque \$\frac{1}{2}\$\$.
Il est par ailleurs précisé qu'une même intervention peut se trouver catégorisée sous plusieurs indicateurs à la fois.
Quant à la légère hausse des arrérages survenue par rapport au 31 mars dernier, M <sup>me</sup> Vivier indique qu'elle est due à quatre entreprises en particulier et qu'une tendance plus générale à cet égard n'a pas été identifiée.
Il est noté qu'il y aurait lieu, quant à la description des projets en pipeline, de décrire la nature du produit financier impliqué.
Quant aux principaux projets relevant des comptes majeurs il s'avère que ceux-ci sont de nature minière. Finalement, quant aux activités de formation des ressources humaines, il est précisé que le

retard noté devrait être comblé au cours de l'automne qui vient.

quitte l'assemblée.

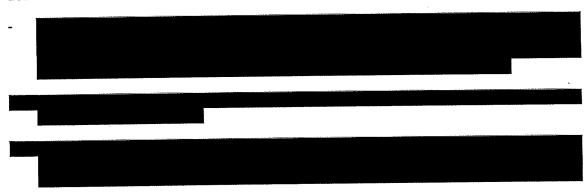


## NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE - PROCESSUS, CALENDRIER; ENJEUX D'ORIENTATION

sollicite les commentaires des administrateurs à la suite de leur lecture du document intitulé «Plan stratégique d'Investissement Québec 2013-2015 – Enjeux, démarches et échéanciers proposés» qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

rappelle, comme indiqué dans le document, que la direction a retenu, pour l'appuyer initialement dans l'élaboration du positionnement des enjeux énumérés dans ledit document, un certain nombre de personnes ressources disposant d'expertises variées.

Les administrateurs formulent donc à ce stade divers commentaires, à savoir :



et de nommer M<sup>me</sup> Louise Sanscartier présidente de ce comité.

#### Nomination des membres du comité de vérification

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les deux administrateurs suivants membres du comité de vérification de la Société :

M. Michel Beauséjour M<sup>me</sup> Geneviève Morin

et de nommer M. Michel Beauséjour président de ce comité.

M. Scraire indique qu'il reste un poste à combler au sein de ce comité; les administrateurs qui sont intéressés à siéger à ce comité sont priés de l'en aviser.

#### Nomination des membres du comité des ressources humaines

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les trois administrateurs suivants membres du comité des ressources humaines de la Société :

M<sup>mes</sup> Éloïse Harvey Hélène Lévesque M. René Roy

et de nommer M<sup>me</sup> Hélène Lévesque présidente de ce comité.

#### Nomination des membres du comité de gestion des risques

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les trois administrateurs suivants membres du comité de gestion des risques de la Société :

MM. Luc Dupont Richard Fredette Michel Tremblay

et de nommer M. Michel Tremblay président de ce comité.

#### Comité «ad hoc» sur le développement économique (création et nominations des membres)

Dans une perspective de planification stratégique et de mise à niveau des plans d'affaires d'Investissement Québec et de ses filiales, propose la mise sur pied d'un comité «ad hoc» dont le mandat est défini dans un document intitulé «Mandat du comité ad hoc du conseil d'administration d'Investissement Québec sur le développement économique» qui a été transmis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

et de nommer M<sup>me</sup> Louise Sanscartier présidente de ce comité.

#### Nomination des membres du comité de vérification

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les deux administrateurs suivants membres du comité de vérification de la Société :

M. Michel Beauséjour M<sup>me</sup> Geneviève Morin

et de nommer M. Michel Beauséjour président de ce comité.

M. Scraire indique qu'il reste un poste à combler au sein de ce comité; les administrateurs qui sont intéressés à siéger à ce comité sont priés de l'en aviser.

#### Nomination des membres du comité des ressources humaines

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les trois administrateurs suivants membres du comité des ressources humaines de la Société :

M<sup>mes</sup> Éloïse Harvey Hélène Lévesque M. René Roy

et de nommer M<sup>me</sup> Hélène Lévesque présidente de ce comité.

#### Nomination des membres du comité de gestion des risques

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les trois administrateurs suivants membres du comité de gestion des risques de la Société :

MM. Luc Dupont Richard Fredette Michel Tremblay

et de nommer M. Michel Tremblay président de ce comité.

#### Comité «ad hoc» sur le développement économique (création et nominations des membres)

Dans une perspective de planification stratégique et de mise à niveau des plans d'affaires d'Investissement Québec et de ses filiales, propose la mise sur pied d'un comité «ad hoc» dont le mandat est défini dans un document intitulé «Mandat du comité ad hoc du conseil d'administration d'Investissement Québec sur le développement économique» qui a été transmis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Le mandat dudit comité «ad hoc» prendra fin lors de l'adoption du prochain plan stratégique de la Société, à moins que le conseil d'administration ne décide d'en faire un comité permanent ou de le prolonger.

Les administrateurs se disent en accord avec la proposition de créer un comité «ad hoc» de développement économique.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER la création d'un comité «ad hoc» du conseil d'administration sur le développement économique; et
- DE NOMMER les quatre administrateurs suivants membres du comité «ad hoc» sur le développement économique :

MM. Dominique Bouchard Michel Brûlé Luc Dupont Richard Fredette

et de nommer M. Dominique Bouchard président de ce comité.

#### **COMITÉ EXÉCUTIF (fonctionnement)**

explique que pour éviter de déplacer le conseil d'administration en son entier lors d'assemblées en région, il verra plutôt que ce soit le fait du comité exécutif, constitué de cinq membres. Dans la perspective où certains d'entre eux ne pourraient assister à ces assemblées, il est demandé qu'il puisse alors désigner d'autres membres du conseil d'administration pour sièger en lieu et place.

Une modification au règlement intérieur de la Société est donc soumise à cet égard.

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR (modifications)

donne des explications relativement à chacune des modifications au règlement intérieur ici proposées.

Notamment quant à ce qui a trait aux paliers d'autorisation relativement aux prêts crédits d'impôt, énonce que cette modification vise notamment à accélérer le traitement de ces dossiers en région.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Règlement intérieur de la Société, telles que soumises aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### RESSOURCES QUÉBEC INC. (nomination au conseil d'administration)

indique qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre du conseil d'administration de la Société au conseil d'administration de sa filiale à part entière, Ressources Québec inc.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M. Dominique Bouchard à titre de membre du conseil d'administration de Ressources Québec inc., filiale à part entière de la Société, en remplacement de M. Jacques Rochefort.

#### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (discussions)

M. Scraire indique qu'il a antérieurement au cours de la présente assemblée abordé certains éléments relatifs au fonctionnement du conseil d'administration.

Nomination d'un remplaçant au président du conseil d'administration en cas d'absence ou d'incapacité de celui-ci (article 13, Loi sur la gouvernance des sociétés d'État)

Par ailleurs, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, il y a lieu de prévoir le remplacement du président du conseil d'administration en cas d'absence ou d'empêchement; il est proposé que la présidente du comité de gouvernance et d'éthique occupe alors cette fonction.

ATTENDU QU'aux termes de l'article 13 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (c. G-1.02), le conseil d'administration désigne, selon ses priorités, l'un des présidents des comités prévus à cette loi pour remplacer le président du conseil d'administration en cas d'absence ou d'empêchement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER, en cas d'absence ou d'empêchement du président du conseil d'administration, pour le remplacer, la présidente du comité de gouvernance et d'éthique.

#### **AUTRES AFFAIRES**

Approbation d'une résolution relative aux affaires bancaires, aux avances du ministre des Finances et de l'Économie et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société (modifications)

La résolution ici proposée consiste en une mise à jour des signataires de l'annexe A et B faisant suite à la nomination de M. Mario Albert à titre de président-directeur général de la Société.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :
  - 1. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES</u>

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances et de l'Économie à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelées la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

#### 2. SIGNATURE ET ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes

dont le nom apparaît en annexe A, pourvu qu'elles soient deux, et de plus, QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par ces mêmes personnes, ou portant la mention «POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC» ou toute autre mention équivalente.

- 3. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'OBTENTION D'EMPRUNTS ET À L'OCTROI DE GARANTIES, À LA NÉGOCIATION D'ACTIONS, OBLIGATIONS OU AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET À L'ACQUISITION DE PLACEMENTS</u>
  - a) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées cidessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés;
  - b) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (365 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3a) de la présente.
  - c) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et toutes autres questions relative aux valeurs mobilières ou aux placements effectués par la Société;
  - d) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées à transiger incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3c) de la présente.

#### 4. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX AVANCES DU MINISTRE DES</u> FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances et de l'Économie.

# 5. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX TRANSACTIONS</u> D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe D, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations ou des risques de crédit.

#### 6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

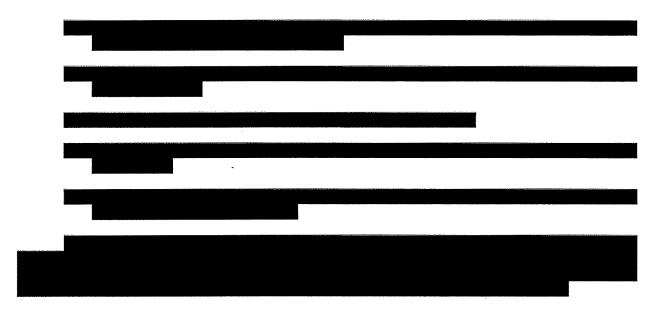
QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforet inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.
- Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et que ceux-ci en aient accusé réception.

	•	
 	ANNEXE « A »	
	ANNEXE « B »	

ANNEXE « C »
ANNEXE « D »
(pour information)
se joint
à nouveau à l'assemblée.
Dans un premier temps, pétrochimique de la formation de la chaîne pétrochimique de l'Est de Montréal composée, à la suite de la raffinerie Suncor (ex-Pétro Canada), de Chimie ParaChem (ex-Coastal), de CEPSA Chimie Montréal (ex-Interquisa) et de l'actuelle Selenis (ex-PTT Poly Canada). Il explique les produits fabriqués par chacune de ces usines.
rappelle notamment
indique qu'à ce stade,
riquée.
·
Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration, au cours de laquelle il est notamment question de ce qui suit, à savoir :
-



Il est indiqué qu'Investissement Québec va poursuivre ses discussions avec le gouvernement et l'entreprise au cours des prochaines semaines.

quitte l'assemblée.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Aucune discussion à huis clos n'est tenue.

#### PROCHAINES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRE ET SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 26 août 2013, de 13h30 à 17h00, et une assemblée spéciale (journée de discussions : cadre stratégique) du conseil d'administration aura lieu mardi, le 24 septembre 2013, sous réserve de confirmation.

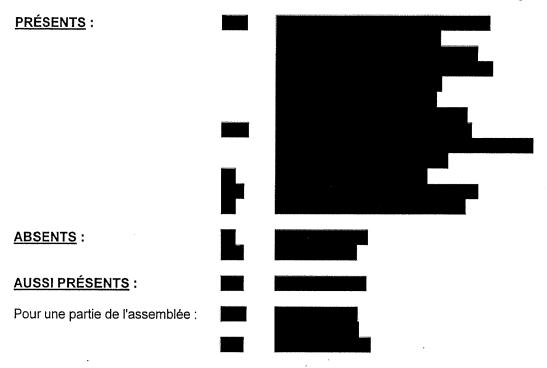
Il est rappelé qu'une séance de familiarisation quant à la Société et ses activités, principalement pour les membres qui ont nouvellement joint le conseil d'administration de la Société, sera tenue au cours des prochaines semaines.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h30, vendredi, le 16 août 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée par téléphone.

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, la secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

- M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M<sup>me</sup> Johanne Proulx, secrétaire adjointe de la Société, agit comme secrétaire.
- M. Scraire précise que la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu le 26 août 2013. Il mentionne également que l'assemblée relative au plan stratégique se déroulera les 23 et 24 septembre 2013 à Montréal et demande aux membres du conseil d'administration de prendre note que l'assemblée du 28 octobre 2013 se tiendra dans la région de Québec.

quitte, à ce moment-ci, l'assemblée en raison d'un conflit d'intérêts impliquant l'entreprise où elle œuvre.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

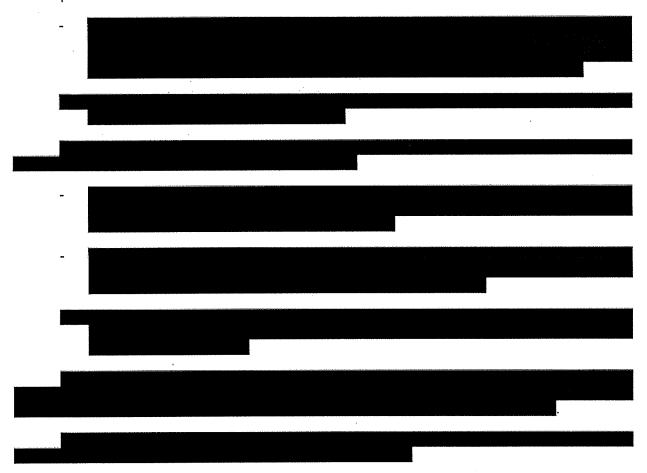
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

#### LA COOP FÉDÉRÉE (demande d'investissement, dette syndiquée et prêt subordonné)

		E 411 1 12 111
se joignent à l'assemblée.		
 • •		

À la demande de M. Scraire, les administrateurs formulent leurs questions et commentaires. Ceux-ci portent sur les matières suivantes :



ajoute que la dette subordonnée d'IQ bénéficie d'un rendement similaire aux actions privilégiées émises aux FSTQ, Fondaction et CRCD.

Finalement, les membres de l'équipe qui œuvre au dossier répondent aux questions de nature financière de certains membres du conseil d'administration. Une explication est fournie quant

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER Investissement Québec, ou toute filiale détenue en propriété exclusive, à prendre dans le cadre du financement de La Coop fédérée tel que décrit, une participation de state dans le crédit

le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans et au cours de la présentation faite au conseil d'administration.

Un membre du conseil d'administration souligne l'excellent travail effectué par l'équipe responsable de l'analyse.

#### **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Aucune discussion à huis clos n'est tenue.

#### PROCHAINES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRE ET SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 26 août 2013, de 13h30 à 17h00. Une assemblée régulière du conseil suivie d'une assemblée spéciale (discussions : cadre stratégique) du conseil d'administration aura lieu les lundi 23 septembre à compter de 13h30 et mardi, le 24 septembre 2013, de 9h00 à 17h00.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre	auaction	n'Atant	coumica	l'accombiée	act lavéa
Aucune aurre	question	n etant	soumise.	Tassemblee	est levee.

Le Président	La Secrétaire adjointe

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 26 août 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16<sup>e</sup> étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée, en personne ou par téléphone.

# **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

- M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.
- M. Scraire rappelle l'obligation faite aux administrateurs de déposer les déclarations prévues au code d'éthique qui leur est applicable. Il signale avoir déposé la sienne auprès de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique et auprès du secrétaire de la Société.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Scraire indique qu'à la rubrique 5 «Suivi des procès-verbaux du 29 juillet 2013 et du 16 août

2013», le sujet suivant est ajouté, à savoir : «Séance de familiarisation relative à Investissement Québec et à ses activités - Réactions».

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée sous réserve de l'ajout à la rubrique 5 «Suivi des procès-verbaux du 29 juillet 2013 et du 16 août 2013» du sujet «Séance de familiarisation relative à Investissement Québec et à ses activités».

# APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 29 JUILLET 2013 ET LE 16 AOÛT 2013 (spéciale)

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 29 juillet 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 16 août 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

# SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 29 JUILLET 2013 ET DU 16 AOÛT 2013

Il est demandé qu'un état de la situation soit déposé à la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration relativement

## Séance de familiarisation relative à Investissement Québec et à ses activités - Réactions

Les administrateurs se disent satisfaits de la séance de familiarisation relative à Investissement Québec et à ses activités tenue plus tôt aujourd'hui, notamment en fonction de la transparence dont ont fait montre les conférenciers; le rappel des activités des deux entités fusionnées en 2011 pour donner naissance à la Société a particulièrement été apprécié.

Il est demandé qu'une présentation puisse être faite sur les filiales opérantes de la Société, de même que sur le processus d'acheminement d'un dossier typique de financement.

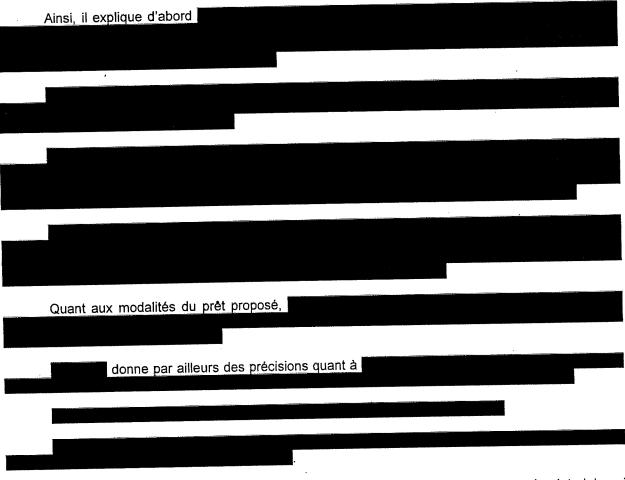
invite les membres du conseil d'administration à transmettre au secrétaire toute demande de présentation additionnelle qu'il pourrait y avoir lieu de tenir.

#### RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, fait rapport au conseil d'administration relativement aux activités des dernières semaines écoulées.

Il fait notamment état d'une rencontr	e tenue	avec				
au cours de laquel	le il a	été	principalement	question	de la	prospection
d'investissements étrangers et de la complé	mentari	té de	s interventions	d'Investiss	sement	Québec par
rapport à celles des institutions financières pri	vées.					

Il fait également état de la rencontre qu'il a tenue avec , aux termes de laquelle une présence accrue d'Investissement Québec a été souhaitée au sein des instances de coordination relatives au développement économique régional.
Par ailleurs, M. Albert explique les paramètres
RAPPORT DU COMITÉ «AD HOC» SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (rencontre du 20 août 2013)
rapport au conseil d'administration relativement à la réunion du comité tenue à Québec le 20 août 2013. Étaient présents à cette réunion tous les membres du comité. Étaient également présents à ladite réunion
indique que lors de cette première réunion du comité, les membres ont amorcé des discussions par rapport aux diverses implications de la Société en support au développement économique du Québec et ce, dans la perspective de l'assemblée du conseil d'administration à être tenue à la fin septembre 2013. Il rappelle que pour les fins de l'élaboration du nouveau plan stratégique de la Société, des travaux sont en cours par les membres de la direction ainsi que par un groupe de personnes expérimentées dont les services ont été retenus à la demande du président du conseil d'administration de la Société.
Les membres du comité ont passé en revue les grands secteurs d'activités de la Société.
Parmi les constats principaux dégagés, on note :
Le comité se réunira le 16 septembre prochain et passera alors en revue les documents préparés
par les diverses vice-présidences de la Société pour les fins de l'élaboration du prochain plan stratégique.
INVESTISSEMENTS POUR APPROBATION
Sural Québec inc. (demande d'investissement)
joignent à l'assemblée.
répond aux divers commentaires et questions formulés par les administrateurs à la demande de M. Scraire.



La relation antérieure de la SGF avec le même promoteur, au sein de l'entreprise Intral, aussi sise dans les Bois-Francs, est rappelée,

Quant au projet lui-même, il est précisé que le terrain où l'usine doit être implantée a été acheté, que les plans de l'usine sont largement complétés et que les dépôts ont été faits relativement à l'achat des pièces d'équipements majeures.

Finalement, des précisions additionnelles sont données quant aux modalités du prêt proposé, notamment quant à

Les administrateurs se disent d'avis qu'il y a lieu pour Investissement Québec de supporter l'implantation de ce projet par la voie du financement ici proposé.

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER Investissement Québec ou toute filiale détenue en propriété exclusive à effectuer dans Sural Québec inc. un financement pour un montant maximum de 16,5 M\$, le

tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits au cours de la présentation faite au conseil d'administration.

quitte l'assemblée.

Groupe Solotech inc. (demande d'investissement)

quitte l'assemblée. , se joint à l'assemblée. Il répond aux questions et commentaires formulés par les administrateurs par rapport à l'investissement ici projeté. Ainsi quant au Quant au plan d'affaires de la Société pour les prochaines années, Quant aux équipements possédés, fournit des précisions quant à certains éléments de la transaction. Ainsi, il décrit L'actionnariat de l'entreprise post-transaction est décrit. Finalement, décrit plus en détails le positionnement

Les administrateurs se disent d'avis qu'il y a lieu d'approuver l'investissement ici proposé.

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'AUTORISER Investissement Québec ou toute filiale détenue en propriété exclusive à effectuer un investissement en capital-actions de 21,25 M\$ dans Groupe Solotech inc., le

tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite au conseil d'administration.
quittent l'assemblée.
. (demande d'investissement)
M <sup>me</sup> Claudine Roy
, se joignent à l'assemblée.
rappelle que la situation de l'entreprise a fait l'objet d'une présentation lors de la dernière assemblée du conseil d'administration de la Société.
Les administrateurs formulent leurs questions et commentaires auxquels répondent au fur et à mesure les membres de la direction affectés à ce projet.
Ainsi, il est précisé que
Des précisions sont par ailleurs données quant à

·
. '
Résumant la situation, en fonction de la mission dévolue à Investissement Québec, s'interroge quant à l'opportunité pour Investissement Québec
Décrivant les avantages que pourrait avoir la Société à se dit d'avis que
Les administrateurs conviennent qu'il y aurait lieu pour la Société
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER Investissement Québec ou toute filiale détenue en propriété exclusive à effectuer
quittent l'assemblée.
RÉSULTATS FINANCIERS MENSUELS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC AU 31 JUILLET 2013
se joignent à l'assemblée.
À la demande du conseil d'administration, rappelle que les résultats financiers seront dorénavant présentés mensuellement sous forme sommaire. Les résultats pour le mois de juillet 2013 s'avèrent négatifs à hauteur de M\$.
décrit donc le sommaire des résultats consolidés pour la période terminée le 31 juillet 2013. En fonction des résultats notés, fait état de retards dans les déboursés des prêts comptes majeurs et réseau régional; il précise que la direction est à étudier les raisons de ceux-ci. Il note ensuite l'impact sur les résultats des entreprises en participation (mises en équivalence) de
Quant aux dépenses, il note que les provisions sur prêts sont inférieures aux sommes budgétisées à cet égard. Il en explique les raisons.

Les administrateurs notent, par ailleurs, l'impact de la vente des actions d'Ubisoft sur les

résultats.

quittent l'assemblée.

#### NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE - PROCESSUS, CALENDRIER; ENJEUX D'ORIENTATION

Filiale	de	capital	de	risque

quitte l'assemblée.

Les administrateurs acceptent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document déposé préalablement à la tenue de la présente assemblée par la direction des fonds d'investissement intitulé «Positionnement Capital Émergence Québec - «Mapping»».

note que la mise sur pied par la Société d'une filiale dévolue au capital de risque était évoquée dans le plan stratégique 2011-2013 de la Société et que la constitution d'une telle filiale était spécifiquement prévue dans le projet de loi portant constitution de la Banque de développement économique du Québec. Le présent document contient notamment un «mapping» des principaux acteurs et des interventions réalisées dans ce secteur. Il y aura lieu de constituer un groupe de travail avec le ministère des Finances et de l'Économie pour décider du sort de cette éventuelle filiale. Il est à préciser qu'en fonction des actifs qui seraient détenus initialement par celle-ci et de ses interventions futures à prévoir, celle-ci serait en état de déficit pour de nombreuses années.

précise que le comité «ad hoc» sur le développement économique du conseil d'administration de la Société mène des discussions sur les orientations stratégiques de cette activité pour la Société.

#### REVUE ANNUELLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Vice-présidence aux communications et au marketing

Les administrateurs demandent que soit reportée à la prochaine assemblée du conseil d'administration la présentation relative à la vice-présidence aux communications et au marketing.

Vice-présidence principale au financement commercial et au développement régional

, se joignent à l'assemblée.

rappelle que la vice-présidence principale au financement commercial et au développement régional («VPPFCDR»), dans le cadre de la mission de la Société, soutient la création et le développement des entreprises de toute taille et de toutes les régions du Québec par l'octroi d'interventions financières adaptées aux besoins des entreprises à différents stades de leur développement et ce, en cherchant à compléter l'offre des partenaires financiers.

La VPPFCDR administre aussi des programmes d'aide financière élaborés par le gouvernement selon le mandat qui lui est confié.

Comme par ailleurs prévu au plan stratégique, pour ce qui est des interventions sur fonds propres, les secteurs suivants sont exclus des interventions de la VPPFCDR : l'agriculture primaire, l'immobilier, le commerce de détail et les entreprises du secteur financier.

passe en revue la nature des outils financiers rendus disponibles aux entreprises par sa vice-présidence. Il note qu'à ce stade, le financement des PME dit «UNIQ» s'accomplit pour les deux tiers sous forme de prêts et au tiers sous forme de garanties de prêt. Il rappelle que cette orientation d'effectuer davantage de prêts a été décidée par le conseil d'administration après la fusion du 1 <sup>er</sup> avril 2011 avec la SGF.
commente les divers programmes provenant du Fonds du développement économique et rappelle que les interventions financières qui en découlent sont effectuées par les employés de sa vice-présidence.
Quant au déploiement régional de sa vice-présidence, M. Teasdale rappelle que celle-ci compte 17 bureaux régionaux regroupés sous l'autorité de six directeurs régionaux.
Il décrit plus spécifiquement ensuite les activités de la direction des coopératives et autres entreprises de l'économie sociale. Il note en particulier la rentabilité des interventions financières réalisées dans ce secteur. Il rappelle également que les interventions financières peuvent, dans ce secteur, s'accomplir dans des entreprises de tous les secteurs d'activités rappelle le nombre important d'entreprises de l'économie sociale au Québec et l'expertise développée par la Société à leur égard.
poursuit en décrivant le modèle d'affaires des bureaux régionaux sur l'ensemble du territoire, tant au stade «développement des affaires», qu'à celui de l'«analyse et vérification diligente», et qu'à celui de l'«autorisation».
Il commente ensuite la répartition des interventions financières sous forme de garantie auprès des divers partenaires financiers de la Société; il note à cet égard

M. Teasdale décrit ensuite le bilan comparatif des résultats de sa vice-présidence pour les exercices 2011, 2012 et 2013 (1<sup>er</sup> avril).

Il fait état, en conclusion, des principaux défis de sa vice-présidence pour les prochaines années.

À la demande d'un administrateur, il décrit le profil des employés de la vice-présidence dont notamment leur ancienneté et leur formation.

#### NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M. Dominique Bouchard membre du comité de vérification de la Société.

#### **AUTRES AFFAIRES**

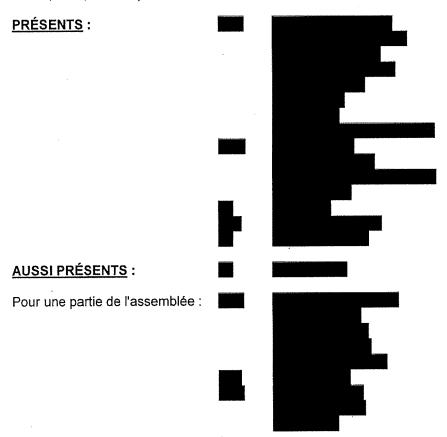
#### Paliers d'autorisation en région

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document intitulé «Paliers d'autorisation en région - Projet» déposé par la direction préalablement à la tenue de la présente assemblée.

note que le présent document vise à établir l'état de la situation relativement aux autorisations des interventions financières au sein de la Société, notamment suite à certaines remarques formulées dans le cadre de l'étude du projet de loi sur la BDEQ.

d'autorisation du 1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 et résume les règles relativement aux paliers d'autorisation contenus au règlement intérieur de la Société.
En fonction de ces statistiques, indique qu'hormis pour le financement des crédits d'impôt, la direction ne recommande pas de modifier les paliers d'autorisation existants.
Il précise que tout accroissement du pouvoir d'autorisation en région nécessitera un contrôle accru des activités s'y déroulant par le siège social.
précise, en réponse à un administrateur, que les directeurs de comptes ou directeurs régionaux n'assistent généralement pas aux assemblées du comité de financement mais peuvent être rejoints au cours desdites assemblées.
Le conseil d'administration approuve la recommandation d'augmenter les paliers d'autorisation et ce qui concerne les crédits d'impôt.
Par ailleurs, souligne les
Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.
DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)
Aucune discussion à huis clos n'est tenue.
PROCHAINES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRE ET SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Les prochaines assemblées régulière et spéciale (journée de discussions : cadre stratégique) d conseil d'administration auront lieu lundi, le 23 septembre 2013, de 13h30 à 17h00, suivi d'un soupe pour les membres du conseil d'administration à 18h00, et mardi, le 24 septembre 2013, de 9h00 à 17h00
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.
Le Président Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 23 septembre 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En suivi, il est demandé que l'on puisse expliquer aux administrateurs la transaction annoncée par Cepsa récemment relativement à l'acquisition de la firme Coastal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de l'ajout à la rubrique «Suivi du procès-verbal du 26 août 2013» du sujet «Cepsa – Acquisition Coastal».

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 26 AOÛT 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 26 août 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

# SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AOÛT 2013

#### Cepsa - Acquisition Coastal

Les administrateurs acceptent que ce sujet soit traité ultérieurement au cours de l'assemblée.

#### RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, indique d'abord qu'à l'initiative du secrétaire du Conseil exécutif, un processus de rencontres régulières entre les présidents-directeurs généraux des sociétés d'État à vocation économique sera mis sur pied, dans une perspective de meilleure coordination notamment à l'égard de projets de développement économique possibles.

se joint à l'assemblée.

Il y aura lieu notamment aux termes d'une prochaine rencontre avec le président-directeur général d'Hydro-Québec de développer une «Offre Québec», lorsque l'enjeu de l'énergie est important dans un projet particulier et ce, dans la perspective d'épauler les efforts de démarchage de projets par Investissement Québec. L'électrification des transports sera un sujet d'importance à cet égard.

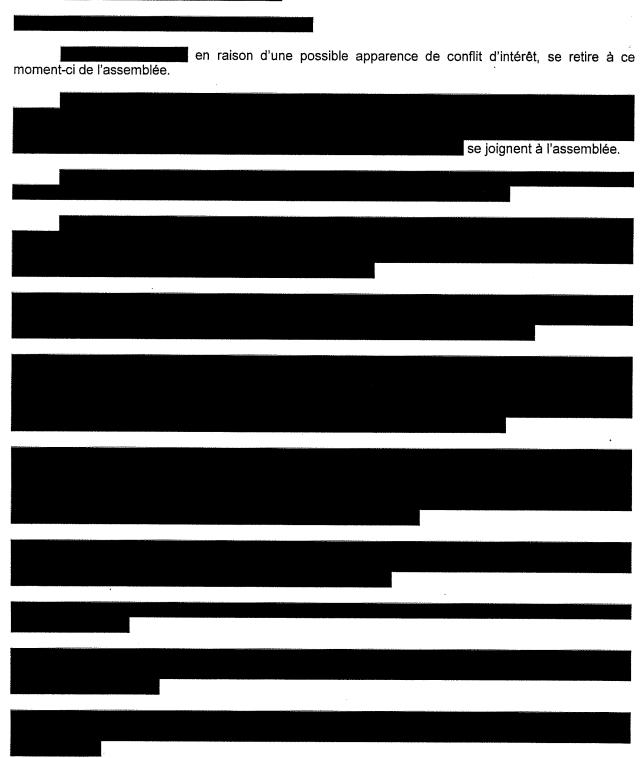
M. Albert poursuit en décrivant l'exercice de planification stratégique en cours et celui tenu, dans ce cadre, avec les membres de la direction de la Société relativement à l'identification des forces et faiblesses, opportunités et menaces pour la Société.

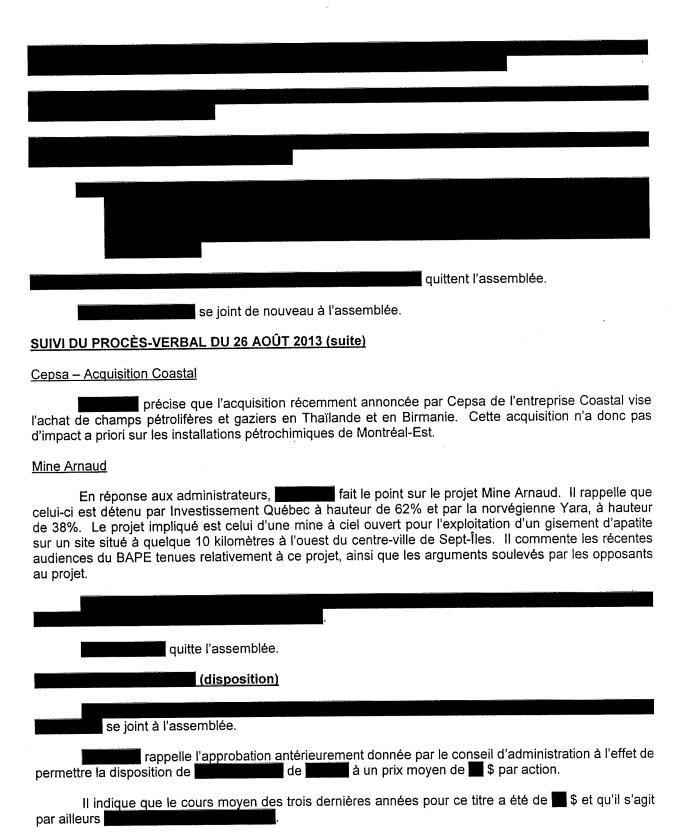
Il indique qu'en ce qui a trait à l'évaluation des membres de la direction, les attentes devront être arrêtées sous peu, dans une perspective de mobilisation du personnel et d'évolution de la culture prévalant au sein de la Société.

Pour ce qui est du régime de rémunération variable, M. Albert indique que la formule retenue devra être revue pour lier la bonification davantage à la performance individuelle. Les objectifs arrêtés

pourraient être revus en cours d'année; ils seront fonction de la planification stratégique à être adoptée au cours des prochaines semaines.

# **INVESTISSEMENTS POUR APPROBATION**





En fonction du comportement du titre sur le marché au cours des dernières semaines, il est ici demandé au conseil d'administration de pouvoir disposer du titre à un prix moyen qui ne soit pas inférieur à \$\bigsim \mathbf{\sigma} \mathbf{\

Il est rappelé que les actions seront vendues au marché et que l'escompte prévisible à l'égard de ces dispositions sera de <b>■</b> % à <b>■</b> %.
Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER Investissement Québec ou toute filiale détenue en propriété exclusive impliquée à disposer de d'actions de qu'elle détient, le tout à un prix moyen qui ne soit pas inférieur à par action.
quitte l'assemblée.
RÉSULTATS FINANCIERS MENSUELS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC AU 31 AOÛT 2013
se joint à l'assemblée.
indique que les résultats du mois d'août 2013 se soldent par un profit de quelque 4,8 M\$. Les cinq premiers mois de l'exercice en cours se chiffrent par un bénéfice net de quelque 7 M\$.
commente d'abord les divers postes des revenus. Il note en particulier les résultats négatifs des participations (mises en équivalence) dus notamment à Il précise également que les honoraires de gestion pour le FDE continuent d'être budgétés à un montant global annuel de M\$.
commente ensuite l'état des dépenses. Il note en particulier la provision pour perte sur les actions,
Quant aux frais d'administration, il est rappelé que les salaires occupent une large portion des dépenses impliquées. Les administrateurs se disent d'avis qu'il y a lieu, étant donné le montant desdits frais dépensés lors de l'exercice 2012-2013, de ne pas dépasser le montant présentement budgété pour l'exercice en cours.
quittent l'assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 23 septembre 2013)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblées, tous les membres du comité ainsi que
indique d'abord que le comité a passé en revue la charte du comité et qu'il a notamment convenu d'ajouter aux fonctions du comité celui d'en recevoir la reddition de comptes de la direction relativement à la gestion des plaintes et des dénonciations.
demande que chacun des autres comités du conseil d'administration passe en revue sa charte propre et communique au comité de gouvernance et d'éthique les modifications proposées, le cas échéant.

Le comité a, par la suite, passé en revue les documents dont l'élaboration est requise aux termes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, à savoir : un profil de compétence et d'expérience pour les membres du conseil d'administration, des critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et des critères relativement à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration. Ces documents seront déposés à la prochaine assemblée du conseil d'administration de la Société pour étude et commentaires.

Aux termes de la politique afférente à la nomination de personnes pour siéger aux conseils d'administration des entreprises en portefeuille, le comité a approuvé la nomination de Monsieur Yves Bourque, vice-président principal au soutien et au suivi des investissements de la Société, pour siéger aux conseils d'administration de Cepsa Chimie Montréal et de Cepsa Chimie Bécancour, en remplacement de M. Jacques Daoust. Des trois personnes désignées par Investissement Québec pour siéger aux conseils d'administration de ces entreprises, deux proviennent donc de l'interne et une de l'externe. La composition de cette équipe d'administrateurs sera revue périodiquement.

indique ensuite qu'avec M<sup>me</sup> Lynn Ladouceur, directrice principale des ressources informationnelles de la Société, le comité a passé en revue le fonctionnement possible d'une éventuelle banque de candidats pour siéger à titre d'administrateurs des entreprises en portefeuille et que des directives ont été données à la direction pour remettre en branle et moderniser le fonctionnement de cette banque, dont l'administration relèvera du secrétaire de la Société. Un processus relativement au dépôt de candidatures sera plus particulièrement élaboré.

Le comité s'est également penché sur le concept de «conseil d'administration sans papier». Une proposition complète est à venir à ce sujet.

Étant donné les diverses matières à aborder par le comité, des assemblées additionnelles à celles qui étaient régulièrement prévues seront tenues d'ici la fin de l'exercice en cours.

rappelle aux administrateurs leur obligation de remplir les déclarations relativement à leurs détentions d'actions d'entreprises liées et de prise de connaissance du code d'éthique de la Société qui leur est applicable.

#### RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 23 septembre 2013)

		fait rapport au conseil
d'administration relativement à	l'assemblée du comité tenue plus tôt	t aujourd'hui. Étaient présents à cette
assemblée tous les membres	du comité. Étaient également prés	sents à ladite assemblée

indique d'abord que le comité a passé en revue le profil de risque des interventions financières autorisées au cours du premier trimestre de l'exercice en cours puis le profil du portefeuille au 30 juin 2013. Il s'avère que celui-ci a peu changé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

précise que la direction fournit dorénavant en fonction de la notation d'entreprises, le taux d'intérêt moyen pratiqué sur des prêts à taux fixe et le taux de base moyen pour les prêts à taux variable ainsi que l'écart de taux moyen qui en résulte. La Société travaille présentement à déterminer la profitabilité des interventions financières en fonction de la tarification des produits financiers par rapport aux pertes encourues. Le comité a ensuite passé en revue l'état du portefeuille sous gestion de la

direction des comptes spéciaux (dossiers en redressement), dont près des trois quarts relèvent du Fonds du développement économique.

Le comité a par ailleurs passé en revue les fiches explicatives relativement aux filiales et aux coentreprises opérantes lesquelles résument l'ensemble des activités de ces entreprises. Les membres du comité ont demandé que ces fiches soient déposées lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration.

Quant à la question des autorisations des interventions financières, et en tenant compte de l'opportunité de possiblement élargir les pouvoirs décisionnels des unités régionales, il a été demandé à la direction d'élaborer un nouveau processus pour ce qui est des interventions de moins de 1 M\$, le comité étant par ailleurs d'accord en principe à ce que les autorisations de financement de crédit d'impôt pour les montants pouvant atteindre jusqu'à 2,5 M\$ puissent se faire au niveau desdites directions régionales.

Le comité a par ailleurs passé en revue une analyse de sensibilité des prévisions «3 + 9» indiquant les principales sources possibles de fluctuation des résultats de la Société à savoir,

Le comité a également reçu la reddition de comptes de la direction relativement à la gestion du risque de taux de change et de taux d'intérêt. Des précisions ont par ailleurs été demandées relativement à la reddition de comptes relative aux argents gérés relativement à IQ Immigrants Investisseurs.

Le comité a également revu l'attestation de conformité de la direction afférente au premier trimestre de l'exercice en cours.

Le comité a également pris connaissance du mandat confié par la direction à Deloitte afin de revoir tous les modèles quantitatifs de la Société. Les résultats de ce mandat devraient être remis au comité à son assemblée de novembre prochain.

# RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 23 septembre 2013)

d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi que				fait rapport au con	
	d'administration relativement à	l'assemblée du comité	tenue plus tôt aujou	rd'hui. Étaient présents à c	<u>ette</u>

Le comité a d'abord passé en revue le mandat de négociation proposé par la direction relativement au personnel technique et administratif de la Société et qui consiste i) à renouveler la convention collective du 25 janvier 2012 au 31 mars 2017; ii) à appliquer les majorations des paramètres salariaux, des primes et allocations du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2017, selon les modalités qui seront négociées à la convention collective du secteur public pour les employés de ce groupe; et iii) à implanter une nouvelle structure salariale au 1<sup>er</sup> avril 2014. À cet effet, une proposition d'échelles salariales pour les employés syndiqués technique et administratif datée du 23 septembre 2013 et élaborée a été passée en revue et elle prévoit notamment qu'en tenant compte de

a été passée en revue et elle prévoit notamment qu'en tenant compte de l'évaluation du maintien de l'équité salariale de simplifier et d'harmoniser le nombre d'échelons présentement en place ainsi que de maintenir un minimum à 60% du maximum et un maintien d'un écart inter-échelons constant en dollar.

L'impact financier de la mise en vigueur des paramètres du mandat ici proposé implique une augmentation de la masse salariale de \*\*\* « et de \*\*\* » pour les bénéfices marginaux qui en découlent.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le mandat de négociation pour les employés syndiqués technique et administratif de la Société selon les paramètres décrits au cours de la présente assemblée.

Le comité a par ailleurs demandé des informations additionnelles quant au fondement ayant permis d'arriver à la proposition soumise par le conseil d'administration de SOQUEM relativement au renouvellement à venir de la convention collective des sept employés syndiqués de cette filiale.

Le comité a par ailleurs approuvé la rémunération variable payable au directeur général de Rexforêt de l'ordre de quelque \$\mathbb{\textbf{x}}\$ ainsi que ses objectifs de rémunération variable pour 2013-2014.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER l'atteinte des objectifs afférents à la rémunération variable du directeur général de Rexforêt inc. pour l'exercice 2012-2013 ainsi que le paiement du montant qui en découle à titre de rémunération variable pour ledit exercice.

#### Régime complémentaire de retraite des ex-employés de la SGF (amendement)

Le comité recommande par ailleurs d'approuver un amendement au Règlement du régime complémentaire de retraite des ex-employés de la Société générale de financement du Québec pour notamment tenir compte du changement de noms de filiales de la Société générale de financement du Québec ayant eu autrefois à leur emploi des employés cotisant audit Régime.

ATTENDU QUE le régime supplémentaire de rentes des employés du Groupe SGF est entré en vigueur le 1er mars 1964;

ATTENDU QUE le régime est devenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 connu sous le nom de régime complémentaire de retraite des employés du Groupe SGF;

ATTENDU QUE le régime est devenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998 connu sous le nom de régime complémentaire de retraite des employés de la Société générale de financement du Québec;

ATTENDU QUE le régime est devenu à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 connu sous le nom de régime complémentaire de retraite des ex-employés de la Société générale de financement du Québec; et

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement du régime suite à une demande de la Régie des rentes du Québec afin d'effectuer les modifications nécessaires aux noms des employeurs participant au régime à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 (amendement 2013-23) comme suit :

# Article 1 : L'annexe A est abrogée et remplacée par la suivante :

Liste des employeurs admis à participer au régime

<u>Nom</u>	Date d'adhésion
Albecour inc.	01-01-1986
Rexforêt inc.	01-04-2011
IQ Chimie inc.	18-06-1998
IQ Minéral inc.	18-06-1998
IQ Rexfor inc.	02-07-1998
IQ Santé inc.	01-01-2000
IQ Soquia inc.	02-07-1998
IQ Tech inc.	01-01-2000

Article 2 : La modification prévue à l'article ci-dessus entre en vigueur à la date de son enregistrement par les autorités gouvernementales mais prend effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER l'amendement numéro 2013-23 modifiant le Règlement du régime complémentaire de retraite des ex-employés de la Société générale de financement du Québec.

Le comité également recommande l'approbation de l'augmentation salariale dont pouvait bénéficier l'ancien président et chef de la direction de la Société, M. Jacques Daoust, en fonction du décret de nomination qui lui était applicable et des augmentations par ailleurs autorisées aux autres dirigeants principaux de la Société. Cette augmentation étant de l'ordre de 3%.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER l'augmentation salariale de 3% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour le président et chef de la direction de la Société à l'époque, M. Jacques Daoust.

#### Contrat de travail - M. Mario Albert



indique que le comité a passé en revue le projet de contrat d'emploi devant être signé entre la Société et son nouveau président-directeur général, M. Mario Albert. Le projet de contrat est distribué séance tenante.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le contrat de travail à intervenir entre Investissement Québec et M. Mario Albert, à titre de président-directeur général (le «Contrat»), le tout substantiellement selon les modalités décrites au conseil d'administration par la présidente du comité des ressources humaines au cours de la présente assemblée; et
- D'AUTORISER M. Jean-Claude Scraire, à titre de président du conseil d'administration d'Investissement Québec, à signer, au nom de celle-ci, le Contrat et à poser tout acte ou geste nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

geste necessaire od dilo pod domesti.
se joint de nouveau à l'assemblée.
rappelle que les objectifs pour fins de rémunération variable devront être préparés pour l'exercice en cours bien que celui-ci soit relativement avancé.
RAPPORT DU COMITÉ «AD HOC» SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (rencontre du 16
septembre 2013)
rapport au conseil d'administration relativement à la réunion du comité tenue à Montréal le 16 septembre 2013. Étaient présents à cette réunion tous les membres du comité. Étaient également présents à ladite
réunion
indique que les sujets suivants ont été discutés lors de cette rencontre, à savoir :

#### REVUE ANNUELLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Vice-présidence aux communications et au marketing

se joint à l'assemblée.

Il rappelle la dernière campagne publicitaire de la Société et de Ressources Québec; la notoriété de la Société de 2007 à 2012 a considérablement augmenté.

Une campagne régionale basée sur les résultats financiers a par ailleurs eu lieu cet été.

Le débat concernant l'arrivée de la Banque de développement économique du Québec a mis en veilleuse Investissement Québec.

La marque «IQ» devant demeurer à l'étranger, le site web international d'IQ a maintenant été refait.

Il explique les démarches faites en promotion internationale, avec un budget par ailleurs limité; des gestes ciblés et précis sont donc dans ce cadre favorisés.

Le site internet québécois est en voie de reconstruction.

Le budget de commandites et partenariats vise environ quelque 200 activités annuellement, à travers le Québec.

Il y aurait quelque 2 000 abonnés Linked In; ils reçoivent les communications IQ ponctuelles.

Au plan des communications internes, la mobilisation du personnel sera une priorité.

Il y aura lieu de développer un évènement «national» propre à IQ : le premier trimestre 2014 est envisagé à cet égard; il s'agira de permettre la rencontre de partenaires, entreprises, etc. Cela servira de locomotive pour des interventions en région.

Par ailleurs, il indique que la vice-présidence offre des services aux filiales opérantes.

Face à la presse, il y a quelque 200 interventions annuellement, à cet égard.

La vice-présidence est aussi en relation avec les cabinets ministériels.

Il est précisé que l'accès à l'information relève de la vice-présidence aux affaires juridiques et secrétaire de la Société, qui travaille en cette matière, en consultation avec la vice-présidence aux communications et au marketing.

Il s'ensuit un échange entre les membres du conseil d'administration et M. Monette relativement à divers aspects des communications et du marketing de la Société.

Ainsi, il est précisé qu'il n'y a pas eu de sondage récent des employés de la Société, ce qui sera éventuellement requis dans une perspective de mobilisation du personnel. Il est rappelé, par ailleurs, que la partie la plus importante du budget de la Société reliée au démarchage international est sous la responsabilité de la vice-présidence principale aux affaires internationales. Il est précisé que les cotisations à diverses associations regroupent, par exemple, celles aux chambres de commerce.

La veille effectuée à l'égard des informations circulant sur les médias sociaux est décrite.
Dans une perspective d'amélioration des communications avec les partenaires et clients de la Société, indique qu'il convient de préciser l'offre intégrée de la Société, de même que sa mission axée sur le développement économique.
Les administrateurs conviennent qu'effectivement il y a lieu de mieux faire connaître l'offre d'Investissement Québec dans le marché. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles. Indique qu'à cet égard il conviendra de mieux identifier les cibles de
décrit sommairement les résultats d'une étude de positionnement récemment accomplie à la demande de la Société.
Les administrateurs soulignent, par ailleurs, la confusion qui règne dans les annonces faites à l'égard d'interventions financières accomplies sous l'égide du Fonds du développement économique et passant pour être faites par la Société sur ses fonds propres.
quitte l'assemblée.
indique que les enjeux reliés à la communication et au marketing de la Société sont particulièrement importants, et notamment qu'il y a lieu d'améliorer la communication au plan local.
Les administrateurs se disent d'avis que le contenu et les orientations du plan de communication de la Société doivent être nettement améliorés.
précise que ce plan doit tenir compte des résultats de la planification stratégique en cours.
Vice-présidence principale aux affaires internationales

Elle souligne qu'Investissement Québec est à ce jour moins présente en matière de fusions et acquisitions d'entreprises et de partenariats entre entreprises.

l'investissement étranger les pays asiatiques.

explique brièvement les tâches de cette vice-présidence. M<sup>me</sup> Malo rappelle que la responsabilité de la prospection d'investissements étrangers est un mandat confié à Investissement Québec aux termes même de sa loi constitutive. Elle indique la forte concurrence qu'opèrent au plan de

M<sup>me</sup> Chanta Malo, vice-présidente principale aux affaires internationales, se joint à l'assemblée.

Elle décrit la structure de sa vice-présidence puis le processus d'affaires qui y est en place.

Ainsi, il appert que le ciblage relève de la direction de l'information stratégique. Les secteurs favorisés par territoire sont décrits. Elle indique que tant pour les nouvelles implantations, que pour les filiales étrangères déjà implantées au Québec, l'offre de services comprend de multiples aspects.

M<sup>me</sup> Malo commente ensuite les résultats des activités de sa vice-présidence pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 et ceux atteints jusqu'à présent au cours de l'exercice en cours. Elle note en particulier que la taille moyenne des projets est en baisse.

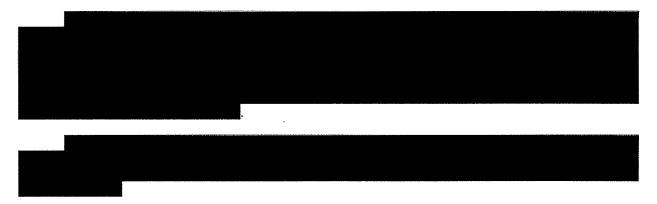
Elle indique que des mesures sont en cours pour accroître le pipeline de projets.

Elle commente les résultats d'un balisage effectué en 2010 et en signale les limites. Elle précise qu'un exercice semblable sera refait sous peu.

Elle résume ensuite les conclusions du rapport du Vérificateur général de 2009 sur la prospection internationale et le suivi des recommandations faites alors par celui-ci. Elle fait de même pour les recommandations formulées en décembre 2009 par la Commission de l'administration publique.

Elle conclut en résumant les forces, faiblesses, menaces et opportunités propres à sa vice-présidence.

Il s'ensuit une discussion entre les membres du conseil d'administration et M<sup>me</sup> Malo.



L'approche à l'égard des filiales des entreprises étrangères établies au Québec est plus spécifiquement détaillée.

Les principaux arguments porteurs pour attirer l'investissement étranger au Québec sont passés en revue par M<sup>me</sup> Malo.

Les administrateurs conviennent qu'il y aurait lieu qu'on leur présente l'évolution de l'investissement étranger au Canada par province au cours des dernières années.

M<sup>me</sup> Chantal Malo quitte l'assemblée.

Les administrateurs concluent en insistant sur l'importance de développer l'«intelligence» requise pour que la Société puisse en ce domaine efficacement accomplir ici sa mission.

#### NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M. Michel Beauséjour membre du comité de gestion des risques de la Société avec effet à compter de 0h00 aujourd'hui (le 23 septembre 2013).

#### **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

# DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Aucune discussion à huis clos n'est tenue.

# PROCHAINES ASSEMBLÉES SPÉCIALE ET RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

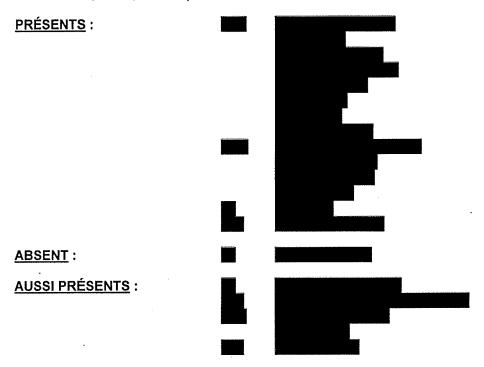
Les prochaines assemblées spéciale et régulière du conseil d'administration auront lieu demain, mardi, le 24 septembre 2013, de 8h30 à 18h00, au Club St-James à Montréal (journée de discussions : cadre stratégique), et lundi, le 28 octobre 2013, à Québec.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre qu	restion n'étai	nt soumise.	l'assemblée	est levée.
-----------------	----------------	-------------	-------------	------------

		,	÷
Le Président	Le Secrétaire		

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h30, mardi, le 24 septembre 2013, au Club St-James, 1145 avenue Union, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### INTRODUCTION

M. Scraire rappelle l'échéancier arrêté pour la fixation des orientations et des enjeux afférents au prochain plan stratégique de la Société. L'assemblée d'aujourd'hui vise à traiter de ceux-ci et des actions proposées qui en découlent, sans toutefois entrer dans le détail. Il importe qu'une meilleure vision de la Société puisse en découler.

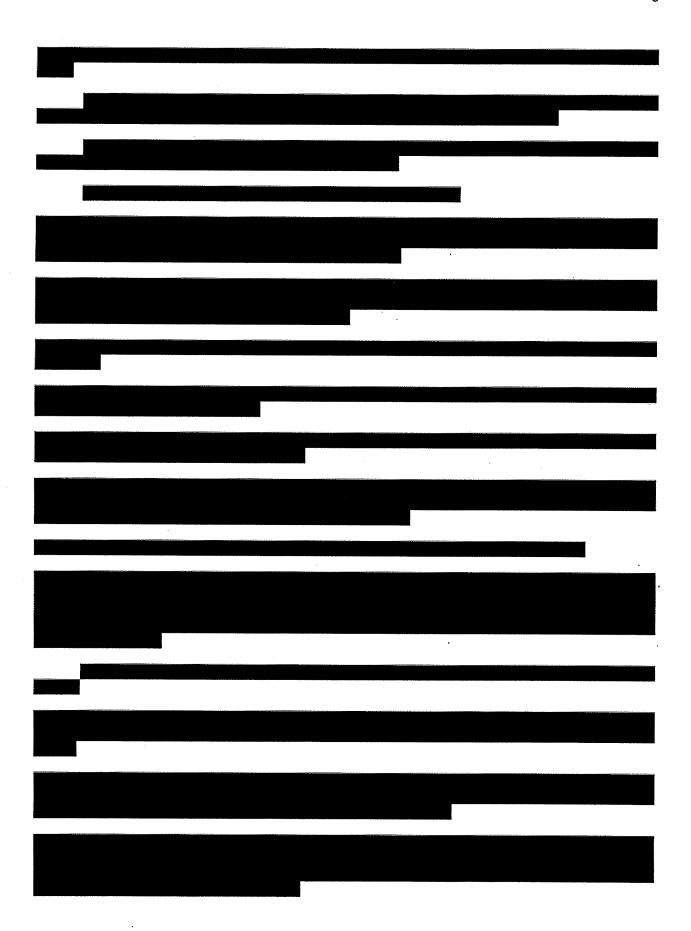
Il appelle les administrateurs à formuler leurs commentaires, notamment s'il y a désaccord de leur part par rapport au contenu de la documentation qui leur a été soumise par la direction ou si des aspects qui devraient y être traités ne le sont pas. La discussion à intervenir au cours de la présente assemblée se veut libre, étant entendu que le procès-verbal qui s'en suivra cherchera à refléter l'essentiel des interventions sans en reprendre l'entièreté.

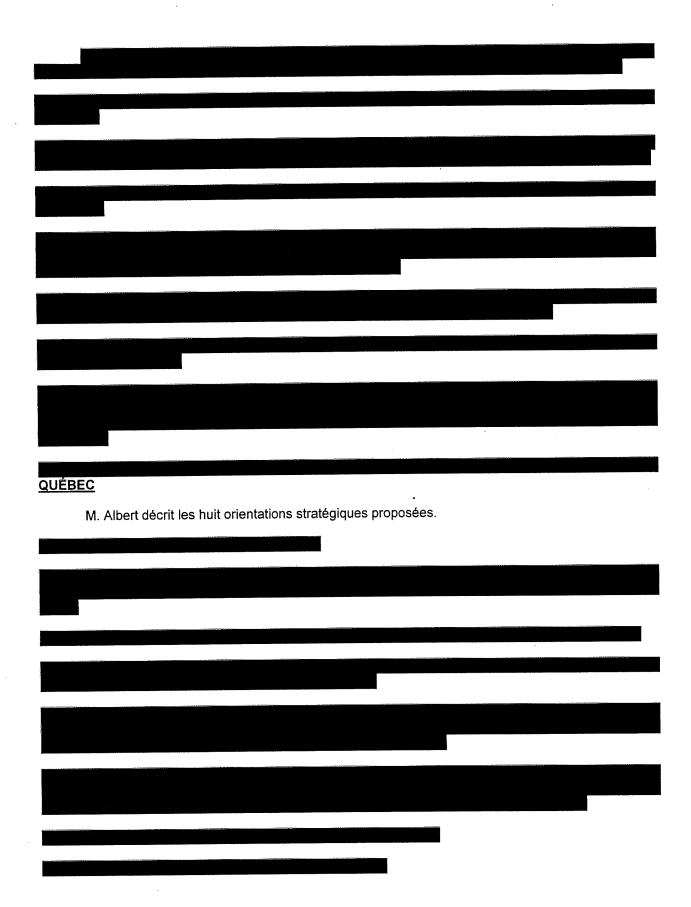
Il rappelle que : la mission de la Société réside dans le support à l'emploi et aux entreprises ce, par ses fonds propres et par le Fonds du développement économique; le développement économique

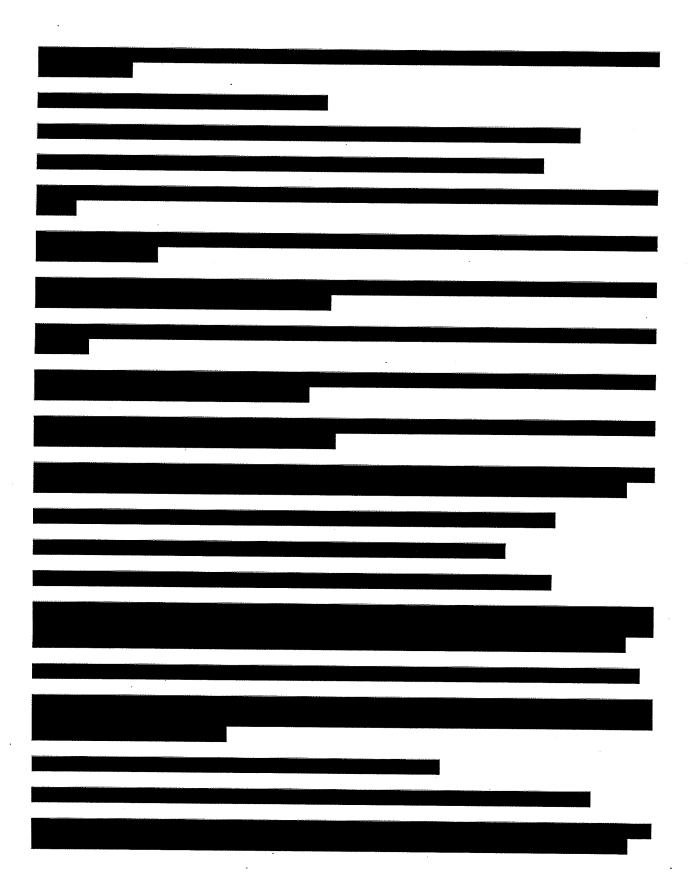
auquel doit œuvrer la Société devrait être dynamique, durable et diversifié; et que la rentabilité de la Société doit être à la fois financière et économique.

#### CONTEXTE ÉCONOMIQUE

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, décrit d'abord le contexte économique mondial actuel et à venir au cours des prochaines années. ; la Société continuera donc à être sollicitée à œuvrer au développement économique. Il rappelle les forces de l'économie du Québec, puis ses défis. Il commente en particulier l'état du secteur manufacturier. Il indique que la politique économique du gouvernement est en voie d'élaboration; les axes privilégiés vont solliciter l'implication d'Investissement Québec («IQ»), en collaboration avec d'autres organismes du gouvernement. Quant au plan stratégique 2011-2013, il appert que les cibles visées qui y étaient contenues ont été atteintes. Quant au positionnement d'IQ, il appert, aux termes d'une étude récemment faite à sa demande, que Quant aux «Forces Faiblesses Opportunités Menaces» d'IQ, il note en particulier M. Albert note l'importance d'œuvrer à développer l'entreprenariat au Québec. se joint à l'assemblée.







,	

`	
,	

	A ALAMAN SANCKITAN	
		•
	······································	

# DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Aucune discussion à huis clos n'est tenue.

# PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

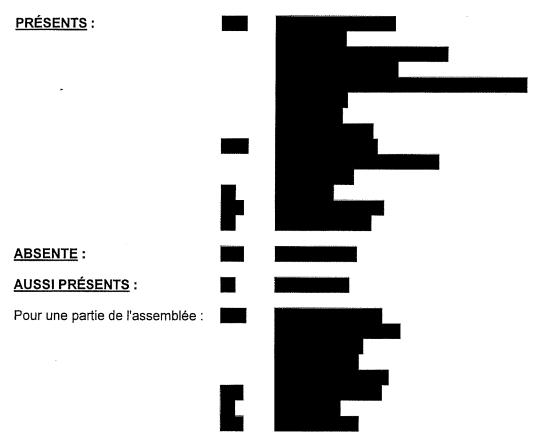
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 28 octobre 2013, à Québec, et celle-ci pourrait devoir débuter en matinée.

# LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée

Aucune autre question n'et	talit soullise, i assemblee est levee.	
Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 10h00, lundi, le 28 octobre 2013, au Cercle de la Garnison de Québec (Salon des Présidents), 97, rue St-Louis, à Québec.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Scraire indique que les présentations cédulées aujourd'hui se feront en présence des membres de la direction impliqués et les délibérations qui pourraient suivre, sans eux, si les membres du conseil d'administration le souhaitent.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

# APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 23 SEPTEMBRE 2013 ET LE 24 SEPTEMBRE 2013 (spéciale)

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 23 septembre 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 24 septembre 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve d'ajouter à la rubrique «

## REVUE DÉTAILLÉE DU PORTEFEUILLE DES FONDS D'INVESTISSEMENT

·
se joignent
à l'assemblée.
rappelle d'abord les préoccupations du conseil d'administration relativement aux activités de la Société en matière d'investissement en capital-actions.
indique que la présentation d'aujourd'hui va couvrir la structure organisationnelle de la vice-présidence aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales et celle de la direction des fonds d'investissement, l'investissement en fonds propres, l'investissement pour le FDE et l'aspect référencement.
Structure organisationnelle
explique d'abord la structure organisationnelle de la vice-présidence aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales.
décrit ensuite plus particulièrement la structure organisationnelle de la direction des fonds d'investissement («DFI»).
Indique qu'à la terminaison d'un fonds, les participations détenues par le fonds, si elles n'ont pu être liquidées, sont transférées aux associés du fonds; la DFI gère les participations ainsi transférées à Investissement Québec.
s'enquiert de savoir pourquoi il y a un nombre si élevé de fonds dans le portefeuille d'Investissement Québec. indique qu'il s'agissait généralement de répondre à des besoins spécifiques dans le marché.
s'enquiert du profil des employés de la Société qui oeuvrent dans cette direction décrit la formation et l'expérience de ceux-ci, axées sur la «variété» (comptable, finance, légal).

#### Fonds propres

décrit d'abord l'organigramme des fonds détenus à partir des fonds propres de la Société. Elle rappelle les motifs au soutien de la création des fonds de fonds, et en particulier de Teralys Capital et d'un fonds pour les technologies vertes (Fonds Cycle Capital I). Les fonds d'amorçage ont, quant à eux, été créés sous la gouverne du ministère des Finances. Ces fonds ont été transférés à IQ au moment de la fusion avec la SGF. Le Fonds Anges Québec Capital a été créé par la suite. Les plus récents investissements sont ensuite décrits. souligne qu'il appert que la plupart des fonds détenus ne sont pas détenus par IQ FIER, qu'il croyait être l'entité qui en quelque sorte serait la filiale de capital de risque de la Société. indique que cela s'explique par les limitations relatives à IQ FIER contenues aux divers décrets y afférents; elle rappelle que l'équipe administrative qui œuvre à tous les fonds est toutefois la même. Elle décrit les participations détenues par IQ dans les fonds d'amorçage et par FIER Partenaires. rappelle le mode décisionnel au sein de ces fonds. décrit le mode décisionnel prévalant dans FIER Partenaires. rappelle les points saillants du rapport Brunet. Le manque de financement pour certains secteurs économiques et dans les régions fut noté. rappelle les conclusions du rapport Brunet, qui étaient notamment à l'effet de chercher à accroître les investissements privés. Les solutions qui s'en suivirent s'orientèrent vers la formation de fonds ayant des sources mixtes de capitaux mais à être gérés par des personnes du secteur privé. rappelle qu'il y a lieu, le contexte ayant changé, de questionner l'approche qui fut alors privilégiée et de voir quelles sont les approches à privilégier pour les années à venir. Les facteurs de succès et d'échec de ces formules doivent être revus, notamment quant à décrit la stratégie mise en application par rapport au capital de risque depuis la fusion avec la SGF en 2011, à l'initiative du conseil d'administration d'Investissement Québec. décrit la structure de société en commandite utilisée pour la plupart des fonds indique leur durée standard et leurs activités typiques à travers le temps. Le rôle limité des commanditaires est rappelé. L'impact de la présence d'un administrateur désigné par Investissement Québec sur les

décrit à cet effet les recommandations du

La situation prévalant à la liquidation des fonds est expliquée.

conseils d'administration des FIERs est discuté.

rapport Roquet.

décrit au plan de la gouvernance l'évolution de la situation au sein de Teralys; elle décrit la composition du comité d'investissement
se joignent à l'assemblée.
décrit ensuite la composition du conseil d'administration d'IQ FIER, les données relatives aux sommes engagées et déboursées et le rendement des investissements réalisés à date.
indique qu'il n'y a pas dans les FIERs et Fonds Soutien de période prévue pour réaliser les investissements.
décrit ensuite FIER Partenaires, dont la composition de son conseil d'administration, les sommes investies, les participations dans les fonds détenues et le rendement de celles-ci. Le rendement typiquement visé par investissement est décrit.
Les interventions effectuées à date à l'égard
décrit le stade de vie des entreprises et les secteurs visés par ces fonds.
Elle décrit ensuite le rôle joué par les FIERs-Régions.
Les FIERs ayant connu du succès semblent avoir procédé à une analyse de qualité avant de procéder à leurs investissements; ils ont aussi accompagné de près les entreprises en portefeuille.
Les administrateurs conviennent
passe ensuite en revue les points saillants du rapport d'évaluation des FIERs-Régions pour la période 2004-2011, les recommandations de 2009 du Vérificateur général du Québec à leur égard et la gouvernance ajustée qui s'en est suivie. Le Vérificateur général du Québec a confirmé qu'il était satisfait que ses recommandations avaient été suivies.
passe en revue les entreprises à succès détenues par certains des FIERs.
décrit les paramètres principaux et les performances des fonds d'amorçage dont Investissement Québec détient des participations.  Les investisseurs privés (minimum M\$) dans ces fonds sont identifiés.
décrit ensuite le Fonds Anges Québec Capital et son mode de fonctionnement, dont notamment l'accompagnement en investissement auprès du réseau des Anges. Un fonds II est à prévoir, vu le succès du fonds I à avoir réalisé des investissements. La ventilation des frais annuels ( ) est passée en revue. Le fonds peut investir jusque dans une proportion de pour 1 dans une entreprise.

quelque %.
La structure des frais de ce fonds et la répartition des profits sont discutées, notamment en
fonction
Quant au fonds II, les administrateurs conviennent
Le Fonds Cycle Capital I est ensuite décrit, dont la composition de son portefeuille.  pour cent ( %) des sommes investies l'ont été au Québec.
poursuit en décrivant le fonds de fonds Teralys Capital. Elle décrit les incitatifs mis de l'avant pour attirer des capitaux et dont le FSTQ et la Caisse de dépôt et placement du Québec bénéficient. L'historique de ce fonds est passé en revue. Les sommes à son égard ne sont pas entièrement commises. Il est à prévoir que fonds devraient se trouver à terme en portefeuille. entreprises québécoises ont à date été financées par ces fonds. La mise sur pied d'un éventuel Teralys Capital II, en collaboration avec le gouvernement fédéral, est en discussion.
Le positionnement du gouvernement fédéral en cette matière, qui vise à contribuer du capital avec le secteur privé et le faire gérer par le secteur privé, est commenté.
Il est rappelé que dans les premières années d'un fonds, le rendement est généralement négatif; les revenus étant récupérés plutôt à la fin de la vie du fonds.
Les prévisions de pertes sont commentées et l'impact comptable à long terme des frais chargés discuté.
Les fonds de l'ex-SGF sont sommairement passés en revue.
Quant au fonds Novacap IV, il est précisé que ses frais de gestion sont de l'ordre de quelque \( \frac{1}{2} \)%; une clôture du fonds est à prévoir quand le seuil de \( \frac{1}{2} \) M\$ aura été atteint. Les gestionnaires de ce fonds sont décrits.
Le fonds PCP II est décrit; il est précisé qu'Investissement Québec y bénéficie
Les entreprises à succès détenues par ces divers fonds sont sommairement décrites.
Fonds comptabilisés au FDE
décrit les éléments qui se retrouvent dans le Fonds du développement économique («FDE»), aux termes de la Loi sur Investissement Québec.
Il décrit ensuite les participations dans des fonds qu'on y retrouve.

Il décrit d'abord le Fonds Valorisation Bois, s.e.c. Ce fonds doit investir sur une base «marché». Il ne comporte comme tel aucun aspect subventionnaire. La formule de partage du rendement est expliquée.

Le Fonds Relève Québec, sa composition et son mode de fonctionnement sont expliqués. Des frais de gestion sont payés à Investissement Québec.

Le Fonds Cycle Capital III, sa mission et sa capitalisation sont décrits.

Le Fonds Prêt à entreprendre, sa mission, sa capitalisation, les sommes déboursées à date et le mode de ses interventions sont décrits.

La Fiducie du Montréal inc., sa mission, sa capitalisation et son fonctionnement sont expliqués.

#### Référencement et reddition de comptes

explique comment la DFI identifie pour les autres divisions d'Investissement Québec les fonds qui pourraient s'intéresser aux entreprises identifiées par celles-ci. Il identifie également aux autres divisions, pour fins d'investissement ou de prêt ou d'application de mesures fiscales par Investissement Québec, des entreprises en portefeuille de ces fonds.

Les incitatifs à cette fin pour les employés d'Investissement Québec sont discutés.

L'ordre de grandeur du volume de référencement est questionné.

Conclusion
conclut en rappelant les divers modes d'intervention de sa vice-présidence en matière de fonds d'investissement.
décrit la valeur ajoutée reliée à ces investissements.
signale ensuite qu'il y aurait lieu d'identifier les éléments qui sont à la base du succès dans ces fonds.
se dit par ailleurs d'avis que sa vice-présidence est dotée d'un personnel qualifié, particulièrement préoccupé de la gouvernance devant prévaloir dans tous ces fonds.
La suite à donner aux FIERs est abordée. L'approche préconisée par est sommairement décrite.
quittent l'assemblée.
uulkent tassemblee.

#### **AJOURNEMENT**

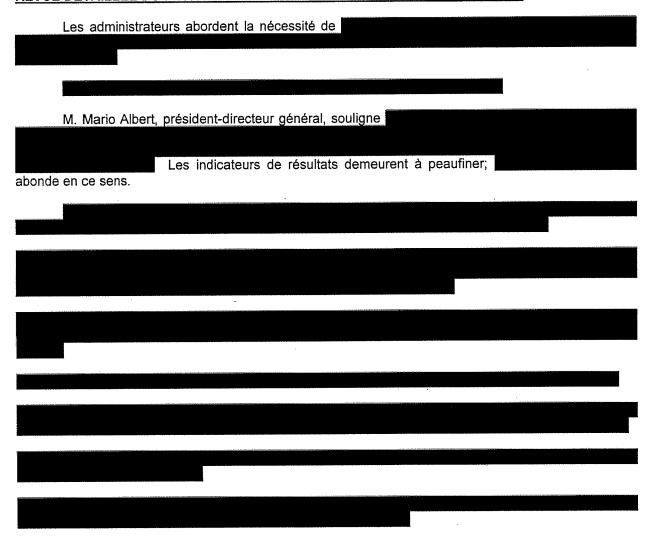
L'assemblée est ajournée à 13h15 pour le lunch.

#### REPRISE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est reprise à 14h00.

se joint, par téléphone, à l'assemblée.

## REVUE DÉTAILLÉE DU PORTEFEUILLE DES FONDS D'INVESTISSEMENT (suite)



## RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

M. Mario Albert rappelle que le gouvernement est à énoncer les divers éléments de sa politique économique. Les impacts pour la Société seront résumés au conseil d'administration, à sa prochaine assemblée, incluant pour ses ressources humaines.

Le Fonds Émergence Québec notamment devra être créé.

Il décrit ensuite sommairement la situation afférente aux ressources humaines de la Société.

Il indique qu'un mandat a été octroyé à PwC pour établir divers enjeux en matière de ressources humaines; il s'ensuivra une rencontre générale avec les cadres de la Société qui aura lieu le 12 décembre 2013 Un nombre restreint d'engagements devrait suivre. M. Albert favorise par ailleurs, dans ce contexte, un large degré de transparence. Il précise que l'objectif premier de cet exercice n'est pas d'établir un diagnostic de compétence.

Il signale que les activités de représentation de sa part vont s'accroître au cours des prochaines semaines. Il en décrit certaines.

Il indique que certains commentaires lui ont été formulés quant à la gestion par la Société des mesures fiscales.

#### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 23 SEPTEMBRE 2013 ET DU 24 SEPTEMBRE 2013

se joignent à l'assemblée.

Fiches d'entreprises – Filiales et coentreprises opérantes

rappelle que les fiches ici soumises l'ont été à la recommandation du comité de gestion des risques.

Quant à Ressources Québec, les perspectives en sont expliquées.

Les efforts de financement en cours de Stornoway sont résumés.

Quant à la chaîne pétrochimique, il est demandé d'obtenir la position de nos partenaires en fonction de la situation pouvant se développer en ce qui a trait aux oléoducs.

La situation par rapport au CIPQ est discutée.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PLAN STRATÉGIQUE

rappelle que pour aller de l'avant de manière définitive, il faudra connaître tous les éléments de la politique économique du gouvernement.

Le 18 novembre prochain, lors de l'assemblée du conseil d'administration, une ébauche du nouveau plan stratégique de la Société pourrait être soumise. Il pourrait être distribué au préalable aux membres des divers comités du conseil d'administration.

Les enjeux de communication de ce plan stratégique sont par ailleurs en voie de développement.

# RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2013

ET PRÉVISIONS ANNUELLES (6/6 – 2014) POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC se joint à l'assemblée. décrit d'abord les divers éléments d'actifs de la Société au 30 septembre 2013. Il note quant aux interventions financières un retard entre les autorisations et les déboursements. Il passe ensuite en revue les placements de l'encaisse. décrit les prévisions 6/6. Il commente en particulier les divers postes des revenus, dont ceux des «résultats des participations», du «gain sur disposition», et du «capital de risque». Quant aux honoraires de gestion du FDE,

commente ensuite les prévisions quant aux frais d'administration. Il indique que par rapport au montant réel atteint l'année dernière, le montant maintenant prévu s'explique largement par les hausses salariales (paramétrique; ajustements). À la demande des administrateurs, l'aspect «taxe de vente» accrue devrait être extrait de ce poste.

## RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2013 POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

décrit d'abord les postes du bilan, dont la composition du poste «prêts» (net de la provision).

Il explique la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement, ainsi que les passifs environnementaux.

Il décrit ensuite l'état des résultats, dont notamment le poste des avantages conférés aux clients.

quitte l'assemblée.

## TABLEAU DE BORD - SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2013-2014 AU 30 SEPTEMBRE 2013

se dit d'avis que la cible pour le présent exercice de 700 M\$ en déboursés pourrait

Quant au plan d'action relativement au personnel, explique les éléments qui sont plus spécifiquement en retard.

Quant au taux de satisfaction, il est suggéré de mieux comprendre les cas de refus de financement par Investissement Québec et les refus par les entreprises des modalités offertes par Investissement Québec.

Elle note que le taux d'arrérage s'améliore.

# SOMMAIRE DES FINANCEMENTS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2013

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du document relatif aux financements autorisés par le comité de financement de la Société pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2013 qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée et ils s'en déclarent satisfaits.

quittent l'assemblée.

# RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 26 août 2013 et du 18 octobre 2013)

d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 26 août 2013 et le 18 octobre 2013. Étaient présents à ces assemblées, tous les membres du comité ainsi que

## Nomination - Groupe AGF inc. - Pierre Grand'Maison

Lors de son assemblée du 26 août 2013, le comité a approuvé la nomination de M. Pierre Grand'Maison à titre d'administrateur désigné par la Société pour sièger au conseil d'administration de Groupe AGF inc.

## Nomination - Groupe Solotech inc. - Jacques L. Duval

Lors de son assemblée du 18 octobre 2013, le comité a approuvé la nomination de M. Jacques L. Duval à titre d'administrateur désigné par la Société pour siéger au conseil d'administration de Groupe Solotech inc., et ce, pour un mandat d'un an et sujet à la confirmation d'absence de conflit d'intérêts pouvant exister.

#### Gouvernance

M<sup>me</sup> Sanscartier indique qu'à son assemblée du 18 octobre dernier, les membres du comité ont adopté pour recommandation au conseil d'administration de la Société les documents suivants.

Profil de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs du conseil d'administration d'Investissement Québec

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de «Profil de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs du conseil d'administration d'Investissement Québec» qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée et ils s'en déclarent satisfaits.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le «Profil de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs du conseil d'administration d'Investissement Québec», tel que soumis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

## Critères d'évaluation des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de «Critères d'évaluation des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec» qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée et ils s'en déclarent satisfaits.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les «Critères d'évaluation des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec», tels que soumis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

<u>Critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration d'Investissement Québec et questionnaire s'y rapportant</u>

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de «Critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration d'Investissement Québec et questionnaire s'y rapportant» qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée et ils s'en déclarent satisfaits. Ils conviennent qu'une première évaluation sera faite après l'assemblée du conseil d'administration du 18 novembre prochain.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les «Critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration d'Investissement Québec», tels que soumis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### Divers

indique que d'autres sujets sont en cours d'étude au comité et feront l'objet de discussions au cours de ses prochaines assemblées.

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 18 octobre 2013)

relativement à l'assemblée du comité tenue le 18 octobre 2013. les membres du comité ainsi que	fait rapport au conseil d'administration Étaient présents à cette assemblée tous
les membres du conflice ainsi que	,

## Honoraires d'audit, Deloitte, exercice 2012-2013

M. Beauséjour indique que les honoraires pour l'audit de l'exercice de la Société terminé le 31 mars 2013 ont alors été présentés. Les honoraires additionnels sont afférents à des travaux supplémentaires et des cas spéciaux et ont impliqué des ressources professionnelles dont les taux horaires sont systématiquement plus élevés que pour la moyenne de l'audit de base.

Sur recommandation du comité de vérification de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le paiement aux vérificateurs externes de la Société, Samson Bélair/Deloitte & Touche («Deloitte»), des montants présentés aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, à titre d'honoraires d'audit pour les états financiers de la Société pour son exercice terminé le 31 mars 2013.

#### **Divers**

Le plan d'audit pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 a été soumis par les vérificateurs et a été approuvé. Il fait notamment état des seuils de signification retenus.

Quant à la vérification interne, le plan en cours a été passé en revue. Il est noté qu'une vérification des processus devra être accrue et que l'embauche d'une ressource additionnelle serait requise.

La méthodologie COSO sera présentée à la prochaine assemblée du comité.

#### **AUTRES AFFAIRES**

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

## Calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et de ses comités pour 2014

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de «Calendrier 2014 – Assemblées régulières du conseil d'administration et des comités» qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée et ils s'en déclarent satisfaits et conviennent que des assemblées additionnelles du comité de gouvernance et d'éthique seront éventuellement ajoutées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'ADOPTER le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et de ses comités pour 2014, tel que proposé.

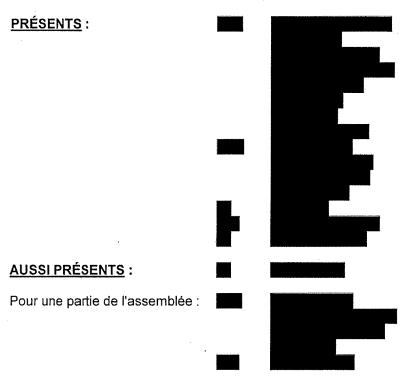
Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

## REVUE ANNUELLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

NEVOL ANNOLLEE BLO GEG LEGICO D'ACTIVITES
se joignent à l'assemblée.
Vice-présidence principale au développement des affaires, comptes majeurs
décrit les trois secteurs d'activités ciblés par sa vice-présidence. Il en présente l'organigramme.
Il en décrit ensuite ses orientations stratégiques.
Il commente le développement du pipeline d'affaires.
Il décrit les véhicules de financement utilisés. Il rappelle que l'approche ici n'en est pas une de «programmes». L'offre de dette «mezzanine» est notamment décrite.
Les balises actuelles d'intervention de la vice-présidence sont passées en revue.
Les défis associés au processus d'investissement sont commentés, notamment celui du rendement.
Les objectifs de rendement devraient être fournis.
commente les réalisations 2011-2012 et 2012-2013 et le rendement de certains investissements ou prêts. Pour 2013-2014, on s'attend à quelque M\$ d'interventions. Il commente ensuite les interventions de M\$ ou moins. Pour accroître celles-ci, il convient qu'il y a lieu d'accélérer le référencement. L'impact de la complémentarité sur les affaires de la vice-présidence est commenté.
Il y aurait lieu de demander aux divers fonds leur appréciation de la valeur qu'Investissement Québec peut apporter à une entreprise.
Pour faire davantage, se dit d'avis qu'il y aurait lieu pour Investissement Québec
La taille des investissements est commentée.
Le rôle de la vice-présidence principale aux affaires internationales dans le référencement est aussi commenté :
, ce qui ne préjuge pas de l'apport du démarchage pour les transactions FED.
Vice-présidence principale aux financements mandataires / Interventions (FDE et al.) – équipe, fonctionnement, processus avec le gouvernement, mode de gestion
décrit d'abord les activités mandataires d'Investissement Québec, ce depuis 1998. Il s'avère que la moitié des employés de la Société œuvre à cet égard.
Le statut de société d'État d'Investissement Québec est commenté dans ce contexte.

La rémunération de la Société pour l'exécution des mandats et la gestion des programmes est commentée. M. Lafrance décrit les programmes additionnels ajoutés au cours des derniers mois et leur impact sur les activités d'Investissement Québec, incluant sur ses fonds propres. Une ventilation du travail dédié au FDE par les employés des diverses divisions est présentée.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 18 novembre 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de l'ajout après la rubrique «Plan stratégique 2014-2017» des rubriques

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 28 OCTOBRE 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 28 octobre 2013, tel que soumis aux administrateurs

avant l'assemblée, sous réserve, sous la sous-rubrique «Fonds propres» de la rubrique «Revue détaillée du portefeuille des fonds d'investissement», de regrouper les paragraphes qui débutent par les mots «Elle décrit les paramètres principaux et les performances des fonds», «Les investisseurs privés (minimum 8,25 M\$)» et «Par rapport aux fonds qui paraissent moins dynamiques» en un seul paragraphe et de remplacer dans ledit paragraphe qui débutent par les mots «Par rapport aux fonds paraissent» le mot «aux» par les mots «à ces»; et de remplacer, dans le cinquième paragraphe de la rubrique «Revue détaillée du portefeuille des fonds d'investissement (suite)» les mots «la gestion des fonds» par les mots «une gestion de reddition de comptes par rapport aux fonds dans lesquels Investissement Québec détient des participations».

Il est rappelé que la prévision financière «6 + 6» signifie que la prévision est basée sur six mois de résultats réels et extrapole les résultats des derniers six mois de l'exercice 2013-2014.

#### SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2013

#### Oléoducs - impact sur nos participations

Les administrateurs acceptent que ce sujet soit traité ultérieurement au cours de l'assemblée.

#### Investissements étrangers / provinces

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du document faisant état de la comparaison de la performance du Québec en matière d'investissements étrangers avec les autres provinces canadiennes qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée et ils s'en déclarent satisfaits.

#### RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, fait d'abord état de la couverture de presse qui a suivi son allocution prononcée dans le cadre d'un déjeuner conférence organisé par le Réseau Capital à Montréal le 6 novembre 2013.

Il commente ensuite la déclaration récente faite par le directeur général de Ressources Québec inc. relativement à la transformation de métaux au Québec.

Il indique par ailleurs qu'il va se rendre cette semaine en Europe relativement à des projets possibles d'investissement au Québec.

Il fait état de la participation d'Investissement Québec et du gouvernement du Québec par rapport au prochain forum économique mondial à Davos; des annonces pourraient alors y être faites.

		fait	ensuite	état	de	travaux	en	cours	à	l'interne	relativement	
stratéo						ntre prod			a li	ieu avec		relativement au plar

Une rencontre se tiendra le 12 décembre 2013 à l'interne avec les cadres de la Société. Les travaux menés présentement avec PwC relativement à l'évolution de la Société devraient alors être complétés.

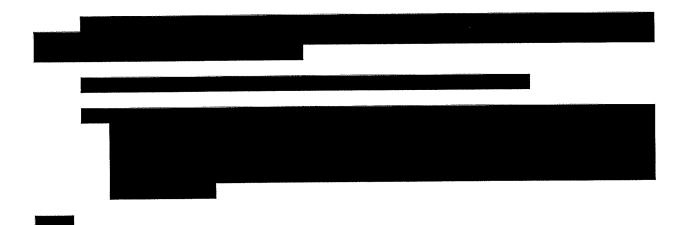
Il indique finalement que le projet de convention collective des professionnels fait l'objet d'un vote par ceux-ci cette semaine.

# RAPPORT DU COMITÉ «AD HOC» SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (rencontres du 4 novembre 2013 et du 5 novembre 2013)

novembre 2013 et du 5 novembre 2013)
fait
rapport au conseil d'administration relativement aux réunions du comité tenues les 4 et 5 novembre 2013. Étaient présents à ces réunions tous les membres du comité, à l'exception de qui a assisté en partie à la réunion du 5 novembre 2013. Étaient également présents auxdites réunions
résume les discussions tenues au cours de ces réunions en indiquant que la réflexion du comité qui s'y est faite a été basée sur un premier projet de tableau synoptique préparé par la direction et sur les documents afférents aux divers volets de la politique économique du gouvernement du Québec récemment divulgués.
PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017
Politique économique du gouvernement
Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des documents qui leur ont été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée relativement aux divers volets de la politique économique du gouvernement du Québec, récemment annoncés.
Tableau synoptique
indique qu'il s'agit aujourd'hui de chercher à obtenir du conseil d'administration un accord quant aux orientations du plan stratégique à venir.
Quant au volet «indicateurs», il précise que des cibles y seront ajoutées pour les fins de l'assemblée du conseil d'administration du mois de décembre prochain.  quant aux indicateurs, l'importance de l'aspect «proactivité».
rappelle que le plan stratégique doit être établi en fonction des normes gouvernementales portant sur la confection des plans stratégiques. Ainsi, il convient d'abord de déterminer pour la période visée des enjeux pour l'organisation.
Les membres du conseil d'administration se disent d'accord avec les enjeux identifiés.
décrivent par ailleurs la nature des travaux qui ont été menés par
se joignent à l'assemblée. Il s'ensuit une discussion entre ceux-ci et les membres du conseil d'administration.

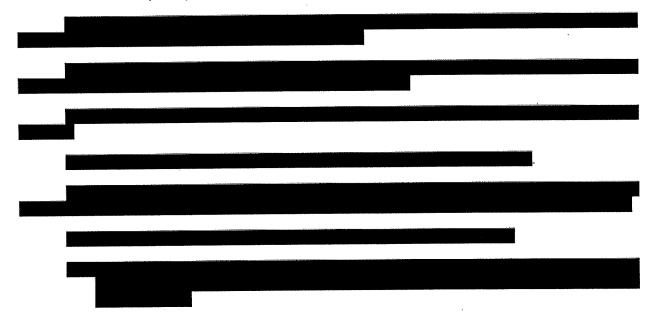
N. 2.2.0			
7,447			,
ų,			
`			·
		A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	
		2000000000	
	5005100-7-111111111111111111111111111111		
A SERVICE ANTON			
	entre de la constanta de la co		

Les membres o objectifs énoncés ceux o	du conseil d'administratio qui sont les plus importan	on conviennent qu'i ts. La priorité à leui	l y a lieu d'identifie régard devrait être i	er parmi tous les indiquée.
L'ampleur du dé	efi des communications à	Investissement Qué	ebec est soulignée d	e nouveau.
comm	ente le calendrier afférent	: à l'adoption et l'imp	olantation du plan st	ratégique.
·	MEMORIA de la companya della companya della companya de la companya de la companya della company	quittent l'asse	emblée.	
CEPSA CHIMIE MONTI	RÉAL			
<u></u>				
ľassemblée.				se joignent à
			No. of Contract of	AND THE PARTY OF T
		Section 1	,	
				***************************************
				•
			MANAGEM	
		And the second s		
		VICE THE RESERVE OF THE PERSON		
	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR			



M. Michel Tremblay indique qu'une présentation a été faite aujourd'hui au comité de gestion des risques par rapport au présent sujet et qu'il a été convenu que la décision relevait à cet égard du conseil d'administration.

M. Yves Bourque dépose séance tenante un document au soutien de la décision ici sollicitée.



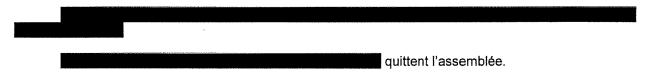
### SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2013 (suite)

#### Oléoducs - impact sur nos participations

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de ce sujet à ce moment-ci de l'assemblée.

décrit l'impact à court terme du renversement du pipeline d'Enbridge et de la construction éventuelle d'un pipeline par Trans-Canada Énergie.

Le prix payé prévisible pour ces bruts devrait être inférieur au prix actuel et payé par les raffineries sises au Québec, ce qui devrait contribuer à en maintenir les activités au Québec.



#### REFONTE DU SITE INTERNET

Faute de temps, les administrateurs demandent que soit reportée à une prochaine assemblée régulière du conseil d'administration la présentation relative à la refonte du site internet de la Société.

Il est précisé que les besoins des utilisateurs externes doivent être tenus en compte.

Ainsi, l'accès plus aisé au personnel d'Investissement Québec, à partir du site internet devrait être une priorité.

L'importance de l'arrimage du contenu du site avec le nouveau plan stratégique est rappelée.

#### RÈGLEMENT – TARIFICATION MESURES FISCALES (modifications)

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des ajouts proposés au Règlement no. 2 de la Société fixant la tarification des mesures fiscales administrées par Investissement Québec ainsi que de la communication interne expliquant ces ajouts. Ils conviennent qu'il y a lieu d'approuver les modifications proposées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER les modifications proposées au Règlement no. 2 fixant la tarification des mesures fiscales administrées par Investissement Québec en vertu de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales, telle que déposées auprès des membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

#### RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 18 novembre 2013)

								fait ra	apport a	u consei
d'administrati										ts à cette
assemblée to	ous les	membres	du comité.	Étaient e	également	présents	à ladite	e asse	mblée	

résume d'abord la présentation qui a été faite au comité par M<sup>me</sup> Lynn Ladouceur, directrice principale des ressources informationnelles de la Société, relativement à la gestion du risque en ressources informationnelles. Il indique qu'un audit externe a été mené à ce sujet et les recommandations qui ont été faites ont été résumées. Les risques prioritaires ont notamment été identifiés.

Le plan de continuité des affaires, volet informatique, a également alors été revu.

L'analyse de sensibilité à partir des prévisions (6/6) a ensuite été passée en revue. Les éléments le plus susceptibles d'affecter à la baisse le profit budgétisé ont été identifiés. Le risque global du marché boursier paraît à ce stade le risque majeur.
La gouvernance en cette matière a été discutée et il a été convenu que des politiques de cette nature devraient recevoir l'aval du président-directeur général d'Investissement Québec, après consultation auprès du comité.
Par ailleurs, étant donné que le décret qui identifie les outils de protection qu'Investissement Québec peut utiliser en matière financière date d'avant la fusion avec la SGF, le comité a demandé qu'il soit revu et mis à jour et qu'un nouveau décret soit proposé pour adoption au gouvernement, aux termes de la Loi sur l'administration financière.
Comme mentionné précédemment,
Les autres rubriques à l'ordre du jour n'ayant pu être abordées, faute de temps, le comité a convenu de se réunir sous peu à nouveau pour ce faire.
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 18 novembre 2013)
fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette
assemblée, tous les membres du comité ainsi que

## Régime complémentaire de retraite des ex-employés de la SGF (état de la situation)

indique qu'une présentation a d'abord été faite relativement au Régime complémentaire de retraite des ex-employés de la SGF. Elle rappelle que le régime est présentement fermé. Elle indique qu'il est en état positif de solvabilité.

#### Augmentations salariales 2014

M<sup>me</sup> Lévesque relate ensuite les augmentations salariales pour 2014 qui ont été soumises au comité à l'égard de certaines filiales opérantes et que le comité recommande celles-ci pour approbation au conseil d'administration de la Société.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, pour 2014, pour les employés non-syndiqués de SOQUEM inc., une hausse globale de la rémunération de base de ₩;
- D'APPROUVER, pour 2014, pour les employés non-syndiqués de Gestion forestière Lacroix inc., une hausse globale de la rémunération de base de (%);

- D'APPROUVER, pour 2014, pour trois employés non-syndiqués de Gestion forestière du Saint-Maurice inc., une hausse globale de la rémunération de base de ∰, mais de ∰, pour l'employé dont la rémunération de base dépasse déjà la médiane;
- D'APPROUVER, pour 2014, pour les employés de Gestion La Madeleine inc., une hausse globale de la rémunération de sauf pour le superviseur, dont l'augmentation proposée est de %.

#### Nomination d'un nouveau directeur général pour Gestion forestière Lacroix inc.

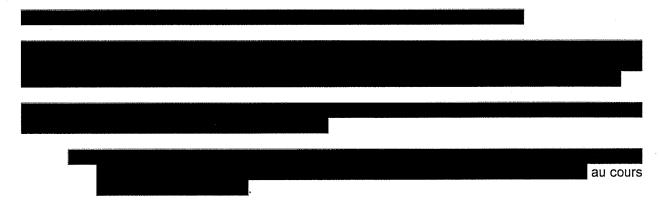
Le comité recommande par ailleurs au conseil d'administration de la Société l'embauche de M. Richard Caissy à titre de nouveau directeur général de Gestion forestière Lacroix inc. en fonction du départ prochain à la retraite de directeur général actuel, M. Jean-Paul Duguay. M<sup>me</sup> Lévesque fait état de ses conditions d'embauche.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER la nomination de M. Richard Caissy à titre de directeur général de Gestion forestière Lacroix inc. ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et selon les conditions d'emploi énoncées au cours de la présente assemblée.

#### Charte du comité des ressources humaines

Le comité a passé en revue le texte actuel de sa charte et a approuvé des modifications à celleci. La version ainsi amendée sera transmise au comité de gouvernance et d'éthique de la Société.



#### Démarche de mobilisation des employés

Une présentation sera faite au conseil d'administration, une fois achevé l'exercice présentement mené auprès des cadres et des employés de la Société avec l'aide de consultants.

#### État des négociations - Relations de travail

Suite au nouvel accord de principe intervenu entre la direction et le syndicat des professionnels relativement au renouvellement de leur convention collective, les employés visés doivent voter cette semaine à cet égard.

#### **AUTRES AFFAIRES**

Objectif	s du	présid	ent-directe	eur généra

indique que depuis juillet des objectifs ont été précisés avec le nouveau présidentdirecteur général; d'abord pour la période de l'été, puis pour la planification stratégique, en même temps que l'exécution du plan d'action annuel en cours. Il y a lieu à cette étape de formaliser ces attentes et de préciser des objectifs applicables pour la fin de l'exercice 2013-2014. Il verra donc à les transmettre, pour commentaires, aux membres du comité exécutif.

#### Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Le questionnaire à cet effet sera acheminé aux membres du conseil d'administration de la Société; les réponses seront colligées et feront l'objet d'un rapport au conseil d'administration.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

#### PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

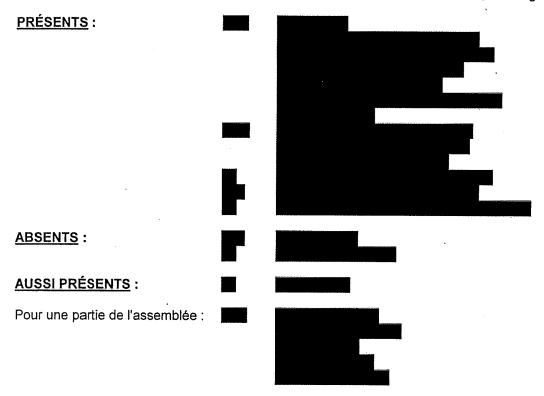
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 16 décembre 2013, de 13h30 à 17h00 (au 600 rue de La Gauchetière. Ouest, bureau 1500, Montréal – Salon Gérard Filion).

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Président	_	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 14h00, jeudi, le 5 décembre 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

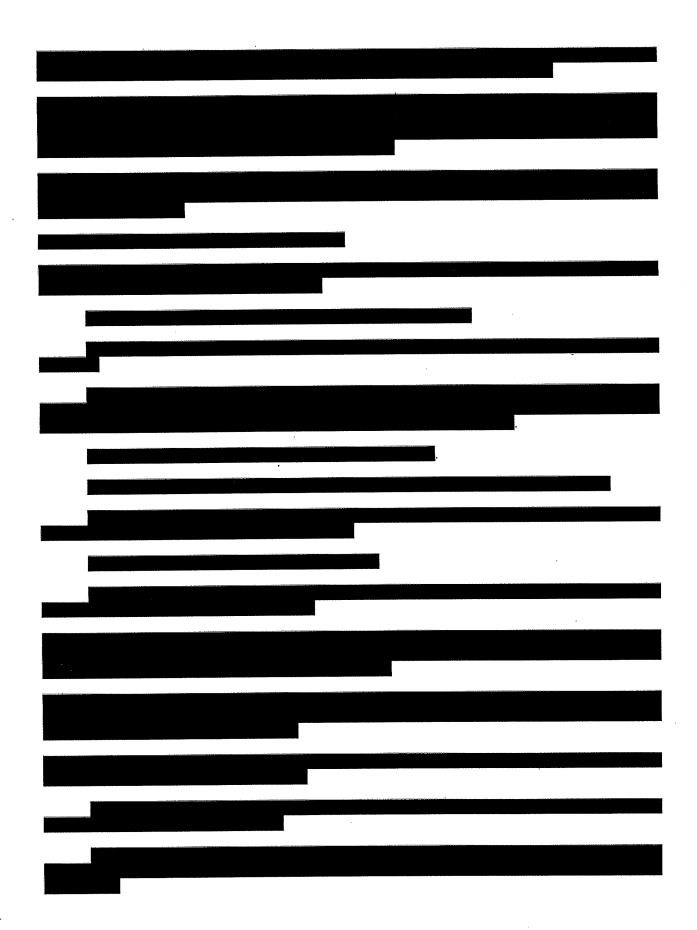
En l'absence de M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, les membres du conseil d'administration acceptent que M. Mario Albert préside l'assemblée. M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

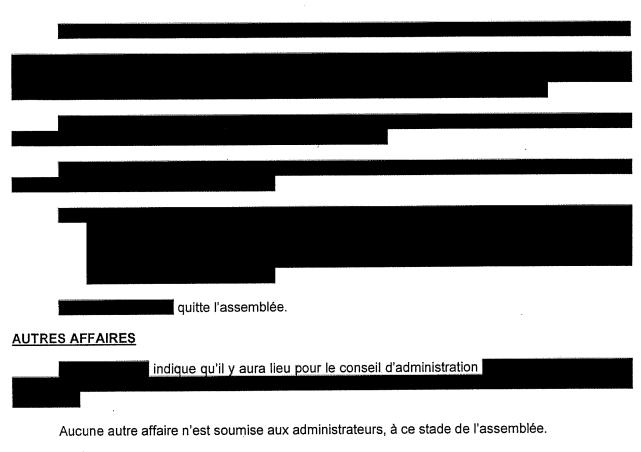
fait état d'un conflit d'intérêts et quitte donc l'assemblée.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.





#### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Aucune discussion à huis clos n'est tenue.

## PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

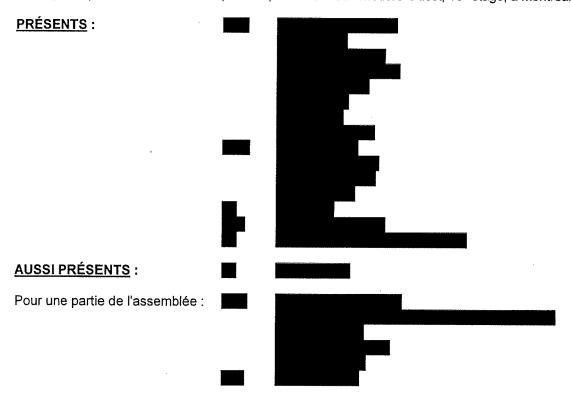
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 16 décembre 2013, de 13h30 à 17h00 (au 600 rue de La Gauchetière. Ouest, bureau 1500, Montréal - Salon Gérard Filion).

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre d	question	n'étant	soumise.	l'assem	blée	est	levée
----------------	----------	---------	----------	---------	------	-----	-------

Aucune autre question n'étant s	oumise, l'assemblée est levée.	
Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 16 décembre 2013, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



#### **MOT DE BIENVENUE**

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Scraire indique qu'en raison d'un ordre du jour chargé, certaines rubriques, dont celles relatives aux rapports des comités du conseil d'administration, devront vraisemblablement être reportées à la prochaine assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

# APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉE TENUES LE 18 NOVEMBRE 2013 ET LE 5 DÉCEMBRE 2013 (spéciale)

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
<ul> <li>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 18 novembre 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve, sous la sous-rubrique «Tableau synoptique» de la rubrique «Plan stratégique 2014-2017», de remplacer la phrase «</li> </ul>
D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 5 décembre 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve d'ajouter à la rubrique «Ouverture de l'assemblée» un dernier paragraphe se lisant comme suit « fait état d'un conflit d'intérêts et quitte donc l'assemblée».
SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 28 OCTOBRE 2013, 18 NOVEMBRE 2013 ET DU 5 DÉCEMBRE 2013
Fonds d'investissement – renseignements additionnels demandés (dépôt de documents)
Les administrateurs demandent que ce sujet soit traité lors de la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration.
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
M. Mario Albert, président-directeur général de la Société, décrit d'abord certains problèmes survenus récemment à l'égard de l'annonce d'une intervention financière.
Il fait ensuite état du règlement intervenu avec
M. Albert décrit la position énoncée par le sous-ministre des Finances et de l'Économie à l'égard des honoraires dus par le gouvernement à IQ pour sa gestion du FDE et des avances faites par IQ à sa filiale Ressources Québec inc.
M. Albert fait ensuite état de la situation relative au vice-président aux communications et au marketing de la Société.
M. Albert décrit la rencontre tenue avec les cadres de la Société le 12 décembre dernier. Y ont notamment été présentés les éléments principaux du projet de plan stratégique et les conclusions de l'étude de PwC. Il s'en suivra l'exécution à court terme de deux ou trois mesures importantes. Un comité de suivi, constitué de cadres, sera mis sur pied à cet effet. M. Albert note l'importance donnée à la communication dans ce contexte.
M. Albert décrit les points saillants de sa récente tournée en Europe, notamment quant à l'attractivité de Montréal en matière de jeux vidéo et d'effets spéciaux. Il indique avoir rencontré des dirigeants de quant à des projets possibles d'investissement; ceux-ci sont pour l'instant retardés. Il fait état ensuite de sa rencontre à Madrid avec des dirigeants de quant à quant à

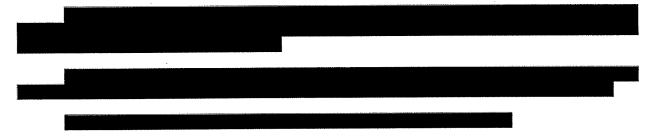
l'implantation La proposition possible à cet égard est décrite.
Il note par ailleurs l'importance de <b>l'acceptant de</b> et de <b>l'acc</b> sur la scène internationale.
Il décrit aussi une rencontre tenue récemment avec la haute direction de la limit. Une priorité plus immédiate paraît être pour elle le capital de risque. Les conclusions d'une étude en cours par IQ concernant notamment sera partagée avec limit. Une participation possible au financement de la la aussi été discutée. Les modes de coopération possibles ont été passés en revue.
Des précisions sont données quant à
STORNOWAY DIAMOND CORPORATION (prêt-relais)
M. Albert indique que le décret impliqué a pu être modifié et donc que les avances requises pourront être faites par le gouvernement, sans nécessité d'intervention d'IQ.
RAPPORT DU COMITÉ «AD HOC» SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (rencontre du 9 décembre 2013)
M. Jean-Claude Scraire indique que les travaux du comité, à son assemblée du 9 décembre 2013, où tous les membres étaient présents, ont porté sur le tableau synoptique, dont la plus récente version est soumise ce jour au conseil d'administration, et sur l'élaboration d'un lexique y afférent.
PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017 (pour décision)
se joignent à l'assemblée.
M. Jean-Claude Scraire indique que le tableau synoptique reflète, pour les années 2014 à 2017, les orientations, idées et propositions de la direction, celles du comité «ad hoc» du conseil d'administration sur le développement économique et les consensus élaborés lors des assemblées antérieures du conseil d'administration. Sans être un document final, puisque le processus d'élaboration du plan stratégique de la Société comporte d'autres étapes, il s'agit d'un document de travail en version avancée qui est soumis au conseil d'administration.
Les amendements et ajouts qui y ont été effectués par rapport aux versions antérieures sont sommairement décrits par M. Albert.
Il s'en suivra maintenant la rédaction d'un texte. <b>Estables</b> fait état de ses attentes à ces égards. Le défi consistera notamment à expliquer correctement les objectifs.
Le lexique joint au tableau soumis vise à préciser le contenu de certains objectifs. Il contient aussi diverses autres précisions relatives à des actions à prendre, le tout complétant le document sous forme synoptique.
En fonction d'un nombre élevé d'objectifs, précise que les priorités pour 2014-2015 seront établies d'ici la fin de l'exercice en cours et pourront même être mises en application dès janvier

2014. Il ajoute que l'atteinte des cibles ici présentées devra nécessiter de la part du personnel des efforts soutenus et additionnels.

Il est précisé que les cibles chiffrées l'ont été en fonction des performances passées et d'une analyse interne de la situation économique prévalant au Québec.

Le plan financier afférent au plan stratégique devrait être prêt d'ici à février 2014.

Quant au partage entre l'octroi de prêts et de garanties de prêt, indique qu'il va s'agir d'offrir à chaque client la meilleure offre financière possible, notant, par ailleurs, l'intérêt qu'a la Société d'accroître son volume de prêts. Les administrateurs conviennent qu'une réflexion plus profonde à ce sujet devra être menée. Les administrateurs conviennent d'ajouter cette tâche au «Lexique», par rapport à l'objectif 1.2.1.



Les discussions étant terminées sur le sujet, le président du conseil d'administration demande si les orientations et actions soumises dans les divers documents transmis aux membres du conseil d'administration, dont le tableau synoptique, font l'unanimité et il constate celle-ci.

quittent l'assemblée.

## DISCUSSIONS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction mais en présence du président-directeur général de la Société.

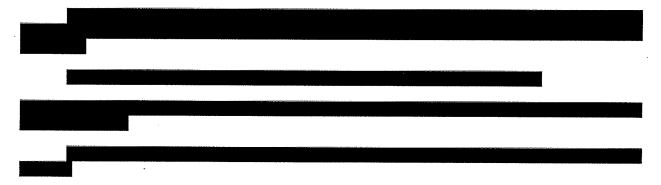
STRATÉGIE DE COMMUNICATION ( pour discussion)
se joint de nouveau à l'assemblée.
joignent à l'assemblée.
le mandat confié à plus tôt cet automne.
décrit à son tour ce mandat, se situant dans un cadre de renouvellement de l'approche d'IQ en matière de communication. Il fait état du recours qui a été fait aux études antérieures menées à l'initiative de la vice-présidence aux communications et au marketing de la Société.

Il décrit ensuite les défis et enjeux de la Société en matière de communication.

Il commente les objectifs de communication que la Société devrait se donner au cours des prochains mois.

Il poursuit en décrivant de manière plus détaillée les moyens proposés pour que ces objectifs puissent être rencontrés.

Les administrateurs demandent que leur soient communiqués un certain nombre de messagesclés.



La coexistence au sein d'IQ d'activités sur fonds propres et d'autres à titre de mandataire ou gestionnaire pour le gouvernement doit être clarifiée en termes de communication.

quittent l'assemblée.

## RÉSULTATS FINANCIERS MENSUELS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC AU 31 OCTOBRE 2013

se joignent à l'assemblée.

commente le sommaire des résultats consolidés au 31 octobre 2013.

Il décrit chaque poste des revenus. Il est précisé qu'un million d'actions de RONA ont été vendues la semaine dernière, donnant lieu à un profit comptable.

Il poursuit en décrivant ensuite les dépenses, dont notamment la provision pour perte sur actions.

Il est précisé que l'exercice prévisionnel se fait à chaque trimestre.

# APPROBATION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ (modifications) (pour décision)

explique les changements requis à ce stade à la résolution bancaire de la Société, ceux-ci consistent en une mise à jour des signataires des annexes A et C, compte tenu de l'arrivée d'un nouvel employé jumelée au fait qu'une employée a quitté la Société et qu'une autre partira sous peu en congé de maternité.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :

#### 1. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES</u> BANCAIRES

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances et de l'Économie à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelées la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

## 2. SIGNATURE ET ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît en annexe A, pourvu qu'elles soient deux, et de plus, QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par ces mêmes personnes, ou portant la mention «POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC» ou toute autre mention équivalente.

- 3. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'OBTENTION D'EMPRUNTS ET À L'OCTROI DE GARANTIES, À LA NÉGOCIATION D'ACTIONS, OBLIGATIONS OU AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET À L'ACQUISITION DE PLACEMENTS</u>
  - a) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées cidessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés;
  - b) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (365 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3a) de la présente.
  - c) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et toutes autres questions relative aux valeurs mobilières ou aux placements effectués

par la Société;

d) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées à transiger incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3c) de la présente.

# 4. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE</u>

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances et de l'Économie.

## 5. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX TRANSACTIONS D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE</u>

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe D, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations ou des risques de crédit.

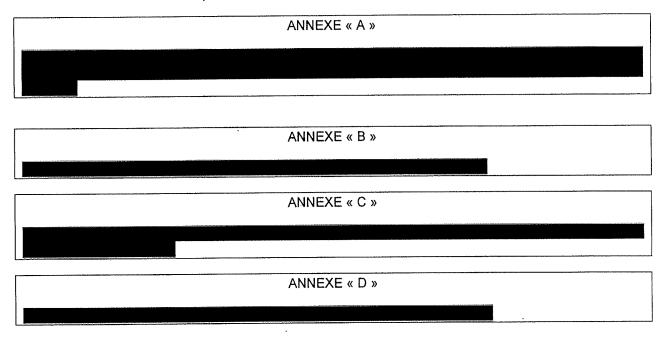
#### 6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforêt inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.
- Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et que ceux-ci en aient accusé réception.



MM. Jean-Jacques Carrier et Renaud Gilbert quittent l'assemblée.

## ÉTAT DE LA SITUATION (dépôt de documents pour information)

Groupe Emballage Spécialisé s.e.c. (Induspac) / Kruger Wayagamack

Faute de temps, les administrateurs demandent que soit reportée à une prochaine assemblée régulière du conseil d'administration la présentation relative à l'état de la situation concernant Groupe Emballage Spécialisé s.e.c. (Induspac) et Kruger Wayagamack.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 27 novembre 2013)

Faute de temps, les administrateurs demandent que soit reportée à une prochaine assemblée régulière du conseil d'administration la présentation du rapport du comité de gestion des risques (assemblée du 27 novembre 2013).

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 18 novembre 2013)

Faute de temps, les administrateurs demandent que soit reportée à une prochaine assemblée régulière du conseil d'administration la présentation complète du rapport du comité de gouvernance et d'éthique (assemblée du 18 novembre 2013).

Il est cependant fait mention que le comité recommande que M. Jean A. Guérin soit nommé au conseil d'administration de Ressources Québec, en remplacement de M. Glenn R. Kelly.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M. Jean A. Guérin membre du conseil d'administration de Ressources Québec inc., filiale à part entière de la Société, en remplacement de M. Glenn R. Kelly.

#### RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 16 décembre 2013)

Faute de temps, les administrateurs demandent que soit reportée à une prochaine assemblée régulière du conseil d'administration la présentation du rapport du comité de vérification (assemblée du 16 décembre 2013).

#### RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF (assemblée du 13 décembre 2013) (pour décision)

fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 13 décembre 2013. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité.

indique que le comité a passé en revue les attentes signifiées au président-directeur général de la Société pour la période de juillet 2013 à mars 2014; certaines avaient déjà été communiquées au président-directeur général l'été dernier.

Sur recommandation du comité exécutif de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les attentes signifiées au président-directeur général de la Société par le conseil d'administration pour la période de juillet 2013 à mars 2014.

Le conseil d'administration comprend que le président-directeur général verra à signifier, le cas échéant, aux vice-présidents les attentes qui les impliquent.

## RAPPORT – ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ (dépôt de document; discussion à une assemblée subséquente)

Faute de temps, les administrateurs demandent que soit reportée à une prochaine assemblée régulière du conseil d'administration la présentation du rapport relatif à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration de la Société.

#### **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

#### DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Aucune discussion à huis clos n'est tenue.

#### PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 27 janvier 2014 (au 600 rue de La Gauchetière. Ouest, bureau 1500, Montréal – Salon Gérard Filion).

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant s	oumise, l'assemblée est levée.	
l e Président	Le Secrétaire	